
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 17 décembre 2009

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 4)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 4)
<i>Appel nominal</i>	(p. 4)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2009-1147)	(p. 4)
<i>Débat</i> d'orientation budgétaire pour l'exercice 2010	(p. 4)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme (dossier n° 2009-1148)	(p. 17)
<i>Désignation</i> d'un représentant suppléant au sein de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (dossier n° 2009-1149)	(p. 18)
<i>Désignation</i> des représentants au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de l'ouest lyonnais (dossier n° 2009-1165)	(p. 18)
<i>Désignation</i> des représentants au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon (dossier n° 2009-1166)	
* Opérations de vote à bulletin secret	(p. 19)
* Résultats du vote	(p. 31)
<i>Vote</i> sur appel nominal - Grand stade de Décines Charpieu (dossier n° 2009-1195)	(p. 30)
<i>Annexe 1</i> - Débat sur les orientations générales du budget 2010 - Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le vice-président Darne	(p. 39)
<i>Annexe 2</i> - Grand Stade de Décines Charpieu (dossier n° 2009-1195) - Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le vice-président Crimier	(p. 52)
<i>Annexe 3</i> - Résultats du vote sur appel nominal - Grand Stade de Décines Charpieu (dossier n° 2009-1195)	(p. 55)

Le texte des délibérations n° 2009-1147 à 2009-1196 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 393.

N° 2009-1147	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 2 novembre 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -	(p. 4)
---------------------	---	--------

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2009-1148	Agence d'urbanisme - Désignation d'un représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme -	(p. 17)
N° 2009-1149	Institut national des sciences appliquées de Lyon - Désignation d'un représentant suppléant -	(p. 17)
N° 2009-1150	Prestations de gardiennage physique sur les biens immobiliers et les activités événementielles de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché -	(p. 20)
N° 2009-1151	Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Rénovation du système de sécurité et d'alarmes incendie - Individualisation d'autorisation de programme -	(p. 20)

N° 2009-1152	<i>Lyon 3° - Hôtel de Communauté - Etanchéité des toitures-terrasses - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2009-1153	<i>Lyon 4° - Acquisition et aménagement d'un bâtiment 20, rue Duviard pour les agents de la direction de la propreté - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2009-1154	<i>Révision de divers tarifs, de prix ou de redevances pour l'année 2010 -</i>	(p. 20)
N° 2009-1155	<i>Redevance d'occupation du domaine public communautaire par les ouvrages de transport et de distribution de gaz - Montant de la redevance 2009 due par GRDF -</i>	(p. 20)
N° 2009-1156	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 20)
N° 2009-1157	<i>Mise à disposition de service de la ville de Lyon au profit de la Communauté urbaine -</i>	(p. 20)
N° 2009-1158	<i>SDIS du Rhône - Convention portant règlement du différend financier relatif au transfert des personnels entre la Communauté urbaine et le SDIS du Rhône -</i>	retiré

COMMISSION URBANISME

N° 2009-1159	<i>Albigny sur Saône, Neuville sur Saône - Création d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) -</i>	(p. 21)
N° 2009-1160	<i>Irigny - ZAC du Centre - Modification du bilan prévisionnel - Participation complémentaire au déficit de l'opération - Prorogation de la convention publique d'aménagement conclue avec la SERL -</i>	(p. 21)
N° 2009-1161	<i>Limonest - ZAC des Bruyères - Modification du dossier de création - Approbation du dossier de réalisation, du projet de programme d'équipements publics (PEP) et du bilan financier prévisionnel - Participation de la Communauté urbaine à l'équilibre du bilan - Convention-type de participation des constructeurs au coût des équipements de la ZAC -</i>	(p. 32)
N° 2009-1162	<i>Lyon 1er - Périmètre de restauration immobilière (PRI) du bas des pentes de la Croix-Rousse - Clôture de l'opération -</i>	(p. 33)
N° 2009-1163	<i>Lyon 2° - Place des Jacobins - Approbation du projet - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 34)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2009-1164	<i>Coopération décentralisée entre la ville de Ouagadougou (Burkina Faso), la Communauté urbaine et la ville de Lyon - Convention 2010-2012 -</i>	(p. 19)
N° 2009-1165	<i>Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de l'ouest lyonnais -</i>	(p. 18)
N° 2009-1166	<i>Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon -</i>	(p. 18)
N° 2009-1167	<i>Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Mise en oeuvre des volets commerce et hôtellerie - Convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Programme d'actions 2009-2011 -</i>	(p. 20)
N° 2009-1168	<i>Euro 2016 - Contrat de ville-hôte pour la phase finale du Championnat d'Europe de football de l'UEFA 2016 -</i>	(p. 31)
N° 2009-1169	<i>Rapport des délégués de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GLECCCL -</i>	(p. 20)
N° 2009-1170	<i>Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et de développement Ciclamen 2 - Convention cadre -</i>	(p. 35)
N° 2009-1171	<i>Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et de développement 2009 - Convention cadre pour le soutien aux projets Ecopoly et Normacat -</i>	(p. 35)
N° 2009-1172	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien aux projets de recherche et de développement Expand ID et Natheb - Convention cadre -</i>	(p. 36)
N° 2009-1173	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'Union régionale des SCOP (sociétés coopératives de production) pour son programme d'actions 2009-2010 -</i>	(p. 37)
N° 2009-1174	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Rhône développement initiatives (RDI) pour le fonds de prêt d'honneur -</i>	(p. 37)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2009-1175	<i>Limonest, Dardilly - Mise en conformité au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (Deru) sur le bassin versant - Convention avec l'Agence de l'eau -</i>	(p. 38)
N° 2009-1176	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Mise en conformité au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (Deru) sur le bassin versant - Convention avec l'Agence de l'eau -</i>	(p. 38)
N° 2009-1177	<i>Lyon 9° - ZAC de la Duchère - Parc du Vallon - Bassins hydrauliques - Autorisations administratives et aides de l'Agence de l'eau -</i>	(p. 38)
N° 2009-1178	<i>Contrat de programme Barème D avec Eco-Emballages - Avenant -</i>	(p. 21)
N° 2009-1179	<i>Fixation de l'indice de remplacement de l'indice ICHTTS2 dans les marchés de la direction de la propreté suite au changement de la nomenclature d'activités économiques (NAF rév2) - Autorisation de signer les avenants -</i>	(p. 21)
N° 2009-1180	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia eau et SDEI par affermage -</i>	(p. 38)
N° 2009-1181	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation d'une unité de production d'eau potable en secours déléguée à la société Veolia eau par concession -</i>	(p. 21)
N° 2009-1182	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation des réseaux d'assainissement des communes de Givors et de Grigny déléguée à la société SDEI par deux contrats d'affermage -</i>	(p. 21)
N° 2009-1183	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape - Valorly -</i>	(p. 21)
N° 2009-1184	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation d'un complexe de golf déléguée à la société Blue Green -</i>	(p. 21)
N° 2009-1185	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation des cimetières communaux de Bron-Parilly et de Rillieux la Pape -</i>	(p. 21)
N° 2009-1186	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité de production de chaud et froid urbains déléguée à la société Elvya -</i>	(p. 21)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2009-1187	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation du stationnement en ouvrage déléguée à Vinci-Park -</i>	(p. 19)
N° 2009-1188	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation de 25 ouvrages de stationnement délégués à la société Lyon Parc Auto -</i>	(p. 19)
N° 2009-1189	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation du Boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly -</i>	(p. 19)
N° 2009-1190	<i>Boulevard périphérique nord de Lyon - Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public du 15 novembre 2005 -</i>	(p. 19)
N° 2009-1191	<i>Irigny, Vernaison, Charly - Requalification du chemin des Flaches - Etudes et foncier - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 19)
N° 2009-1192	<i>Saint Genis Laval - Aménagement du chemin de Moly - Etudes et foncier - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 19)
N° 2009-1193	<i>Vénissieux - Viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel - Convention avec la région Rhône-Alpes -</i>	(p. 19)
N° 2009-1194	<i>Convention de raccordement des mobiliers urbains à l'éclairage public -</i>	(p. 19)
N° 2009-1195	<i>Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu - Est lyonnais - Secteur du Grand Montout - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
N° 2009-1196	<i>Est lyonnais - Accessibilité Grand Montout - Ouverture de la concertation préalable -</i>	retiré

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le jeudi 17 décembre 2009 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 4 décembre 2009 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Christophe Geourjon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Geourjon, vous avez la parole.

(Monsieur Christophe Geourjon est désigné).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, M. Rivalta, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lelièvre, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Brachet), Mme Pédrini (pouvoir à M. Kabalo), MM. Barge (pouvoir à M. Calvel), Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Bernard R. (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Mme Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. David (pouvoir à M. Pili), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), M. Giordano (pouvoir à M. Buna), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Havard (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Lebuhotel (pouvoir à M. Appell), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Elmalan), MM. Pillon (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Sturla), Terracher (pouvoir à M. Rivalta), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Touraine (pouvoir à M. Justet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Yérémián (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Dumas, Genin, Gillet, Lévêque, Réale.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Bouju (pouvoir à M. Bousson), Vesco (pouvoir

à M. Rudigoz), Mmes Aït-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Broliquier (pouvoir à M. Louis), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Galliano (pouvoir à M. Gléréan), Guimet (pouvoir à M. Rousseau), Lelièvre (pouvoir à M. Barret), Mme Lévy (pouvoir à Mme Dagonne), MM. Llung (pouvoir à M. Chabrier), Muet (pouvoir à M. Longueval), Ollivier (pouvoir à Mme Roger-Dalbert).

Compte-rendu des décisions prises

N° 2009-1147 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 2 novembre 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2009-1147. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

**Débat d'orientation budgétaire
pour l'exercice 2010**

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons commencer par le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2010. Une note détaillée vous a été transmise avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu en prendre connaissance et je vais donner la parole à monsieur le vice-président Jacky Darne pour la présentation de ces orientations.

Peut-être quelques mots, avant que Jacky Darne ne puisse vous donner communication du DOB, afin de cadrer nos débats sur la réforme de la taxe professionnelle qui, comme vous le savez, était notre recette unique et dont vous avez pu suivre les différents épisodes dans la presse. J'aimerais simplement essayer de rappeler tout cela en termes de conséquences budgétaires pour le Grand Lyon. Tout à l'heure, Jacky Darne vous dira que si nous n'avons pas de projections très précises sur les recettes, c'est parce que la commission mixte paritaire s'est tenue il y a quelques jours et que les choses ont évolué de manière extrêmement forte au cours des derniers mois.

Pour la communauté urbaine de Lyon, les recettes dégagées par la taxe professionnelle étaient de 522,9 M€. Celles dégagées pour l'impôt économique par l'avant-projet de loi et le projet de loi ne nous faisaient plus bénéficier que de 173 M€ pour l'impôt économique.

J'ai eu l'occasion de développer des critiques extrêmement dures en disant que, s'il n'y avait plus de base économique pour l'impôt des communautés urbaines, et plus largement pour le bloc communal, les collectivités locales seraient moins engagées dans le développement économique.

Avec un certain nombre d'acteurs, en particulier l'Association des Communautés urbaines de France et l'Association des maires de France, nous nous sommes battus ces dernières semaines, au cours d'épisodes à rebondissements, pour essayer de faire augmenter à nouveau cette part pour le bloc communal. Comme vous allez le voir, cela a eu quelques retentissements sur l'évolution de l'impôt économique pour le Grand Lyon.

Donc retenez ces chiffres : 522,9 M€ pour la taxe professionnelle contre 173 M€ pour le Grand Lyon avec le projet de loi déposé.

Ce texte, voté par l'Assemblée nationale, a redonné 20 % de l'impôt sur la valeur ajoutée au bloc communal, ce qui a eu pour effet de passer de 173 M€ à 251,8 M€. Après la discussion au Sénat, nous sommes arrivés à 300,5 M€ puis à 303,3 M€ après la discussion de la commission mixte paritaire. Vous voyez, nous sommes tout de même passé de 522,9 M€ à 303,3 M€.

Bien évidemment, nous avons d'autres recettes puisque, désormais, nous bénéficions d'une part de taxe d'habitation et d'une part de taxe sur le foncier bâti. Comme je vous l'ai déjà indiqué, il était important que nous ayons de l'impôt économique car si, finalement, les maires ont plus d'intérêt à développer une zone d'habitation qu'à développer une zone économique, cela orientera pour l'avenir le développement des grandes agglomérations, et en particulier -ce que j'ai toujours expliqué- pour les industries lourdes-. Alors que, théoriquement, le but de la réforme était d'essayer de maintenir dans le pays un certain nombre d'industries lourdes, ils diront que s'ils n'ont que les inconvénients sans en avoir les avantages, à ce moment-là, ils n'en voudront plus dans leur secteur.

Alors, au moment où nous regagnons de la part d'impôt économique, nous voyons diminuer la part de compensation puisque, dans l'avant-projet, elle représentait 209 M€, soit 40 % de nos recettes. Or, Jacky Darne montrera tout à l'heure comment les compensations ont évolué dans le passé. On s'aperçoit, par exemple, que la suppression de la part sur les salaires faite par l'Etat a vu les compensations évoluer de manière extrêmement restrictive, ce qui fait que, depuis la réforme, nous avons à peu près perdu 400 M€. Dans un premier temps, la compensation devait être de 209 M€, puis de 131,2 M€ après le vote à l'Assemblée, puis de 108,6 M€ après le vote au Sénat et, enfin, de 93 M€ après le vote de la commission mixte paritaire. Ainsi, nous sommes passés de 40 % à 17,9 %.

Nous voyons donc combien le débat parlementaire, mené en particulier par les associations d'élus au cours de ces dernières semaines, a finalement été payant pour les collectivités qui sont les nôtres et pour nos établissements publics de coopération intercommunale.

Voilà ce que je voulais dire en introduction et je cède maintenant la parole à monsieur Jacky Darne.

M. le vice-président DARNE : Chers collègues, Gérard Collomb vient de donner un des éléments déterminants pour l'avenir de notre collectivité, celui des ressources issues de la taxe professionnelle ou de ce qui la remplace. Je voudrais, en introduction, donner un cadre de réflexion un peu plus ample sur la situation économique, revenir sur ce cadrage des recettes futures puis décrire ce qui est l'état de nos finances aujourd'hui et des prévisions pour 2010.

Le cadre de référence de la situation économique est très contradictoire. En regardant les titres des journaux des dix derniers jours, nous pouvons nous apercevoir de la grande incertitude sur l'avenir.

Nous avons des articles chinois, russes et grec et voyez la contradiction des titres : l'article russe dit simplement que l'endettement en Russie n'est pas trop élevé mais qu'il existe des emprunts garantis aux entreprises qui représentent un risque incontestable pour la Russie. Les articles chinois montrent évidemment un taux de reprise chinois particulièrement fort, comme l'indique le titre du journal. En conclusion, tout le monde s'accorde à considérer que, pour les banques, les choses ne se sont pas si mal passées que cela puisqu'elles sont rentables et qu'elles peuvent rembourser les aides de l'Etat. Nous avons tout

de même un article qui montre que les banques américaines empruntent de nouveau, accordent des prêts aux ménages américains pour trente ans, c'est-à-dire que la bulle financière renaît sans que nous n'ayons tiré des leçons de l'ampleur de cette crise. Je ne sais pas si la régulation internationale qui fait l'objet de discussions permettra d'éviter ce type de dérive mais le risque existe incontestablement.

A côté de la situation plutôt bonne des banques -mais au prix de pratiques parfois critiquables-, nous constatons qu'un certain nombre d'Etats, dont quatre font partie de l'Union européenne, montrent des conditions d'endettement très fortes, ce qui les met évidemment en péril ; la Grèce se trouve notamment dans cette situation.

Pour les ménages, l'augmentation de l'endettement est très forte. Les entreprises continuent à avoir des difficultés pour obtenir des crédits. La reprise est donc difficile car, évidemment, les banques leur demandent des garanties, soit par leur rentabilité future, soit des garanties réelles que les entreprises ne sont pas à même de fournir et le crédit distribué aux entreprises est donc évidemment insuffisant. Cela est -je dirai- le cadre financier.

Le champ de la croissance est également très incertain. Quand vous regardez les diapos qui défilent, vous voyez qu'il y a autant d'indices favorables que défavorables suivant les pays et évidemment suivant les secteurs. D'une façon assez générale pour l'ensemble des pays européens, la chute est constante sur l'industrie. Les derniers indices français du mois d'octobre montrent une diminution de 0,6 %, ce qui conduit les Etats à ne pas ralentir leurs efforts de relance.

Concernant le taux de chômage, la plupart des observateurs considèrent que la reprise est sans création significative d'emploi, notamment aux Etats-Unis mais aussi pour beaucoup d'autres pays. Pour la France, nous comprenons que la reprise ne se traduira par des créations d'emplois qu'après avoir épongé les stocks, avoir abandonné le chômage partiel. Donc les perspectives sont médiocres.

Nous pourrions nous interroger sur les conséquences de cette crise sur notre situation financière. Nous avons adopté, lors de la dernière séance, la décision modificative consistant à faire des provisions pour nos opérations de ZAC, les questions du prix du foncier, les implantations d'entreprises, la revente de l'immobilier, des terrains du foncier dans les ZAC. Tout cela est évidemment en lien avec la situation générale de notre pays. La visibilité demeure donc médiocre et la prudence est absolument nécessaire.

Voilà pour le cadre économique dont l'effet n'est que retardé pour les recettes de la Communauté urbaine car je rappelle que nos recettes de taxe professionnelle de cette année dépendent de la situation financière des banques d'il y a deux ans. Ainsi, il y a évidemment un décalage entre l'annonce d'une situation économique difficile et les conséquences sur nos recettes et nos dépenses. C'est la raison pour laquelle nous avons constitué une provision sur les ZAC lors de la séance du 30 novembre.

Alors, au-delà des diapositives qui sont ici, je voudrais reparler du budget de l'Etat car c'est en même temps une réponse à Michel Terrot qui me disait que l'Etat faisait de gros efforts. Or, le titre du rapport de monsieur Marigny au Sénat montre que, malgré la situation économique, les dépenses de l'Etat en 2010 augmentent de 3 % par rapport au budget primitif de 2009. Les chiffres indiqués pour les recettes ne sont pas tout à fait ceux que l'on retrouve dans les documents budgétaires.

Si vous reprenez, dans le document distribué pour le débat d'orientation budgétaire, le nombre de chômeurs, étant précisé que ce chiffre ne fait pas de distinction suivant les âges et le sexe, je rappelle que le nombre de demandeurs d'emplois jeunes, par exemple, demeure toujours deux fois plus important que le nombre de demandeurs d'emplois adultes.

Les inquiétudes que nous avons sont sur l'endettement public qui est de plus en plus important. Cela signifie, puisqu'il faudra payer l'endettement, que les effets de la reprise seront difficiles à ressentir.

Regardez comme l'endettement des ménages augmente depuis 2004. Monsieur Gérard Collomb faisait allusion tout à l'heure aux évolutions acutelles de la toile de fond de la réforme fiscale. Je vais y revenir en deux diapositives seulement. La première montre l'évolution de la taxe professionnelle dans nos recettes. Pour la taxe professionnelle, 30 % proviennent, en réalité, de décisions de l'Etat et les contribuables ne nous paient plus que 70 %. En 2008, la Communauté urbaine a perçu 523 M€ de taxe professionnelle.

La réforme consiste à simplifier la fiscalité et donc sa visibilité. Il s'agit d'une simulation, évidemment sous réserve, en fonction des éléments qui ressortent des décisions du Parlement du début de semaine et -monsieur le président l'a indiqué- de la commission mixte paritaire qui s'est réunie. A partir des éléments qui ressortent des décisions du Parlement en début de semaine, la simulation que nous pouvons faire est que cette réforme conduirait à remplacer les 523 M€ de taxe professionnelle par une cotisation foncière payée par les entreprises -cotisation foncière implique que les bases de calcul sont du foncier- soit 162 M€.

Par ailleurs, les entreprises paieraient une taxe sur la valeur ajoutée dont nous percevons une partie. Le pourcentage que nous devrions recevoir a varié puisqu'il était de 0 % dans le projet de finances initial, puis de 20 % à l'Assemblée et enfin de 26 % au Sénat. Ainsi, nous pourrions recevoir 140,5 M€, sur un taux uniforme, national et progressif en fonction du chiffre d'affaires des entreprises. Nous n'aurions donc aucun pouvoir pour moduler ce taux. En revanche, nous en aurons un sur la cotisation foncière.

Nous percevons 14,6 M€ sur des impôts divers, sur des réseaux de communications qui nous seraient transférés. Ensuite, nous retrouverions ce que nous n'avions plus : la taxe d'habitation que perçoit aujourd'hui le Département et qui serait donnée à la Communauté urbaine. Cette taxe d'habitation pourrait nous rapporter 111 M€. Nous recevons une compensation fixe de l'Etat de 93,6 M€.

Evidemment, nous perdrons de l'autonomie financière puisque nous n'avons pas la capacité de fixer le taux de la cotisation sur la valeur ajoutée et, évidemment, nous sommes sur des éléments peu soumis à des variations : 162 M€.

Nous retrouvons la possibilité de taxer les ménages, en plus de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et donc, évidemment, ce n'est pas une mesure de spécialisation des impôts suivant les strates administratives, c'est au contraire l'inverse, un peu ce que l'on avait dit dans la TPU, c'est-à-dire que l'on essayait de spécialiser les impôts avec les collectivités.

Je dirai maintenant quelques mots sur l'exécution du budget 2009.

Pour la Communauté urbaine, l'année 2009 s'est traduite par des recettes supérieures à ce que nous avions prévu. En effet,

nous avons prévu des recettes en augmentation de 2,5 % mais, grâce à la taxe professionnelle, elles ont augmenté de 4,5 %. Donc une année 2009 meilleure que prévu, ce qui nous a permis d'avoir -nous le verrons lorsque nous voterons le compte administratif- un point de départ meilleur pour l'année 2010.

Nous avons prévu une augmentation en volume de 1,5 % de la taxe professionnelle par rapport au réel 2009, ce qui fait que, dans la totalité de nos recettes, elle va augmenter pour l'année prochaine d'environ 2,7 %. Je répète les différents éléments : la taxe professionnelle 1,5 % par rapport au réel et 4,5 % par rapport au prévisionnel de l'année dernière.

En l'état actuel des choses, les dotations que nous allons recevoir de l'Etat pour 2010, en prenant en compte la dotation globale de fonctionnement plus les compensations, évolueraient de -0,4 % ; nous avons donc une diminution des recettes versées par l'Etat.

Les autres produits évoluent de façon variable puisque certains ont diminué -je crois l'avoir déjà indiqué au moment de la décision modificative- comme le produit pour le périphérique nord, dont les recettes sont inférieures à ce que nous avions prévu dans le budget primitif à la suite entre autres des restrictions de circulation.

Donc tout ceci nous donne des recettes dont l'augmentation serait de 2,7 %. Que faisons-nous avec ces 2,7 % d'augmentation ? Les dépenses vont augmenter d'environ 2,3 %.

Au niveau du total des recettes consolidées, je rappelle différents éléments : suivant que nous parlons de notre budget principal ou du budget consolidé, qui consiste à ajouter des opérations des budgets de l'eau, de l'assainissement, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant communautaire, nous avons des données différentes. En consolidé, on voit que l'écart demeure : recettes 2,2 %, dépenses 2 %. Nous sommes donc toujours avec des dépenses de fonctionnement que nous faisons croître moins vite que les recettes, quel que soit le niveau de celles-ci. Cela signifie très précisément que notre autofinancement augmente cette année de 3,2 % dans notre budget primitif. Cela permet évidemment de maintenir des niveaux d'investissement puisque l'autofinancement est, avec l'emprunt -il peut y avoir aussi des recettes directes d'investissement-, la principale ressource.

Dès lors que nous augmentons notre autofinancement, nous sommes toujours dans la perspective de pouvoir respecter le plan de mandat de 2 milliards d'investissements sur le mandat. En clair, pour l'année prochaine, les autorisations de programme sont de 450 M€ sur les 2 milliards énoncés comme objectif dans ce mandat. Cela signifie que pour l'année 2010, comme pour l'année 2009, le soutien à l'économie continuera à être assuré par des niveaux d'investissement supérieurs à ce que nous pouvons faire en moyenne sur le mandat. La moyenne du mandat est de l'ordre de 350 M€. Nous sommes, en début de mandat, pour la deuxième année consécutive, à 450 M€, que nous avons même portés à 476 M€ avec la décision modificative à la suite du remboursement par l'Etat du fonds de compensation de TVA. Il faudra donc que, dans les années à venir, nous freinions évidemment ces investissements.

Evidemment, les autorisations de programme ne sont pas tout à fait les montants payés. Les crédits de paiement sont moins forts que les autorisations de programme. Ils sont néanmoins estimés -vous le constatez en faisant l'addition ici-, pour l'année 2010, à 445 M€. Il est donc envisagé de distribuer sous forme d'investissement 445 M€, c'est le montant à payer

qui demeure. Là-encore, des montants très supérieurs à la moyenne, y compris pour l'année 2009, puisque nous n'avons prévu, en crédits de paiement, que 400 M€. Nous restons donc à des niveaux d'investissement très élevés.

Le cadrage budgétaire est donc simple à comprendre : maîtrise des recettes, -nous bénéficions des bons résultats de 2009- et maîtrise des dépenses.

Pour les dépenses, les charges de personnel sont prévues à + 2,5 %, les dépenses de subventions augmentent de 6 %, entre autres parce que les déficits de ZAC augmentent très sensiblement de 11 M€, donc on est à 30 % environ. Il y a donc une très forte augmentation de ces crédits alors que les autres subventions (pour le Sytral ou encore l'Agence d'urbanisme) évoluent dans des conditions normales et contractuelles pour la plupart.

Quant à l'aspect financier, les intérêts pour l'année prochaine diminuent. Le taux d'emprunt a chuté -je l'indiquais ce matin à quelques-uns-. Nous venons de signer les contrats cet après-midi. Nous avons emprunté 60 M€ aujourd'hui avec des taux d'intérêt de 2,47 % à taux fixe, taux d'intérêt que nous n'avons pas évidemment il y a quelques années. Nous avons obtenu 2,47 % en mettant en compétition six banques. C'est un taux tout à fait compétitif et, vous le constatez, inférieur à notre taux moyen qui est de 3,56 %. Notre encours de dette est à 1,200 milliard d'euros. Il sera donc nécessaire, d'ici la fin du mandat, même si notre autofinancement augmente, d'avoir recours à de l'emprunt pour 2 à 300 M€ en plus. Au total, l'emprunt augmentera.

Voilà le cadrage tel qu'il est pour le budget. Je veux simplement dire, premièrement, que nous n'avons pas indiqué, dans les recettes de taxe professionnelle, d'augmentation du taux de cette taxe car, au moment où nous avons fait le budget et le débat d'orientation budgétaire, la loi de Finances était évidemment très incertaine dans son contenu ; la preuve, les derniers arbitrages sont tout à fait récents et donc le montant qui figure dans le budget est sans augmentation d'impôt.

La possibilité d'augmenter le taux de la taxe professionnelle est de + 3,8 %. Nous aurons à décider de faire cela pour le mois de mars et, évidemment, maintenant que la loi de finances est votée, nous allons calculer très exactement ce qu'est le produit de cette recette ; nous l'estimons probablement à 4,4 M€.

Les autres recettes évoluent de façon normale. Simplement, nous envisageons d'augmenter un tout petit peu plus la taxe d'enlèvement des ordures ménagères compte tenu de l'évolution des coûts.

Pour conclure, nous avons un budget qui est dans le respect du plan de mandat, qui tient compte de la situation économique et qui ne nous met pas en difficulté, pour l'instant en tout cas. Je pense que le budget que nous voterons dans trois semaines nous permettra d'avoir une traduction complète de ce que nous indiquons ici. Je ne sais pas si le conte de Noël de Charles Dickens se réalisera mais il nous appartient de faire tout ce que nous avons promis et que, d'ici la fin du mandat, nous faisons encore mieux. Evidemment, cela ne dépend pas simplement de nous ici mais d'autres à l'extérieur, en particulier de l'Etat, mais allons-y !

M. LE PRÉSIDENT : Merci à Jacky Darne. Merci également aux services financiers qui au cours de la discussion de la réforme de la TP nous ont été d'un précieux concours. Je vais maintenant donner la parole aux différents groupes. D'abord le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, notre débat d'orientation budgétaire se déroule cette année dans un contexte un peu particulier, marqué par une double crise, la crise économique, d'une part, et aussi la crise de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales, d'autre part.

La crise économique qui touche la plupart des pays ne peut pas ne pas avoir de conséquences sur la gestion des collectivités territoriales.

S'il est vrai que la France a connu une baisse de croissance moins accentuée que certains de ses concurrents, elle doit cependant faire face à une aggravation de son taux de chômage dans des proportions plus élevées qu'ailleurs.

En outre, notre pays a remis à plus tard l'objectif de résorber les déficits publics et de diminuer le taux d'endettement. Sous la pression des instances européennes, il faudra bien entreprendre l'assainissement des finances publiques et nul doute que les collectivités territoriales seront alors mises à contribution. J'ajoute que les collectivités, dans leur ensemble, ont été solidaires avec la politique gouvernementale en participant au plan de relance initié par l'Etat et en utilisant les incitations fiscales destinées à maintenir un bon niveau d'investissement.

Mais, au-delà de ces difficultés conjoncturelles, c'est la question des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales qui suscite les plus vives inquiétudes et interrogations. Ce phénomène n'est pas nouveau en France. Depuis de nombreuses années, sous tous les gouvernements, les rapports entre l'Etat et les collectivités ont été une suite de malentendus voire de conflits. Depuis quelques mois, les divergences se sont amplifiées avec le projet de réforme territoriale et la suppression de la taxe professionnelle.

S'agissant de la réforme territoriale, l'erreur manifeste a été de ne pas traiter la question de la répartition des compétences ainsi que celle des finances locales pour ne s'intéresser finalement qu'aux problèmes institutionnels -et encore, de façon très imparfaite !-. Aujourd'hui, le seul point de la réforme qui intéresse les partis politiques et les médias concerne le mode d'élection des futurs conseillers territoriaux. C'est dire combien le Big Bang annoncé s'est transformé en pétard mouillé !

Concernant la suppression de la taxe professionnelle, dont l'annonce inopinée a contribué fortement à polluer les débats sur la réforme territoriale, j'aimerais rappeler quelques points.

D'abord, je voudrais rappeler que le projet initial du Gouvernement était une déclaration de guerre vis-à-vis des collectivités. J'avais eu l'occasion de le dire ici-même et j'avais perçu alors quelques réactions agacées sur certains bancs de cette assemblée. J'avais raison d'être critique puisque, grâce à la pugnacité des associations d'élus et aussi grâce à la clairvoyance d'un certain nombre de parlementaires de la majorité, le texte final, qui devrait être entériné par la commission mixte paritaire, a meilleure mine que la première mouture. Cela étant, même notablement amélioré, ce texte marque une régression de l'autonomie financière des collectivités et, de ce point de vue, consacre un recul de la décentralisation. Pour employer une métaphore viticole, je dirai que l'on nous avait proposé une "piquette bouchonnée" ; on a réussi à éliminer le goût de bouchon mais cela reste une piquette malgré tout.

La conjonction de la dégradation des finances publiques de l'Etat et les attermoissements qui ont jalonné l'épisode de la réforme de la taxe professionnelle doit nous persuader d'une chose : c'est que les dotations diverses qui sont aujourd'hui allouées par

l'Etat aux collectivités comme les dotations globales, dotations de compensations fiscales ou encore les dotations de transferts de compétences, sont appelées à diminuer substantiellement dans les prochaines années. Naturellement, ce n'est pas dit mais tout indique que cette évolution est inexorable.

Dans ce contexte difficile, quelles marges de manœuvre reste-t-il aux collectivités comme la nôtre pour maintenir un niveau d'investissement élevé ?

Le premier levier consiste à contenir voire à réduire le volume des dépenses de fonctionnement. Il faut reconnaître que des efforts ont été entrepris dans ce domaine. Mais la situation économique nécessite de faire encore plus. C'est pourquoi il me paraîtrait opportun de mettre en place une procédure d'évaluation de nos politiques, notamment en matière de subventions de fonctionnement que nous accordons de façon régulière, souvent sans véritable contrôle.

Le deuxième levier réside dans la recherche systématique de partenariats avec le secteur privé, même si la législation française est peu incitative en ce domaine. Notre métropole doit considérablement développer ses équipements structurants, notamment dans le domaine des infrastructures de communication. Il s'agit d'opérations lourdes qui, dans l'état actuel des finances publiques, ne peuvent être réalisées sans le concours du secteur privé.

Le troisième moyen à notre disposition consiste à accroître le volume du recours à l'emprunt. Il s'agit évidemment de le faire avec mesure et dans une proportion compatible avec le respect des équilibres financiers de notre collectivité. Le Grand Lyon dispose encore d'une marge de manœuvre qui lui permet d'envisager une telle évolution.

Le quatrième moyen d'action est la fiscalité, ou du moins ce qu'il en reste. Un certain nombre de collectivités, gérées par la droite ou par la gauche, utilisent préférentiellement le levier fiscal afin de faire face à une situation de crise. Ce moyen doit être utilisé en dernier ressort et, dans tous les cas, avec une extrême pondération, lorsque tous les autres outils ont été utilisés. Pour l'année 2010, nous ne connaissons pas encore parfaitement les modalités de calcul de la compensation relais pour pouvoir statuer sur une éventuelle augmentation des taux.

En conclusion, l'avenir des collectivités territoriales n'apparaît pas serein. Elles vivent une situation doublement paradoxale car, d'une part, elles réalisent près des trois quarts de l'investissement public et cependant tout est mis en œuvre pour diminuer leurs ressources et les contraindre à renoncer à certaines dépenses d'équipement ; d'autre part, elles sont montrées du doigt par certains ministres qui stigmatisent l'augmentation de leurs dépenses alors que, dans le même temps, l'Etat laisse filer les déficits et la dette qui atteignent aujourd'hui des niveaux inquiétants.

Pour terminer, je dirai que le budget primitif qui nous sera présenté en janvier prochain ne posera pas de grandes difficultés et permettra de poursuivre les politiques engagées depuis plusieurs années. En revanche, nous pouvons nous inquiéter pour les années à venir. Ces incertitudes doivent inciter l'ensemble des élus locaux à se mobiliser pour défendre la nécessité de poursuivre l'effort de décentralisation engagé par le Général de Gaulle en 1969 et qui, déjà, s'était heurté à l'opposition conjointe des conservateurs de droite et de gauche.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

Mme la vice-présidente FRIH : Monsieur le président, mes chers collègues, jamais, dans cette assemblée, un débat d'orientation budgétaire n'aura connu un climat aussi lourd, politiquement et financièrement.

Comment ne pas s'interroger sur nos finances locales sans voir en perspective les projets de lois discutés au Parlement qui remettent en cause l'organisation politique de notre pays et scellent la presque fin de l'autonomie financière des collectivités territoriales ? Comment ne pas s'interroger sur la volonté d'un Etat, endetté comme jamais, de mettre un coup de frein à un mouvement décentralisateur qui apparaissait inéluctable. Comment, mes chers collègues, ne pas s'interroger sur la contribution foncière des entreprises et sur la nouvelle cotisation sur la valeur ajoutée censées remplacer la taxe professionnelle et le risque de faire supporter, à terme, le manque à gagner des finances publiques sur les ménages ?

De plus, la crise économique mondiale n'est pas terminée et elle a fragilisé notre économie qui n'avait pas connu de récession depuis longtemps.

Mais, que ce soit au travers de notre plan de mandat, que ce soit grâce aux pôles de compétitivité et aux filières d'excellence, notre agglomération fait front sur le terrain du développement économique et la santé financière du Grand Lyon reste bonne.

S'il existe un critère viable, c'est bien celui de l'autofinancement et force est de constater que, sur ce terrain, le Grand Lyon est un bon élève. L'épargne brute est de 160 M€ et l'encours de la dette est à un bon niveau, bien loin de la situation nationale et nous restons extrêmement perplexes et inquiets sur la situation des finances publiques. Au Grand Lyon, la politique d'endettement est très mesurée et il est important de le souligner.

Pour arriver à cette situation financière saine, cela suppose des contraintes importantes sur les dépenses de fonctionnement, ce qui n'est pas toujours chose aisée. En effet, les investissements importants créent des équipements et des services qui induisent souvent des coûts d'entretien et d'exploitation supplémentaires. Aussi, nous assumerons nos fonctions en matière de propreté, de voirie, d'action économique et nous poursuivrons notre concours auprès du Sytral, des différents opérateurs d'aménagement urbain et de logement social.

Dans un contexte particulier, le Grand Lyon avance, investit, accroît ses compétences, son territoire, son ambition. Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain se félicite d'accrocher son wagon à cette belle locomotive. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le président et chers collègues, le débat d'orientation budgétaire est une étape importante de la construction du budget, donc de la définition de nos politiques, dans un contexte de crise sociale, économique, écologique et démocratique.

Pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne, il ne s'agit pas d'un débat de technique financière et comptable mais d'orientations politiques. Je ne reviendrai donc pas sur la description traditionnelle des recettes et des dépenses, nous y reviendrons au moment du budget. Je me concentrerai sur les enjeux nationaux et locaux étroitement liés à partir de trois

points : la réforme des collectivités et de la fiscalité locale, la place et le rôle des services publics et les conséquences de la crise actuelle.

Malgré les reculs évoqués et qui sont importants, l'essentiel est toujours là et le Gouvernement veut faire porter aux élus locaux la responsabilité des conséquences de ses engagements. Tout a été dit sur les mesures du projet gouvernemental sur les collectivités mais il n'est pas inutile d'en identifier les principes toujours en œuvre : reconcentration, perte d'autonomie et de recettes des collectivités sur le long terme, déconnexion du développement économique du territoire, casse des services publics, transferts non compensés de l'Etat doublés d'une remise en cause de la qualité de gestion des élus locaux, d'un recul démocratique et de la suppression de la taxe professionnelle sans visibilité suffisante sur les conséquences et sans simulation des nouvelles recettes, taxation du carbone sans contrepartie pour les collectivités.

Nous avons donc la responsabilité et le devoir de dire la vérité aux Grands Lyonnais et de continuer à tout faire pour changer radicalement cette réforme. Nous avons besoin d'un véritable "acte III" de la décentralisation et non d'une mise au point des élus locaux.

Nous devons donc bien sûr tenir compte de ce contexte très difficile pour notre budget car, contrairement à l'Etat, nous assumons au Grand Lyon des budgets équilibrés et une maîtrise de la dette. De plus, nous pouvons relever dans ce rapport que tous les ratios prudentiels sont respectés.

A l'image des collectivités qui assurent plus de 70 % des investissements publics, le Grand Lyon a un plan d'investissement ambitieux de 2 milliards d'euros sur le mandat, dont 445 M€ en crédits de paiement pour 2010, comme vient de le rappeler monsieur le vice-président. Dans ce contexte, notre majorité essaie de préserver ce plan d'investissement et nous contribuons ainsi à la sortie de crise et à la relance.

Mais nous devons aussi préserver les équilibres et les fondements de nos actions et, en premier lieu, la qualité et la nature de nos services publics locaux de proximité tout en les faisant évoluer vers plus d'efficacité et de justice, efficacité sociale, économique, écologique qui exigent toujours plus de clarté sur les missions et les valeurs de participation des usagers et de mobilisation des personnels. Nous avons réussi jusqu'à maintenant à préserver globalement les engagements vis-à-vis des habitants mais la crise et la politique gouvernementale rendent nos tâches de plus en plus difficiles et la pression est considérable pour céder aux sirènes de l'ultralibéralisme et la marchandisation croissante des services publics.

Elles ont besoin de réseaux, d'infrastructures performantes, de services publics de qualité, d'une agglomération agréable à vivre pour être efficaces et attractives. Elles ont besoin de liens avec leur territoire et cela a un coût auquel elles doivent contribuer. Même s'il fallait réformer la taxe professionnelle, les ménages ne peuvent pas l'assumer seuls.

Par ailleurs, il n'est pas contesté que le modèle social français tant attaqué par certains et les services publics ont été un atout considérable pour faire face à la crise. L'amortisseur social a été efficace, il faudra en tirer toutes les conséquences pour l'avenir. Dans le même temps, malgré les efforts reconnus et importants du Grand Lyon, nous constatons une aggravation de la crise du logement, de la croissance du chômage, de l'urgence sociale et de l'urgence écologique.

Nous avons donc la double responsabilité de continuer à assumer nos propres responsabilités tout en cherchant à mieux mobiliser les moyens de l'Etat, du Département et de la Région, en toute clarté avec nos usagers et nos personnels sur les responsabilités de chacun.

Voilà en quelques minutes, chers collègues, les orientations que notre groupe soutiendra sans aucune ambiguïté pour plus de solidarité, de justice, plus d'efficacité sociale, économique, écologique et démocratique, à partir des acquis de la politique que notre majorité impulse sous votre autorité, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Merci, monsieur le président. Chers collègues, quelques mots d'abord sur le contexte national. Les finances de l'Etat sont dans le rouge. L'Etat est très endetté et ses dépenses excessives ne permettent même pas de réduire les inégalités sociales ni l'accès à tous au logement, à l'éducation, à la santé. Pourtant, le bouclier fiscal n'est pas remis en cause par l'actuel Gouvernement. Les collectivités locales voient les dotations de l'Etat rester à un niveau constant et même réduites pour certaines alors que la solidarité nationale et les urgences écologiques nécessiteraient un meilleur partage des recettes nationales.

La réforme territoriale actuelle menée par le Gouvernement nous semble assez mal "emmanchée". Plusieurs l'ont déjà dit, il aurait fallu définir les compétences avant de songer aux sièges d'élus et à leur mode de désignation. En proscrivant la tutelle d'une collectivité sur une autre, en ne donnant pas de contenu précis à la notion de collectivité chef de file, la révision constitutionnelle menée par Jean-Pierre Raffarin va, dans les faits, favoriser les évolutions nécessaires. La réforme de 2003 aura toutefois un effet positif puisqu'elle autorise les collectivités à expérimenter des compétences nouvelles tout en leur garantissant une autonomie financière et non fiscale. Certains voudraient nous faire croire à l'amalgame. On peut certes juger que cela est insuffisant et qu'une révision s'impose mais pas celle-ci.

Le Gouvernement nous ferait croire que le financement de ces collectivités coûterait trop cher à l'Etat. En tant que principal investisseur, les collectivités ne semblent pourtant pas avoir démérité. Ces dépenses génèrent une amélioration des services rendus à la population, dont le niveau d'exigence ne cesse d'ailleurs de s'accroître.

Par contre, il est certain que le changement incessant des règles du jeu de la part du Gouvernement coûte cher aux collectivités, lesquelles sont, de fait, plongées dans une insécurité juridique permanente. Il suffit de regarder dans quelles conditions a été élaborée la réforme de la taxe professionnelle, réforme sans doute nécessaire mais mise en place de façon on ne peut plus calamiteuse.

Rappelons à l'UMP -au cas où elle aurait tendance à l'oublier un peu trop vite- que la création d'emplois dans le secteur public a permis et permet de pallier aux défaillances d'un marché insuffisamment régulé par un Gouvernement trop laxiste, privilégiant les placements *offshore* et primes en tous genres. De plus, il est communément admis que les compétences transférées dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, difficilement compressibles, augmentent l'effet ciseau auquel sont maintenant confrontées bon nombre de collectivités.

S'en prendre aux collectivités territoriales est, dans ce contexte, plus qu'une gabegie de la part l'UMP et de ses comparses. Il

est grand temps de placer l'économie au service des hommes et non l'inverse. Chacun peut se réjouir, dans la période de crise que nous traversons actuellement, des effets bénéfiques des stabilisateurs automatiques et de ce que nous aurions pu appeler dans un autre temps "l'Etat providence".

Venons-en à notre situation budgétaire. Notre santé financière est bonne. Saluons au passage le travail important réalisé par la direction des finances et son effort de pédagogie. Si notre capacité financière est bonne, nous devons toutefois nous concentrer sur nos priorités : mieux vaut réaliser les projets les plus indispensables au plan social et environnemental, avec des efforts sur le logement social, la politique de la ville, la mobilité durable et la transformation écologique de l'économie.

Ainsi, dans la perspective de bâtir une métropole post-pétrole au service de nos concitoyens, il nous importe de réévaluer la PPI en tenant compte du plan climat et en anticipant les évolutions sociales et environnementales des politiques menées.

Afin de lutter contre la précarité énergétique, les Verts souhaitent renforcer les politiques liées à la construction et à la rénovation de logements économiques en énergie et favoriser, en parallèle, l'accès pour tous au logement.

Nous souhaitons également que soient renforcées les politiques liées aux modes doux et à l'accessibilité avec une hausse des budgets affectés dans ces domaines, notamment avec notre schéma directeur d'accessibilité. Au contraire, nous devons renoncer aux nouveaux projets de voirie qui sont complètement anti-Grenelle de l'environnement comme le tronçon ouest du périphérique ou renoncer aux nouveaux équipements qui font doublons avec ceux déjà existants ; vous aurez compris que je vise le Grand Stade de Décines Charpieu alors que celui de Gerland peut encore tout à fait convenir.

Selon nous, les politiques mises en œuvre concernant les pôles de compétitivité nécessiteraient d'être mieux évaluées pour mieux répondre aux objectifs de développement durable.

En matière de coopération décentralisée, le rapport indique que le Grand Lyon doit resserrer ses actions. Evidemment, nous avons le souci du bon usage de l'argent public et de l'efficacité de notre coopération décentralisée. Néanmoins, notre devoir de solidarité est évident et le sommet de Copenhague est bien en train de réaffirmer la nécessité pour les pays du Nord d'aider les pays du Sud dans la lutte contre le changement climatique mais aussi pour l'accès à l'eau, l'alimentation, l'éducation et la santé. C'est pourquoi nos 0,13 % consacrés à la coopération décentralisée sont bien peu comparés aux 0,7 % recommandés par l'Organisation des Nations Unies ; nous souhaitons donc que ces crédits soient augmentés.

Enfin, concernant les ordures ménagères, nous voyons que les recettes dues à la vente de produits à recycler baissent alors que les coûts de collecte et de traitement augmentent. Si la taxe sur les ordures ménagères peut être augmentée, nous pensons qu'il y a aussi besoin de renforcer nos efforts en matière de pédagogie du tri mais aussi de réduction des déchets à la source avec, par exemple, la mise en place d'une politique de compostage en habitat collectif.

Pour conclure, je dirai que, malgré quelques dossiers sur lesquels nous avons des désaccords, les orientations budgétaires que vous nous proposez vont dans le bon sens. Nous avons fait des remarques et des propositions que nous voulons constructives et vous remercions de votre écoute attentive.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, vous nous présentez ce soir les orientations budgétaires pour 2010. C'est un exercice politique attendu qui donne lieu chaque année, de part et d'autre, aux mêmes excès de langage, pessimisme d'un côté, optimisme de l'autre ou encore diatribes enflammées contre louanges sans retenue. Essayons donc de modérer notre expression afin que la parole publique soit fidèle à ce qu'attendent les citoyens : des convictions, un constat honnête et une vision réaliste.

Regardons brièvement la conjoncture dans laquelle ce budget devra trouver sa place : elle n'est pas brillante. L'évolution du PIB est peu rassurante. En rythme annuel, nous restons actuellement dans une situation de croissance négative. Au niveau du chômage, ce n'est guère mieux. Or, tout cela va peser sur nos recettes, d'autant plus que vient s'ajouter la réforme de la taxe professionnelle, réforme, soit dit en passant, dont on se demande si elle est encore pilotée : ce qui est vrai un jour ne l'est plus le lendemain mais peut revenir le surlendemain, plus personne ne s'y retrouve, ce qui explique les craintes exprimées par les élus locaux.

Quoi qu'il en soit, si nous récupérons des impôts ménages suite à la réforme, on s'inquiétera, à juste titre, de la situation des contribuables dans cette crise économique. S'il nous reste des recettes liées à l'activité économique, elles baisseront du fait de la conjoncture. Si nous n'en n'avons plus, il nous restera toujours la possibilité de poursuivre le développement économique sans en tirer les recettes nécessaires pour assurer le financement des services. Ceci étant, il serait bon qu'au mois de janvier, le vice-président Darne réunisse les maires du Grand Lyon pour faire le point sur le projet de loi de finances qui sera définitivement adopté et voir de quelle manière la répartition des ressources entre la Communauté urbaine et les communes peut être définie.

Mais revenons donc aux choix budgétaires locaux que nous faisons et qui sont des choix politiques conscients. Venons-en donc aux orientations du Grand Lyon.

En matière de recettes, saluons la décision de faire ces prévisions sur la base d'une hausse modérée des recettes de taxe professionnelle. Face à l'incertitude, mieux vaut avoir une bonne surprise dans quelques mois que de se retrouver avec un besoin de financement non pourvu. Nous ne pouvons que regretter l'évolution peu satisfaisante des dotations que nous recevons de l'Etat. Certes, l'autonomie fiscale que nous défendons implique la baisse de la part des dotations dans le total des recettes mais, lorsque l'Etat nous demande plus d'actions dans certains domaines, il serait bon d'avoir les financements adaptés. Un exemple : nos communes, et avec elles le Grand Lyon, sont inscrites dans la démarche du plan de relance du Gouvernement (26 M€ votés en mai 2009 notamment). Cela aura pour conséquence de nouveaux équipements dans l'agglomération, de nouveaux investissements, donc de nouvelles dépenses. Or, dans le même temps, il nous est dit que nos recettes seraient moindres. Il y a là un déséquilibre problématique.

En ce qui concerne les dépenses, le but est une progression de 2,5 % dans le secteur "personnel". Ce poste doit être surveillé tout particulièrement. Dans cette période de crise, nos services doivent être les plus performants possible afin d'économiser les deniers publics. Les mutualisations de services doivent se traduire par des redéploiements d'effectifs et une rationalisation des dépenses. C'est l'occasion aussi de dire que le COS, outil indispensable pour les bonnes relations sociales et la redistribution au sein de la Communauté urbaine, ne doit pas

voir son action se déployer dans des domaines trop vastes. Restons modestes, justes et efficaces !

N'oublions pas non plus que la solidarité doit s'appliquer à toutes les communes, par exemple à travers des attributions de compensations régulièrement réévaluées afin que la TPU, outil de mise en commun des ressources liées au développement économique, demeure une mesure juste.

Le budget de la propreté représente une masse importante : 105 M€. Nous pouvons penser que la démarche entreprise sur le plan d'action propreté permette de faire des économies ou de redéployer les dépenses. Il est vrai que le développement de l'agglomération fait que les nouveaux quartiers sont autant de nouvelles zones à nettoyer.

Nous notons aussi une hausse du budget de voirie, dont nous pouvons espérer qu'il sera donc bénéfique à l'état général des voies de l'agglomération.

Lors des réunions du comité budgétaire, dont nous saluons la tenue et la teneur, nous avons pointé une très forte augmentation des subventions à l'Aderly et aux actions de développement économique, augmentation qui a été fort heureusement revue à la baisse. Nous pensons que ces actions sont indispensables mais il nous semble que chacun doit maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, les acteurs privés doivent prendre toute leur part.

Une remarque toutefois pour vous alerter sur la hausse du budget communication : c'est un poste utile dans une agglomération qui veut voir loin et faire venir de nouveaux investisseurs mais, dans ce domaine plus que dans tout autre, il faut veiller à faire des dépenses utiles, à évaluer les retombées des campagnes lancées, des outils à notre disposition. Parfois aussi, simplicité peut rimer avec efficacité et donc économie.

En ce qui concerne l'investissement, la révision des autorisations de programme prévue pour 2010 s'élève à 450 M€, ce qui maintient l'investissement à un niveau élevé, nécessaire si nous voulons atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle des investissements.

Nous veillerons tout particulièrement à ce que les budgets alloués à la mixité de l'habitat puissent bénéficier, d'une manière ou d'une autre, à l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine.

Nous notons une montée en charge des crédits de paiement pour 2010, ce qui nous pousse à souhaiter que les projets prévus dans les communes puissent se réaliser le plus vite possible.

Quelques mots sur les indicateurs financiers : la dette du Grand Lyon est saine, ce qui nous différencie d'autres collectivités en France. Les taux d'intérêt sont bas mais les frais et marges des banques demeurent élevés. Il conviendra donc de garder le cap d'une gestion active de la dette sur des bases réelles et non avec des produits trop structurés. La hausse de l'encours de la dette depuis 2001 est assez modérée. Nos ratios financiers sont plutôt bons. Les recettes de la Communauté urbaine devront bien marcher sur ces deux jambes, fiscalité et dette, sans que l'une d'entre elles n'augmente trop fortement et beaucoup plus rapidement que l'autre.

Pour conclure, notre groupe tient à rappeler que les dépenses de fonctionnement doivent être maîtrisées chaque année davantage afin de réaliser les investissements pour lesquels la Communauté urbaine a été créée. Nous rappelons aussi notre

souhait d'une vraie refonte d'ensemble de la fiscalité locale, sur des bases saines, en concertation avec les élus.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Mouvement démocrate.

M. le vice-président VESCO : Merci, monsieur le président. La réforme de la taxe professionnelle constitue un recul considérable de l'autonomie locale qui aura d'immenses conséquences dans les années à venir, avec un recul important des capacités financières et donc des investissements publics.

"Le projet de loi de finances pour 2010 marque une profonde rupture et, clairement, le pouvoir central sacrifie l'investissement des collectivités locales après avoir réclamé -comme on l'a dit- leur soutien pour le plan de relance". Ce n'est pas moi qui dis cela mais Philippe Laurent, président de la commission des finances de l'Association des maires de France ; et je ne parle pas des réactions de quatre anciens Premiers ministres -et pour transformer monsieur Raffarin en révolutionnaire, il faut se lever tôt !-

Les chiffres qui bougent tous les jours sont : cotisation locale d'activité, calculée sur la valeur foncière, pour 163 M€, garantie individuelle de ressources pour 93,6 M€, taxe d'habitation pour 111,5 M€, cotisation valeur ajoutée pour 140,5 M€ et réseaux pour 14,6 M€. Cela veut dire que nous perdons 93 + 140 + 14 soit 240 M€ d'autonomie financière. Mais si l'on y rajoute la cotisation locale d'activité, sur laquelle nous aurons peu ou pas de prise, ce sont 111 M€ sur 523 M€, le ratio de 20 % d'autonomie fiscale et donc financière dont nous héritons, c'est-à-dire l'imprévisibilité de nos ressources due notamment à la crise bien sûr mais surtout à cette recentralisation fiscale et punitive.

Ce sont bien les collectivités qui sont la cible et on frappe au portefeuille les collectivités, cibles d'un mauvais procès que leur fait l'Etat pour leurs dépenses d'équipements de proximité comme les crèches et les écoles, les équipements sociaux, sportifs ou culturels dont la pérennité sera remise en cause et dont les ménages ne seront plus assurés de leurs services sans pour autant que leurs poches ne soient pas sollicitées au travers de l'impôt ménages, comme ils commencent à le comprendre et comme 40 % des maires l'envisagent dès 2010, en prévision de cette suppression de la TP -ce qui n'est pas votre cas, monsieur le président-

Ces bonnes vieilles compensations signées à l'encre sympathique d'un Etat qui a mis 120 milliards d'euros de déficit à sa loi de finances mettent à mal la sacro-sainte autonomie fiscale des collectivités et portent atteinte à leur place au sein de la République qu'elles démocratisent et de l'Etat dont elles font partie intégrante et que cette réforme fiscale et territoriale dénature pour cette même raison. L'enjeu c'est notre conception de l'Etat, de la République et de la démocratie, notamment au travers de la répartition des rôles entre l'Etat et les collectivités.

Alors nous aurons un Grand Paris et des "grands pas riches". Nous aurons une réforme fiscale avant de savoir quelles sont les compétences précises pour chacun des niveaux de collectivités. Nous aurons une taxe carbone, pour laquelle les collectivités seraient les mieux placées pour en bénéficier, notamment pour modifier les habitudes des concitoyens en matière de déplacements mais cette taxe servira probablement à combler le trou -tel le sapeur Camembert qui creusait un trou pour combler celui d'à côté- de cette compensation, cette garantie individuelle de ressources que touchera chaque collectivité.

Donc cadeau fiscal fait aux entreprises dont les ménages savent que ce sont eux qui financeront, notamment au travers de la taxe d'habitation dont nous héritons et qui sera la seule tonicité d'impôt dont nous bénéficierons.

Je ne parle pas du transfert des monuments nationaux aux collectivités puisque, pour les monuments, ce n'est pas fini. Evidemment, quand le Bas-Rhin aura pris le château du Haut-Koenigsbourg, le Languedoc-Roussillon la cité de Carcassonne, Paris le Louvre ou la Manche le Mont Saint Michel, il faudra hériter des quarante autres qui ne rentrent pas dans leurs frais. Il faut s'y préparer et, puisque nous avons le petit télégraphiste d'un ministre président, Michel Mercier, et thuriféraire de cette réforme, heureusement que nous n'avons pas prévu de transférer à l'Etat notre beau monument de l'Hôtel Dieu !

Le montant des déficits de l'Etat a d'ailleurs amené la commission Rocard-Juppé à limiter le plan de relance à 35 milliards d'euros -il y aurait beaucoup à dire sur l'affectation- plutôt qu'à 60 ou 100 milliards, c'est dire ! Et quand on parle du déficit, c'est évidemment l'Etat qui est responsable du déficit, pas les collectivités locales qui, elles, investissent et n'ont le droit de s'endetter que pour investir. L'Etat finance toutes ses dépenses courantes uniquement par le déficit. Par conséquent, faire peser sur les collectivités locales la politique financière que l'Etat est incapable de tenir est aberrant.

Je finirai sur des points plus positifs de cette réforme : le suffrage universel direct pour les conseillers que nous sommes et les pôles métropolitains qui, dans le contexte d'affaiblissement de la Région par défaut et à regret par rapport à ce couple métropole-région que nous appelons de nos vœux, donneront une mission stratégique renforcée à notre établissement public du Grand Lyon.

Enfin, saluons l'action du président Collomb qui a contribué, avec ses amis sénateurs, à pousser à 303 M€ les gains pour notre collectivité et qui n'a pas été non plus totalement étranger à la création des pôles métropolitains.

Voilà ce que nous voulions dire ce soir, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, le débat sur nos orientations budgétaires est au cœur même d'une crise économique, sociale, environnementale sans précédent et percuté par des réformes gouvernementales qui polluent toute perspective à moyen et long terme et accentuent les incertitudes sur la gouvernance des collectivités territoriales et les prévisions de leurs ressources. C'est un peu comme *La peste* : "Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés."

Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne -qui n'est pas un méchant "gauchiste"-, vient d'annoncer encore cette semaine qu'il y aurait des turbulences financières à venir.

De ce point de vue, nous avons besoin d'être informés et le document d'orientation budgétaire qui nous a été communiqué est particulièrement édifiant. C'est un document sérieux, politiquement honnête, qui doit aider à la confrontation d'idées pour alimenter nos débats, dans le respect de la diversité des pensées et des propositions.

À l'expérience de chacun, nous savons bien que le facteur croissance est déterminant pour conduire des politiques publiques de solidarité et développer l'emploi. Dans le monde économique, on a fait une loi, la loi d'Okun, du nom d'un

conseiller du président des Etats-Unis, John-Fitzgerald Kennedy, au début des années soixante : en dessous d'un certain seuil de croissance, l'économie détruirait des emplois ; au-dessus, elle en créerait. Pour la France, ce seuil serait de 2 %. Devenue une référence pour ceux qui nous gouvernent, cette loi inspire aussi la plupart des chroniques économiques des grands médias. Et comme le PIB mesure la croissance, nous avons appris qu'il fallait s'inquiéter lorsqu'il n'augmente pas. Mais la crise financière s'ajoutant à la crise économique et sociale, tous les dogmes sont bousculés. Malgré une injection financière massive du secteur bancaire, un fort endettement, le PIB est annoncé à - 2,6 % pour 2009 ; il est donc en-dessous du seuil dangereux.

Existe-t-il un lien entre croissance économique et emploi ? Incontestablement, le vrai problème est celui des contenus de l'un et de l'autre. La finalité de la croissance économique doit être la réponse aux besoins des populations. C'est donc une des préoccupations majeures des élus sur leurs territoires, prenant en compte l'effet mondialisation et la solidarité dans notre espace ainsi que pour les territoires partenaires.

L'agglomération lyonnaise vit et se développe dans ce contexte, affirme sa personnalité, son potentiel et tente de se fixer des perspectives qui dynamisent son économie.

La situation financière du Grand Lyon est solidifiée. Pour 2009, les bases de la taxe professionnelle progresseront de 4,5 % mais, déjà depuis plusieurs années, l'évolution des ressources fiscales est déconnectée de la recette sur la TP et elles n'ont été compensées que partiellement. D'ailleurs, monsieur le président l'a rappelé en donnant le chiffre de 400 M€. En cumul, si nous ajoutons les concours financiers de l'Etat, dotations et autres compensations non indexés sur le coût de la vie, il manque plusieurs dizaines de millions d'euros et si l'on comparait véritablement cela au panier du maire, c'est encore plus impressionnant.

Malgré ces mauvais coups, nous devons faire face. Nous n'avons pas le droit de baisser les bras. Il nous faut poursuivre les engagements de notre plan de mandat et préserver un autofinancement raisonnable.

Avec une permanence de subventions consacrées à l'économie, l'emploi, l'habitat, l'écologie et l'aménagement des espaces publics qui progressent de 6 %, les objectifs sont atteints avec le souci de l'intérêt général, le maintien d'une masse salariale qui est loin d'exploser puisque les effectifs sont quasiment constants (+ 30 postes) ; preuve -s'il en était besoin- du professionnalisme et de la compétence des personnels. D'ailleurs, pour ceux et celles d'entre nous qui n'ont pas eu l'occasion de participer aux différentes journées des 40 ans du Grand Lyon, nous avons pu mesurer le chemin parcouru et à quel point nous avons besoin d'un véritable service public.

Le futur ne s'annonce guère enthousiasmant avec la double attaque : réforme territoriale et réforme de la fiscalité locale. Aussi, la mesure-phare du projet de loi de finances 2010 consiste en la suppression de la taxe professionnelle sur les investissements productifs pour la remplacer par un autre système d'imposition et de compensations, dont l'expérience montre qu'elles vont toujours en se réduisant, entraînant ainsi une diminution notable des recettes.

Aujourd'hui, la taxe professionnelle représente 523 M€. Je ne reviendrai pas sur la simulation qui a été faite mais nous pouvons dire que, dans la future simulation, nos recettes toutes confondues seraient autour de 400 M€, compensés en intégralité jusqu'en 2015 ; mais, malgré tout, le manque à gagner est de 20 %. Aussi, je pose une question : qui peut accepter de voir son pouvoir d'achat ainsi amputé alors que l'on nous a dit et redit :

"travailler plus pour gagner plus" ? Ainsi, il faut se battre pour préserver l'autonomie fiscale des collectivités territoriales.

Au-delà du seul contexte fiscal, ces nouvelles dispositions modifient incontestablement le lien entre territoires et fiscalité économique. Elles vont priver de moyens les collectivités pour répondre aux besoins des populations, qui sont l'essence même de notre action publique.

Nous devons, de fait, préserver notre volonté de développement de notre agglomération pour qu'elle continue de produire des solidarités, d'être une référence tant au plan national qu'europpéen. C'est un objectif à partager avec les cinquante-sept communes du Grand Lyon, auquel notre groupe souscrit. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, nous voici donc, comme chaque année, face à ce débat d'orientation budgétaire du Grand Lyon. De là à dire que les années se suivent et ne se ressemblent pas, si ce débat est pour certains le terrain de véritables joutes oratoires, ne perdons pas de vue les enjeux véritables qui conduisent la destinée de notre agglomération.

Tout d'abord, nous devons mettre en perspective ce document dans un contexte socio-économique plus élargi, national et mondial. L'année dernière, nous évoquions des "situations et des zones de turbulences mondiales". Cette année, nous pouvons constater qu'une situation de crise est installée, même si elle reste appréhendée et évaluée. A cela s'ajoute un contexte national de réformes institutionnelles et fiscales. Nombre de nos communes ont manifesté leur position, participé aux réflexions et élaboré des propositions sur ce sujet délicat. Dans ce contexte, nous pouvons considérer que le DOB présenté ce soir, reflète une gestion saine de notre collectivité.

Plusieurs points nous semblent importants à souligner.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 2,71 % par rapport à 2009 et les dépenses de 2,36 %. Cet effort sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement est important puisqu'il permet un autofinancement de plus de 175 M€, en augmentation de 4,7 % et donc de poursuivre la réalisation de nos investissements.

Concernant l'endettement, celui-ci reste raisonnable grâce à une gestion particulièrement adaptée, dans un contexte bancaire et financier que nous pourrions qualifier de tourmenté.

Les finances communautaires, malgré une situation économique difficile de notre agglomération, restent de qualité et permettent à notre collectivité de confirmer ce qui est une de ses principales vertus, son rôle d'investisseur.

Pour les charges de personnel, celles-ci progressent régulièrement et s'inscrivent dans un contexte prudentiel, soit une augmentation de 2,5 %. L'impact de la mutualisation des services des relations internationales et le transfert de la compétence tourisme n'apparaissent pas dans ce taux, souhaitant que la mutualisation soit une véritable mutualisation de moyens et de résultats et pas seulement un seul transfert de charges.

Quant au budget de communication, nous pouvons nous étonner d'une telle progression, même si nous sommes conscients qu'il s'agit d'un élément nécessaire au rayonnement de notre agglomération. Cependant, nous tenons à ce qu'il n'y ait pas un déséquilibre dans la répartition des lignes budgétaires.

En ce qui concerne les ressources, elles sont principalement issues de la fiscalité locale et des concours financiers de l'Etat. Au cours des six dernières années, la répartition entre ressources fiscales et concours financiers de l'Etat a été considérablement modifiée. Les ressources fiscales de notre établissement public de coopération intercommunale sont de plus en plus déconnectées d'une réalité économique locale et pénalisent, de fait, notre collectivité. Les conséquences en seraient une évolution défavorable des concours financiers de l'Etat et donc une perte estimée à 25 M€ ; mais je crois que des choses nouvelles arriveront au mois de janvier.

La réforme de la taxe professionnelle, véritable feuilleton aux multiples rebondissements, ne nous permet pas d'avoir une réelle lisibilité quant aux compensations liées à sa suppression, 2010 étant une année de transition. Une compensation-relais devrait être versée. De plus, nous nous interrogeons sur le devenir de nos communes et de leur autonomie fiscale.

Le cadrage 2010 que vous proposez au travers de ce débat d'orientation budgétaire illustre encore la rigueur -au bons sens du terme- que vous avez manifestée.

Notre groupe apportera ses remarques sur la répartition des investissements lors de l'examen du budget primitif final. Nous serons alors sans doute plus éclairés sur les conséquences et les impacts réels de la réforme de la taxe professionnelle. Si nous sommes d'accord sur les principes retenus et présentés ce soir, nous attendons la réalité des chiffres.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le président, chers collègues, le ton du document sur le débat d'orientation budgétaire est quelque peu différent des propos tenus en séance publique ce soir. Pourtant, il faut bien dire que nous partageons le ton de ce document. Beaucoup d'analyses, notamment dans sa première partie, qui traitent de l'environnement économique général pour lequel nous avons un point de vue à peu près identique.

De ce document éclate une vérité : la situation de notre pays est plus favorable que celle de nombreux autres pays européens, n'en déplaise à certains ! Je perçois bien qu'en France, le couplage des amortisseurs sociaux et de la politique du Gouvernement a permis de limiter la casse. Vous ne le dites pas en ces termes dans le document mais c'est ce qui en ressort.

Par exemple -et je me permets de viser la page 9 pour être très précis-, les collectivités bénéficieront doublement en 2010 des modalités d'évolution des concours financiers de l'Etat (absence de révision à la baisse de la base de calcul, application d'un index probablement surélevé), les choses sont claires.

Quelques éléments de satisfaction : tout d'abord, sur les autorisations de programme, c'est bien la première fois que vous prenez en compte nos remarques appuyées et récurrentes sur le risque réel pour le Grand Lyon d'engager des projets tous azimuts sans assurer le lancement effectif et le paiement de ces projets ; cela est visé à la page 33. Il ne s'agit encore que d'une intention puisque, fin 2009, il reste encore à réaliser 759 M€ de projets du mandat précédent mais, sur ce point, nous vous laissons le bénéfice du doute.

Sur cette année 2010, il y a un paradoxe pour le Grand Lyon. Cette année est difficile pour les entreprises et pour chacun

de nos concitoyens et tout le monde convient aujourd'hui que la situation de l'emploi continue d'être inquiétante. A l'inverse, au niveau budgétaire, 2010 sera une bonne année voire une très bonne année pour le Grand Lyon : les recettes n'ont jamais été aussi élevées puisqu'elles vont augmenter de près de 3 %, soit 30 M€ supplémentaires. Ce découplage entre la situation économique générale et la situation financière intéressante du Grand Lyon nous amène à deux observations.

La première, c'est que cette augmentation provient des années précédentes -le président Darne l'a rappelé tout à l'heure-, elle ne préjuge pas, évidemment, de la situation des quelques années qui viendront, compte tenu de la situation de crise que nous traversons. En revanche, elle nous oblige à être prudents pour les années à venir et donc à gérer avec beaucoup de précision les engagements que nous serons amenés à prendre dans les semaines qui viennent, et notamment à l'occasion du vote du budget.

Deuxième sujet de préoccupation -et beaucoup d'entre vous s'en sont fait l'écho- : la problématique de l'autonomie fiscale. Bien sûr, il faut bien se plaindre et il faut bien essayer de trouver le responsable de la situation et le cheval de bataille que vous avez choisi les uns et les autres est la lutte contre l'Etat, contre la suppression de la taxe professionnelle.

Il convient tout d'abord de rappeler deux choses :

- la première est que cette taxe professionnelle, un ancien Président de la République de vos rangs l'avait qualifiée d'imbécile et que tout le monde s'accorde à dire qu'il faut la supprimer car elle constitue un frein au développement de nos entreprises à l'international ;

- le deuxième point est que celui qui aura porté le coup le plus sérieux à la taxe professionnelle restera un Premier ministre de vos rangs, en la personne de monsieur Jospin, aidé en la matière par monsieur Strauss-Kahn en 1999. C'est donc bien vous qui, à cette époque, avez décidé de vider la taxe professionnelle de son intérêt. Si nous regardons ce qui s'est passé à cette époque, certes, il y a eu une compensation par l'Etat mais il n'y a pas eu de transfert aux collectivités locales d'une part de fiscalité propre et, là, la perte d'autonomie a été parfaitement notoire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Alors, tout le monde raille cette réforme, tout le monde essaie parfois même d'en tirer profit. Faut-il rappeler que c'est d'abord à l'Assemblée nationale puis au Sénat que les règles ont été modifiées et la commission mixte paritaire, qui s'est réunie mardi dernier, a encore contribué à l'amélioration des choses. Je voudrais vous redire aussi que le Sénat a permis d'obtenir deux éléments importants qui sont de nature à rassurer les élus locaux que nous sommes ; il y aura deux clauses de revoyure :

- la première aura lieu avant le 31 juillet 2010 pour préciser le dispositif de répartition des nouvelles ressources des collectivités territoriales, sur la base de simulations que le Gouvernement devra remettre au Parlement avant le 1^{er} juin 2010. La question de l'évolution du dispositif de compensation et de son articulation avec les dispositifs de péréquation, à la fois verticale et horizontale, sera traitée à cette occasion ;

- la seconde interviendra dans les six mois après la promulgation de la future loi et précisera la répartition des compétences des collectivités territoriales afin, évidemment, d'en tirer les conséquences financières.

Ainsi, le Parlement et la majorité présidentielle qui ont voté la loi de finances se donnent le temps de mettre en cohérence les ressources et les compétences des collectivités territoriales. Ce point devait être précisé.

Enfin, une dernière observation : dans le document relatif au débat d'orientation budgétaire, vous ne faites aucunement référence à l'augmentation ou non de la pression fiscale.

Vous l'avez annoncée à l'occasion de la commission des finances et le vice-président l'a rappelé à l'occasion des débats que nous avons ce soir. Cela est tout de même curieux ! Vous avez dit que vous l'augmenteriez. Cela n'est pas noté dans le document. Je voudrais attirer votre attention sur le caractère substantiel d'une telle observation. La Cour administrative d'appel de Douai, à l'occasion d'un contentieux, a annulé le vote du budget de la collectivité -et dans le document d'orientation budgétaire, il n'en est pas fait mention de façon précise et claire-, sur le fait que l'on doit indiquer si l'on augmente ou si l'on n'augmente pas la pression fiscale. En l'occurrence, cela n'est pas le cas ; vous risquez d'affaiblir sérieusement le vote du budget prochain.

Deuxième point, l'année dernière, un certain nombre de collectivités ont augmenté, à votre demande, la pression fiscale. D'autres ont résisté ; je voudrais saluer aujourd'hui celles qui ont résisté, notamment la commune de Vénissieux, mais surtout insister sur le fait que, compte tenu de la situation financière que vous décrivez et qui est très loin d'être défavorable, il ne me paraît toujours pas utile d'avoir recours à l'augmentation de la pression fiscale.

Monsieur le président, c'est au bénéfice de ces observations que je terminerai notre intervention pour le compte du groupe UMP. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, le groupe Socialiste et apparentés.

M. CORAZZOL : Monsieur le président, mes chers collègues, nous débattons aujourd'hui des orientations budgétaires de notre Communauté urbaine pour l'année 2010. Comme nous l'avons vu, le budget qui nous sera proposé en janvier prolongera l'action entreprise dès 2008 et nous permettra de poursuivre l'application de notre plan de mandat.

J'aimerais tout d'abord attirer votre attention sur l'importance du lien entre les entreprises et le Grand Lyon, à l'heure où la réforme des collectivités prépare la fin de la taxe professionnelle et ensuite vous démontrer que les objectifs mêmes de cette réforme (la baisse des impôts des entreprises) ne seront pas atteints

Tout d'abord, ce lien est à notre sens primordial. Nous considérons que les entreprises doivent être les partenaires des collectivités locales et inversement les collectivités locales partenaires des entreprises.

L'intérêt pour une collectivité d'avoir sur son territoire des entreprises est évident : elles génèrent de la croissance et des emplois. Elles sont donc nécessaires au bon fonctionnement de l'activité économique.

De même, les collectivités locales, à travers leurs actions, participent au développement de l'activité économique en favorisant la compétitivité des entreprises. Par exemple, le Grand Lyon intervient au niveau des universités avec le pôle de recherche et d'enseignement supérieur, permettant aux entreprises de bénéficier de salariés bien formés. La

Communauté urbaine participe au développement des pôles de compétitivité en soutenant financièrement un grand nombre de projets. La politique offensive de notre collectivité en matière de logement bénéficie indirectement aux entreprises en rendant l'agglomération attrayante pour ses salariés. Enfin, à travers son action, l'Aderly, par exemple, incite de nombreux investisseurs à s'implanter dans notre région en leur offrant un service de grande qualité.

Ainsi, la Communauté urbaine participe activement à la compétitivité des entreprises présentes sur son territoire. Son rôle est décisif dans de nombreux domaines. Les pôles de compétitivité dont nous avons parlé en sont le meilleur exemple puisque de nombreux projets seraient en difficulté sans notre aide.

Le groupe Socialiste et apparentés considère que réduire le lien fiscal entre les entreprises et les collectivités locales est une grave erreur. Ainsi, en réduisant fortement la perception de l'impôt par le Grand Lyon, la réforme de la taxe professionnelle nuit à l'activité économique de notre territoire. Quel intérêt aurons-nous, en effet, à accueillir sur notre territoire des entreprises sans contrepartie ?

Ensuite, cette réforme est faite pour alléger les impôts des entreprises mais cela sera-t-il vraiment le cas ? Deux exemples :

1° - en pratique, les professions libérales employant moins de cinq salariés, pour lesquelles la taxation demeurera calquée sur l'ancienne taxe professionnelle, ne verront pas de baisse de leurs impôts ;

2° - les industries seront dans le même cas car les locaux utilisés dans ce secteur sont généralement de taille importante et le mécanisme d'évaluation des locaux par la méthode comptable conduit à une imposition plus élevée que la méthode d'évaluation par comparaison applicable aux locaux commerciaux et aux bureaux. En outre, la contribution locale d'activité vient en doublon de la taxe foncière qui est déjà payée par les entreprises à raison des immeubles qu'elles utilisent. Nous pouvons donc penser raisonnablement que les objectifs mêmes de cette réforme ne seront pas réalisés.

A travers cette réforme qui est une véritable recentralisation, le risque est de voir diminuer nos recettes et donc notre marge de manœuvre pour mener à bien le plan de mandat. Si nous n'avons pas les moyens de faire cette politique pour laquelle nous avons été élus, ce seront les entreprises qui en pâtiront. L'activité économique de notre territoire en sera ainsi ralentie et cela aura des conséquences indéniables sur l'emploi, surtout dans la période de crise que nous traversons.

Nous continuerons donc notre politique d'investissement pour atteindre notre objectif de 1,950 milliard d'euros sur le mandat. Ainsi, ce seront 450 M€ pour cette année 2010. Il est fondamental de poursuivre l'investissement à cette cadence car nous considérons que notre rôle, en particulier en période de crise, est de soutenir l'économie locale à travers l'investissement public. Mais il est aussi fondamental d'investir pour continuer de bâtir une métropole dynamique et attractive pour l'ensemble des Grands Lyonnais. Malgré la crise, nous confirmons donc notre plan de mandat dont les orientations sont pertinentes alors que l'Etat ne nous aide pas et compromet l'avenir de notre agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Darne, quelques mots de réaction.

M. le vice-président DARNE : Merci aux uns et aux autres pour ces interventions, en particulier à ceux qui ont soutenu la présentation de ce débat d'orientation budgétaire. La plupart d'ailleurs en approuve l'essentiel.

Quelques précisions pour monsieur Barthelémy qui insiste en particulier sur les problématiques d'évaluation de nos politiques. Il n'est pas indifférent de noter que notre direction des gestions externes s'appelle dorénavant "direction de l'évaluation et de la performance". C'est une volonté de renforcer ce secteur dans notre Communauté et de procéder autant que possible -parce que l'on en sait la difficulté- au contrôle et à l'évaluation de ce que nous faisons. Nous sommes évidemment dans cette perspective-là.

Madame Sandrine Frih est une des seules -et je ne l'avais pas fait moi-même- à évoquer l'évolution de nos compétences qui a des conséquences sur notre présentation budgétaire. Par exemple, lorsque j'indique les variations du budget d'une année sur l'autre, il faut savoir que le périmètre n'est pas tout à fait constant et que le fait de prendre la compétence tourisme a une incidence financière sur le budget de l'année 2010, avec une augmentation de 0,4 % de notre budget. Quand on évoque des pourcentages, qui sont de 1,7 à 2,2 % suivant que l'on parle du budget primitif ou du budget consolidé, ce sont des incidences qui sont loin d'être négligeables. Donc merci de me donner l'occasion d'apporter cette précision.

Monsieur Yves Fournel, il n'y a pas de problème, je suis d'accord avec lui.

Madame Béatrice Vessiller, j'ai apprécié l'équilibre de vos propos. Je regrette seulement que, sur quelques dossiers, vous continuiez d'être réservée, alors qu'ils ont le même fondement d'intérêt d'agglomération et la même nécessité. Je souhaite que nous puissions poursuivre les débats pour que votre adhésion soit totale et non pas seulement large.

Pour le budget de communication qu'évoquent un ou deux d'entre vous, comme Max Vincent, comme Michel Reppelin, il y a quelques questions que nous évoquerons à l'occasion du vote du budget.

Je suis très largement d'accord bien sûr avec Willy Plazzi et Guy Corazzol.

Je voudrais dire à François-Noël Buffet, d'abord que j'apprécie le fait qu'il reconnaisse un certain nombre de choses positives dans les documents donnés. Vous semblez dire que nous avons suivi vos conseils ; alors peut-être involontairement. Je le mets plutôt sur le compte de la continuité de l'action conduite ici et que, du coup, vous ayez plus perçu la pertinence de la gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement, qui sont des mesures pas très anciennes et donc il faut un temps d'adaptation. Mais, en tout cas, il y a une continuité. Je vous remercie.

J'aimerais aborder les questions fiscales.

Je souhaite d'abord vous répondre sur votre critique, sur laquelle vous avez insisté en disant que, dans le débat d'orientation budgétaire, nous n'aurions pas évoqué l'augmentation du taux de taxe professionnelle, alors que c'est une question qui est évoquée ici pour la énième fois puisque nous l'avons évoquée l'année dernière lors du vote du budget primitif mais aussi pour la préparation de ce budget, de façon extrêmement précise, dans des comités budgétaires où les représentants de votre groupe siègent et en commission des finances.

Dans ce document d'orientation budgétaire, nous indiquons qu'au moment où ce document est écrit, nous sommes dans l'incertitude face à la loi de finances. En effet, quand nous avons commencé le débat d'orientation budgétaire, nous ne savions pas si la liaison des taux existerait ou non, si la durée du coefficient de 1,5 % était maintenue ou non ou encore comment pouvaient évoluer les recettes. Donc comment voulez-vous que l'on puisse dire la conséquence que nous en tirions ? Et toutes les pages 21, 22 et 23 du document d'orientation budgétaire indiquent cette incertitude.

En toute honnêteté, je trouve que nous avons beaucoup avancé au niveau du chiffrage. Ce document de débat d'orientation budgétaire est presque un prébudget parce que nous avons déjà beaucoup avancé sur le budget mais il contient beaucoup d'informations très précises alors que nous n'étions pas sûrs évidemment de la conclusion du débat. Ainsi, notre document d'orientation budgétaire me paraît tout à fait pertinent dans le contexte d'incertitude qui est le nôtre.

Pour conclure, j'aimerais revenir sur les questions que vous posez dans votre intervention.

J'aimerais d'ailleurs, pour commencer, vous reprendre sur une phrase que vous avez dite. Dans les interventions des uns et des autres, vous dites qu'il y a une lutte contre l'Etat. Moi, au contraire, je ne lutte pas contre l'Etat mais pour l'intervention de l'Etat, pour que les services publics soient assurés et pour qu'il y ait des politiques collectives. Je peux lutter et m'opposer aux politiques gouvernementales, ce que je trouve un peu différent. Je pense, en effet, que le Gouvernement a pris une mauvaise voie pour réformer la fiscalité locale.

La question qui est devant nous c'est la désuétude de l'ensemble de notre système fiscal, ce n'est pas simplement la taxe professionnelle. Celle-ci est un élément contesté par tout le monde et -vous avez bien voulu le rappeler- depuis des décennies. Permettez-moi de vous rappeler que, de 1975 à aujourd'hui, il y a eu plus de 70 modifications de cette taxe, 30 principales et 45 moins importantes. Mais, peu importe, vous voyez que cela a été du rafistolage constant.

Une des seules grandes réformes a été celle de Strauss-Kahn, qui résultait de la volonté de lutter contre l'augmentation du chômage. Ce Gouvernement, celui de Lionel Jospin, a vu le plus grand nombre de créations d'emplois depuis les années 70. Ceci est dû à la suppression de la taxation des salaires car la taxe professionnelle avait la faiblesse majeure de taxer simultanément l'investissement et le travail. Le ministre des finances a alors supprimé la taxation du travail mais n'a pas englobé la compensation dans la dotation globale de fonctionnement. Au contraire, il a compensé exactement, auprès des collectivités, le montant supprimé.

L'incorporation à la dotation globale de solidarité a été faite par le gouvernement Raffarin où nous avons eu, au lieu d'une compensation de montant, une évolution qui a été comme la DGS, c'est-à-dire autour de 0 % ou de 1 % suivant que les années soient bonnes ou pas.

Toutefois, ceci est une précision qui, pour moi, demeure accessoire par rapport à la réflexion générale. Pourquoi accessoire ? Parce que si la taxe professionnelle est un impôt qui devait être réformé -et nous avons des moyens de réforme car ils ont déjà été élaborés-, les autres impôts locaux sont tout aussi inacceptables, vous le savez comme moi : comment peut-on accepter que, dans cette agglomération, la taxe d'habitation soit aussi diverse d'une commune à l'autre ? Comment peut-on accepter que les budgets d'une commune ne dépendent pas des services qu'ils ont assurés mais dépendent de la richesse qu'ils ont sur leur

territoire alors qu'ils n'y sont pour rien ? L'inégalité existe dans la gestion communale, elle existe pour les habitants qui payent des impôts fonciers ou des taxes d'habitation sans qu'il y ait une corrélation quelconque entre ce qui se fait et ce qu'ils payent. C'est une anomalie totale. Cela conduit à dire, évidemment, que la fiscalité locale doit être réformée profondément.

Mais la fiscalité locale prend sa place dans un ensemble qui est le système fiscal français, avec une TVA, un impôt sur le revenu, une CSG, avec une complexité et une diversité extrêmement grande et avec des exonérations que vous connaissez puisque, dans le débat national, il est souvent reproché de tolérer l'importance de ces niches fiscales supérieures -on le dit- au montant de l'emprunt tel qu'il est annoncé par le Gouvernement et le Président Sarkozy. Il s'agit d'un système fiscal qui, dans son ensemble, ne va pas.

La réforme qu'il convient donc de faire c'est d'avoir le courage politique aujourd'hui de dire : "Faisons que les citoyens payent en fonction de leur capacité contributive, qu'il y ait l'égalité de tous devant l'impôt et que les collectivités disposent de ressources qui leur permettent de répondre à l'attente et aux besoins des habitants", suivant des modalités, soit d'impôts d'Etat attribués à la demande, la garantie constitutionnelle faisant qu'il n'y a pas d'incertitude sur les recettes, soit d'impôts prélevés par les collectivités, comme nous le faisons antérieurement. Ceci est possible mais suppose une vraie réforme.

Des pistes sont énoncées. Je trouve que le Gouvernement prend cette politique par le petit bout et, de plus, à l'envers parce que l'on ne peut pas se permettre, quand on est Président et quand on est même Premier ministre ou ministre des finances et même député ou sénateur, de faire dans la loi de finances la réforme de la taxe professionnelle et de déposer conjointement un texte pour réformer les collectivités territoriales. On ne peut faire une réforme territoriale que si l'on fixe en même temps les compétences pour chaque niveau de collectivité et leur mode de financement. Fixer des impôts avant une réforme de compétences et de territoires est une absurdité.

La moindre des logiques était de différer la taxe professionnelle et de conduire la réforme territoriale avec un volet financier pouvant porter sur tous les aspects, y compris celui de l'emprunt si nécessaire et nous aurions eu alors un système qui aurait eu un peu de sens. Comment peut-on parler d'une compétence sans dire en même temps comment elle est financée ? Comment sont transférées des fiscalités ?

Si nous continuons à vouloir décentraliser le pays sans évoluer dans les impôts d'Etat et en faisant reporter la charge de la décentralisation à des impôts locaux, nous irons droit dans le mur. Nous ne ferons rien et ce pays restera soit centralisé, soit avec, en théorie, une décentralisation mais sans les moyens de faire les politiques que nous devons.

Voilà, monsieur Buffet, nous avons des désaccords profonds là-dessus mais notre responsabilité politique ici est de construire un débat d'orientation budgétaire et ensuite un budget dans le contexte qui nous est imposé et nous essayons de le faire dans ce cadre-là le mieux possible. C'est, je le crois, ce à quoi ensemble nous arrivons. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Darne. Quelques mots pour conclure ce débat.

Tout d'abord, je serai un peu plus mesuré sur l'évaluation de la situation française parce que si la France, par exemple, a moins subi la crise que l'Allemagne, c'est parce qu'elle est

très largement moins industrialisée et donc les conséquences sur la chute du commerce extérieur a été moins sévère qu'en Allemagne. Toutefois, on s'aperçoit aujourd'hui que l'Allemagne est en train de repartir alors que la France sort de la crise très progressivement.

Le deuxième point que je souhaite aborder est sur la façon dont a été menée la réforme de la taxe professionnelle et la façon dont a été élaboré notre budget. Mes chers collègues, je peux vous dire que, pendant ces trois semaines, nous suivions très attentivement, avec les services financiers, l'examen des amendements qui pouvaient être présentés par les uns et les autres et que, selon que tel amendement passait ou ne passait pas, j'en faisais évaluer le coût ou le gain pour la collectivité. Ce débat s'est terminé mardi dans la journée et nous sommes jeudi. Vous me dites : "Mais, monsieur Collomb, dans le DOB, vous ne nous dites pas de combien vous pensez augmenter les taux !". Alors que, mardi soir, nous ne savions pas encore quelles étaient réellement les bases sur lesquelles reposait notre budget, je trouve cela un peu fort !

Jamais nous n'avons connu une telle période d'incertitude pour les collectivités locales et beaucoup de nos collègues ont repoussé, pour la première fois, l'examen du DOB au mois de janvier et le vote de leur budget au mois de février ou de mars, de manière à pouvoir avoir un peu de recul par rapport à la décision finale de la commission mixte paritaire.

Sur l'augmentation des impôts, je regarde la façon dont les choses se sont passées et je vois qu'un certain nombre de nos collègues qui pouvaient le faire, parce qu'il y avait eu des augmentations de la taxe d'habitation au cours des dernières années, ont très prudemment augmenté leurs impôts en 2008, lorsqu'ils ont vu se profiler la réforme de la taxe professionnelle et qu'aujourd'hui, ce qu'ils ont eu en augmentant leurs impôts en 2008 sera pris en compte dans les dotations de compensation, ce qui les conduira à avoir des ressources supplémentaires. Si des clauses de revoyure doivent être menées et que nous n'augmentons pas nos impôts en 2009, je craindrais qu'ensuite, si effectivement il y a de nouvelles clauses qui prennent en compte l'année 2009, nous ayons gâché un certain nombre de nos ressources. Les choses sont évidemment cumulatives d'année en année et je sais bien que ce serait les mêmes qui me diraient à la fois : "Il ne faut pas augmenter les impôts." mais qui, dans leurs communes, disent chaque jour, chaque fois qu'ils voient un de leurs concitoyens : "La Communauté urbaine n'investit pas assez dans ma commune." Ainsi, il y a des discours extrêmement différents suivant que l'on se trouve dans un débat sur les recettes ou sur les dépenses où il faut augmenter toujours plus.

Et s'il doit y avoir d'autres choix, je les attends parce qu'effectivement, il faudra dire publiquement sur quoi nous sommes d'accord et sur quoi nous le sommes pas. Et c'est devant l'opinion publique que finalement, dans l'avenir, nous trancherons ces désaccords.

Voilà, mesdames et messieurs, chers collègues, pour l'examen de ce DOB. Nous aurons l'occasion de reparler de tout cela au mois de janvier, au moment du vote du budget.

N° 2009-1148 - finances, institutions et ressources - Agence d'urbanisme - Désignation d'un représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant à l'examen des dossiers et nous commencerons par le rapport de

monsieur Corazzol, de manière à pouvoir permettre à monsieur Ollivier, que je salue ce soir et que j'accueille, de figurer dans un certain nombre d'organismes et de commissions. Monsieur Corazzol, vous avez la parole

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission concernant la désignation d'un représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

**Désignation d'un représentant au sein de
l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme
(dossier n° 2009-1148)**

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Sur ces dossiers, théoriquement, il faudrait que nous votions à bulletin secret. Si personne ne demande le vote à bulletin secret, je vous propose de le faire à main levée. Personne ne demande le vote à bulletin secret ?

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du CGCT).

Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Claude Ollivier. Y a-t-il des propositions contraires ?

Nous mettons donc aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

(Monsieur Jean-Claude Ollivier est désigné).

N° 2009-1149 - finances, institutions et ressources - Institut national des sciences appliquées de Lyon - Désignation d'un représentant suppléant - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1149. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour la désignation d'un représentant suppléant au conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

**Désignation d'un représentant suppléant
 au sein du conseil d'administration de
 l'Institut national des sciences appliquées
 (dossier n° 2009-1149)**

M. LE PRÉSIDENT : Donc toujours la candidature de monsieur Jean-Claude Ollivier. Pas d'opposition pour le vote à main levée ?

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du CGCT).

Nous mettons donc aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

(Monsieur Jean-Claude Ollivier est désigné).

N° 2009-1165 - développement économique - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de l'ouest lyonnais - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Avis favorable de la commission pour le dossier numéro 2009-1165 concernant la désignation des représentants au sein de l'Office du tourisme de l'ouest lyonnais.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

**Désignation des représentants
 au sein du conseil d'administration de
 l'Office du tourisme de l'ouest lyonnais
 (dossier n° 2009-1195)**

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons trois représentants à désigner. Pouvons-nous encore le faire à main levée ?

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du CGCT).

Je vous propose les candidatures de messieurs Alain Joly, Gilles Pillon et Maurice Fleury. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Nous mettons donc aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

(Messieurs Alain Joly, Gilles Pillon et Maurice Fleury sont désignés).

N° 2009-1166 - développement économique - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons ensuite proposer des candidatures pour le conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon.

Dans la conférence des présidents, j'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. Bruno BERNARD : Monsieur le président, chers collègues, nous venons de découvrir la liste des candidats à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon. Monsieur le président, connaissant votre attachement à l'information de tous les élus, nous espérons qu'à l'avenir, nous pourrions avoir une communication un peu plus rapide.

Cette liste nous pose deux problèmes : le premier est un problème de parité car il y a trois femmes pour huit hommes, le second est que le groupe des Verts n'est pas représenté. Vous critiquez, monsieur le président, à juste titre, le futur mode de scrutin des élections territoriales mais la représentation actuelle du Grand Lyon n'est pas parfaite. Ne pas vouloir donner un représentant sur onze à la deuxième force politique sur le Grand Lyon aux dernières élections européennes n'est pas compréhensible.

Nous comptons sur votre bon sens, monsieur le président, pour modifier cette proposition et inclure la candidature de madame Pascale Bonniel-Chalier. A défaut, nous présenterons sa candidature sur une liste autonome.

M. LE PRÉSIDENT : Comme vous le savez, nous avons des représentants dans beaucoup d'organismes et nous essayons de faire que la représentation des uns et des autres soit assurée sur l'ensemble de ces organismes. Comme il y a beaucoup de groupes dans notre assemblée, si nous voulons que chaque groupe soit représenté dans toutes les institutions, ce n'est guère possible et c'est pour cela que nous avons donc présenté la liste que vous avez eu l'occasion de discuter puisque, comme vous le savez, il y a eu quelques discussions en amont de la décision d'aujourd'hui avec le groupe Les Verts.

Avant de procéder à la désignation, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

**Désignation des représentants
au sein du conseil d'administration de
l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon**

(dossier n° 2009-1166)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons donc deux listes. Une liste dont vous avez pu prendre connaissance et la candidature des Verts. Souhaitez-vous que nous procédions à bulletin secret ? Oui ?

Nous allons procéder aux opérations de vote et faire circuler les urnes. Vous pouvez rayer les noms que vous souhaitez.

Je vais demander aux scrutateurs dont les noms suivent de bien vouloir venir : monsieur Augoyard, madame Baume et messieurs Sturla et Petit.

(Il est procédé au vote).

Pendant ce vote, je vous propose que nous puissions avancer et nous allons passer aux dossiers sans discussion.

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2009-1187 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation du stationnement en ouvrage déléguée à Vinci-Park - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-1188 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation de 25 ouvrages de stationnement délégués à la société Lyon Parc Auto - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1187 et 2009-1188. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2009-1189 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation du Boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-1190 - Boulevard périphérique nord de Lyon - Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public du 15 novembre 2005 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-1193 - Vénissieux - Viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel - Convention avec la région Rhône-Alpes - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1189, 2009-1190 et 2009-1193. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2009-1191 - Irigny - Vernaison - Charly - Requalification du chemin des Flaches - Etudes et foncier - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le vice-président Buna comme rapporteur du dossier numéro 2009-1191. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le vice-président BUNA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

N° 2009-1192 - Saint Genis Laval - Aménagement du chemin de Moly - Etudes et foncier - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le vice-président Crimier comme rapporteur du dossier numéro 2009-1192. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

N° 2009-1194 - Convention de raccordement des mobiliers urbains à l'éclairage public - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Gléréan comme rapporteur du dossier numéro 2009-1194. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2009-1164 - Coopération décentralisée entre la ville de Ouagadougou (Burkina Faso), la Communauté urbaine et la ville de Lyon - Convention 2010-2012 - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Je rapporte le dossier numéro 2009-1164. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2009-1169 - Rapport des délégués de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GLECCCL - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a émis un avis favorable sur le dossier numéro 2009-1169. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2009-1167 - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Mise en oeuvre des volets commerce et hôtellerie - Convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Programme d'actions 2009-2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Calvel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1167. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le vice-président CALVEL, rapporteur : Il s'agit d'une convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon qui concrétise le grand partenariat que nous avons mis en place pour l'application et le suivi du schéma directeur d'urbanisme commercial. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président CALVEL.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2009-1150 - Prestations de gardiennage physique sur les biens immobiliers et les activités événementielles de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2009-1151 - Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Rénovation du système de sécurité et d'alarmes incendie - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Lyonnet comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1150 et 2009-1151. Monsieur Lyonnet, vous avez la parole.

M. LYONNET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. LYONNET.

N° 2009-1152 - Lyon 3° - Hôtel de Communauté - Etanchéité des toitures-terrasses - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2009-1153 - Lyon 4° - Acquisition et aménagement d'un bâtiment 20, rue Duviard pour les agents de la direction de la propreté - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1152 et 2009-1153. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2009-1154 - Révision de divers tarifs, de prix ou de redevances pour l'année 2010 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2009-1154. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2009-1155 - Redevance d'occupation du domaine public communautaire par les ouvrages de transport et de distribution de gaz - Montant de la redevance 2009 due par GRDF - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur du dossier numéro 2009-1155. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2009-1156 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le vice-président Crédoz comme rapporteur du dossier numéro 2009-1156. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

N° 2009-1157 - Mise à disposition de service de la ville de Lyon au profit de la Communauté urbaine - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Rudigoz comme rapporteur du dossier numéro 2009-1157. Monsieur Rudigoz, vous avez la parole.

M. RUDIGOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coste.

M. COSTE : Monsieur le président, il s'agit de la mutualisation entre la ville de Lyon et le Grand Lyon. Nous ne sommes pas contre le principe de mutualiser pour réduire les coûts mais cela doit se faire en toute transparence et que chaque collectivité paie bien ce qu'elle doit. Nous sommes interpellés par le vote unanime des syndicats contre ce choix. Donc nous nous abstenons sur ce dossier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Chaque collectivité paie ce qu'elle doit. C'est le principe même, à un moment donné, de transfert d'une collectivité à l'autre. Donc il n'y a aucun souci de ce point de vue.

Pas d'opposition ?

Adopté, le groupe Les Verts s'étant abstenu.

Rapporteur : M. RUDIGOZ.

N° 2009-1158 - SDIS du Rhône - Convention portant règlement du différend financier relatif au transfert des personnels entre la Communauté urbaine et le SDIS du Rhône - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2009-1158 est retiré.

(Retiré).

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2009-1178 - Contrat de programme Barème D avec Eco-Emballages - Avenant - Direction de la propreté -

N° 2009-1179 - Fixation de l'indice de remplacement de l'indice ICHTTS2 dans les marchés de la direction de la propreté suite au changement de la nomenclature d'activités économiques (NAF rév2) - Autorisation de signer les avenants - Direction de la propreté -

N° 2009-1181 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation d'une unité de production d'eau potable en secours déléguée à la société Veolia eau par concession - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-1182 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation des réseaux d'assainissement des communes de Givors et de Grigny déléguée à la société SDEI par deux contrats d'affermage - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-1183 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape - Valorly - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-1184 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation d'un complexe de golf déléguée à la société Blue Green - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-1185 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation des cimetières communautaires de Bron-Parilly et de Rillieux la Pape - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-1186 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité de production de chaud et froid urbains déléguée à la société Elvya - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Coste comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1178, 2009-1179 et 2009-1181 à 2009-1186. Monsieur Coste, vous avez la parole.

M. COSTE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. COSTE.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2009-1159 - Albigny sur Saône - Neuville sur Saône - Création d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Suchet comme rapporteur du dossier numéro 2009-1159. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

M. SUCHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. SUCHET.

N° 2009-1160 - Irigny - ZAC du Centre - Modification du bilan prévisionnel - Participation complémentaire au déficit de l'opération - Prorogation de la convention publique d'aménagement conclue avec la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la vice-présidente David comme rapporteur du dossier numéro 2009-1160. Madame David, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté, MM. Barge, Bouju, Brachet et Giordano n'ayant pas pris part au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la vice-présidente DAVID.

N° 2009-1196 - déplacements et voirie - Est Lyonnais - Accessibilité Grand Montout - Ouverture de la concertation préalable - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2009-1196 est retiré.

(Retiré).

N° 2009-1195 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Chassieu - Meyzieu - Est Lyonnais - Secteur du Grand Montout - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1195. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération entre dans le cadre du développement de l'est de l'agglomération lyonnaise et de l'accessibilité au site du Grand Montout qui devra accueillir le Grand Stade.

Il s'agit, par cette délibération, de fixer les autorisations de programme partielles pour l'inscription des crédits nécessaires à la maîtrise d'œuvre, aux frais de maîtrise d'ouvrage et à une partie des acquisitions foncières. Ces crédits concernent les trois accès de compétence du Grand Lyon :

- l'accès nord, avec l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès et sa trémie ainsi que le mail paysager devant le futur équipement ;

- l'accès sud, qui comporte la réalisation d'un site propre de transports en commun d'Eurexpo jusqu'au site du Grand Montout, le prolongement et l'aménagement de la rue Elysée Reclus et la voirie entre l'échangeur n° 7 de compétence Etat et le site bien entendu ;

- le parking des Panettes, qui offrira 4 000 places de stationnement, dont 500 à titre de parc-relais de la ligne T 3 actuellement saturé, dans le secteur pour l'utilisation et les accès sur l'est de l'agglomération et la Part-Dieu.

L'individualisation de cette autorisation de programme porte sur 23 M€ TTC, échelonnée de 2010 à 2013.

Je vous rappelle que ces trois opérations feront évidemment l'objet d'une concertation ultérieure après la relance de la mise en révision du PLU sur le site du Grand Montout.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, avant de passer au débat sur ce dossier, quelques mots d'explication, non pas sur la décision mais sur la façon dont nous avons procédé pour la révision du plan local d'urbanisme.

Ce qui a valu l'annulation du dossier étaient les faits suivants : il nous a été dit que les conseillers communautaires n'auraient pas eu l'information, avant l'ouverture de la séance, que nous allions débattre d'un dossier important. Le jugement précise que l'ordre du jour de la séance où nous avons examiné ce dossier comportait une centaine de dossiers ; avec un ordre du jour aussi important, il était difficile de pouvoir repérer le dossier sur le stade. J'ai fait des calculs pour regarder combien de dossiers nous examinons en moyenne par Conseil. Nous en examinons une centaine par Conseil. Cela signifie que ce n'est pas un fait extraordinaire et que c'est la norme de notre assemblée, tout simplement parce qu'effectivement, une assemblée comme le Grand Lyon est une assemblée qui agit, qui décide et qui impulse de l'action.

Ensuite, il nous a été dit que, dans cet ordre du jour, le projet de délibération figurait en vingt-septième position, laissant ainsi supposer que nous mettions en premier les dossiers faciles et en dernier les dossiers difficiles. Ce n'est pas vrai car la position d'un dossier dépend de son ordre d'enregistrement. Les dossiers sont donnés par les différents services au service de l'Assemblée qui les enregistre et donc c'est l'ordre d'arrivée des dossiers pour la séance. Ensuite, c'est la conférence des présidents qui priorise les dossiers et décide s'ils doivent faire l'objet ou non d'un débat. Evidemment, les présidents de groupe repèrent les dossiers qui leur semblent les plus importants, quel que soit d'ailleurs leur ordre non pas simplement d'inscription mais dans la liasse qui vous est envoyée.

Le tribunal administratif a remarqué que ce dossier figurait à la page 40. Mais nous avons des dossiers qui sont très importants et qui peuvent être à la page 100 car, effectivement, comme ils sont ensuite classés par commission, cela dépend de la commission dans laquelle ils sont inscrits. D'ailleurs, vous le savez très bien parce qu'un certain nombre d'entre vous le font remarquer. Des rapports sont examinés toujours très tard parce que la commission, en général, est examinée plus tard que d'autres commissions ; par exemple sur les Ressources humaines, c'est souvent une remarque que fait monsieur Crédoz, cela arrive en fin de séance parce qu'effectivement les dossiers sont examinés plus tard.

Le premier dossier portait sur l'organisation du réseau REAL. Evidemment, il s'agit d'un dossier un tout petit peu important. Le deuxième était un dossier important puisqu'il était relatif au tunnel de la Croix-Rousse et à la décision de réaliser deuxième tube dans le tunnel. Le troisième concernait le pont Schuman et l'ensemble des aménagements ; il s'agissait évidemment d'un dossier important. Le quatrième était consacré au dossier du stade.

Alors est-ce que les conseillers communautaires pouvaient ne pas être informés de l'objet important de ce dossier ? Je rappelle que l'ordre du jour, en général, est défini par un passage en Bureau pour les dossiers les plus importants. Un Bureau s'est tenu le 21 mai dernier et ce n'est qu'à partir de cet instant que nous avons l'ordre du jour. Ce dossier avait été extrêmement précisé et commenté.

Je montre un peu l'ensemble des documents qui avaient été présentés. Vous conviendrez que ce n'était pas un dossier présenté de manière extrêmement anonyme mais qu'il était présenté dans son contexte de l'est lyonnais et qu'ensuite, le projet lui-même était examiné avec des données environnementales, des données qualitatives, que l'ensemble des précisions avaient été données aux membres du Bureau et il était évidemment précisé qu'il s'agissait de construire le Grand Stade. Un calendrier a même été donné pour préciser quel allait être l'ordre du jour d'examen et nous avons précisé que ce serait lors de la séance du 9 juillet. L'agenda de l'ensemble des procédures d'enquête a été expliqué.

Alors, nous pourrions dire que, dans le Bureau, tous les groupes ne sont pas représentés, ce qui était vrai d'ailleurs à l'époque. Simplement, lors de la commission, dans laquelle tous les groupes sont représentés, la même explication avec des documents encore plus précis -que je vous fais passer sur l'écran- avaient été donnés.

Là encore, nous voyons que l'on entrait dans le fond du dossier et pas simplement sur des considérations générales. Ceci montrait qu'il y avait à la fois le dossier Grand Stade et l'ensemble de ces équipements annexes. Cela d'ailleurs a été si vrai que ce dossier a fait l'objet d'un débat, le plus long qu'ait connu notre assemblée -je vous renvoie au procès-verbal-, avec des interventions pour et contre de l'ensemble des groupes qui effectivement se sont prononcés en prenant en compte la construction du Grand Stade. Et il était précisé dans les documents mais aussi dans la discussion qu'il s'agissait bien d'un stade de 60 000 places car, dans le jugement du tribunal, il a été dit que l'on ne pouvait pas savoir que c'était un Grand Stade de 60 000 places. Je crois que nous en avons discuté ensemble et d'ailleurs les conseillers communautaires auraient été un peu distraits de ne pas connaître cet ordre du jour puisque l'ensemble de la presse, avant le conseil du 9 juillet et depuis déjà extrêmement longtemps, faisait l'objet du débat sur le Grand Stade.

La décision d'annonce a été faite le 28 octobre 2006. Nous en discutons déjà, pour ou contre, dans la presse, il y avait un débat public depuis le mois d'octobre 2006. Il y a eu assez de temps pour essayer de se former un jugement. Ensuite, je mentionnais moi-même, dans un débat qui a eu lieu à Décines Charpieu avec Jean-Michel Aulas, que nous ferions passer le dossier -*Le Progrès* titrait à l'époque : "Grand Stade Décines ; au cœur des débats : le stade de 60 000 places"- et je l'expliquais dans cette réunion publique. Le lendemain, *Le Progrès* reprécisait que nous ferions passer le dossier -je cite- : "Le 9 juillet prochain, on entamera la révision du PLU dans la séance communautaire du Grand Lyon". Donc je crois que nous avons des documents sur la table.

De plus, est-ce que la conférence des présidents ne l'avait pas repéré comme un dossier important ? Non, bien évidemment, il avait été repéré comme l'un des dossiers les plus essentiels de la séance. Et je rappelle que, dans cette séance, il y a eu quatre grands dossiers qui ont donné lieu à débat.

Ceci étant, il y a une décision d'annulation, j'en prends acte. Nous avons décidé de nous pourvoir en cassation sur le fond mais, évidemment, le temps que le Conseil d'Etat juge en dernier appel, cela prendra un certain temps.

Pour ne pas attendre et donc parce qu'il y a urgence à agir, nous avons décidé de relancer la procédure de révision du PLU sur Décines, sur le terrain du Grand Montout, qui sera faite le 11 janvier prochain. Dans le même temps et pour articuler les différentes procédures, dans la délibération du 11 janvier prochain, nous lancerons la concertation préalable sur les opérations d'accessibilité (accès nord, accès sud) pour un projet qui concerne évidemment le Grand stade mais qui concerne plus largement l'ensemble de l'est lyonnais.

Je pense par exemple au fait qu'aujourd'hui, la liaison qui va être prolongée jusqu'à Eurexpo puis être reliée, à moyen terme, avec Lea est conforme à tout ce que demandaient les conseillers communautaires qui souhaitaient que l'on puisse mailler l'ensemble de ce secteur et que l'on ait à la fois un accès par le nord et un accès par le sud. Ensuite, sur le parking des Panettes, je rappelle que, de nombreuses fois, le maire du secteur m'a dit que le parking-relais actuel était totalement saturé. Cela veut dire que, même si ce parking est utilisé pour les soirs de match, il sera utilisé le reste de l'année par tous ceux qui accèdent depuis l'est de l'agglomération lyonnaise, depuis le Nord Isère et qui arrivent ici pour stationner dans ce parking-relais de manière à pouvoir prendre, à leur convenance, Lea ou Leslys.

C'est pourquoi nous allons prendre cette décision pour un lieu qui, je le rappelle, est classé depuis 1992 dans le schéma d'aménagement de l'agglomération lyonnaise comme une zone de développement stratégique. Je rappelle que le précédent projet, avant le Grand stade, était un projet de logistique. Il y aurait pu y avoir un projet de logistique dans ce secteur et, évidemment, nous n'avons pas souhaité que de tels projets puissent se développer.

C'est pourquoi nous prendrons une délibération d'ouverture d'autorisation de programme dès cette séance pour 23 M€ qui couvriront tous les frais de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage, de levées topographiques, d'études d'impact ou d'acquisitions foncières le long des dessertes prévues, de manière à pouvoir progresser suffisamment en amont.

Je rappelle que les marchés ne seront pas signés avant février, c'est-à-dire avant que nous n'ayons redélibéré sur la révision

du PLU et qu'à ce moment-là, la maîtrise d'œuvre pourra commencer son travail en même temps que la concertation pour, dès le départ, prendre en compte l'avis des citoyens.

Je rappelle que, sur tous les grands projets, nous avons effectivement à définir un équilibre. Si nous ne faisons aucune étude, la concertation est vide, si nous en faisons trop, on nous dit qu'il n'y a plus rien à concerter sur le projet de départ. Nous allons donc essayer, pour ces équipements, à la fois d'être prêts à démarrer et en même temps de pouvoir avoir la concertation avec les habitants du secteur.

Voilà, mesdames et messieurs, ce que nous allons faire sur ce dossier, comme nous le faisons par exemple aujourd'hui pour Garibaldi et, plus largement, pour tous les grands projets de la communauté urbaine de Lyon.

Je passe maintenant la parole au groupe Objectif Lyon Métapolis sur ces dossiers, sachant que le numéro 2009-1196 sur l'ouverture de la concertation est retiré aujourd'hui et sera représenté au mois de janvier.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, permettez-moi de dire en préambule, à l'attention des magistrats qui seront sans doute prochainement saisis d'un recours en annulation de ce rapport, que notre groupe est parfaitement conscient que ladite délibération a un lien direct avec le projet de Grand Stade à Décines Charpieu, qu'il a eu à sa disposition toutes les informations nécessaires à la formulation de son avis et que son jugement s'est effectué en toute connaissance de cause. Après mûr examen, notre groupe a décidé de voter ce texte.

Cette délibération concerne en effet l'individualisation partielle d'une autorisation de programme relative aux opérations d'accessibilité du site. D'aucuns prétendent qu'on ne saurait voter des autorisations de programme alors que le projet n'est pas bouclé sur le plan administratif. A mon sens, cette argumentation ne tient pas pour deux raisons.

La première raison réside dans le fait que les investissements dont il est question ne sont pas exclusivement réservés à la desserte du stade. En effet, ils s'inscrivent dans un schéma plus vaste d'amélioration de la voirie et de renforcement de l'offre de transports en commun sur l'ensemble de l'est lyonnais. Dans ce contexte, nous ne pouvons d'ailleurs que nous féliciter des mesures qui permettront de mieux desservir Eurexpo.

La seconde raison tient au régime juridique des autorisations de programme. Les autorisations de programme sont votées sans limitation de durée et ne sont pas soumises au principe de l'annualité budgétaire. Elles demeurent valables jusqu'à ce que le programme qu'elles organisent soit entièrement réalisé ou jusqu'à ce qu'il soit supprimé. Il n'y a donc aucun obstacle juridique à voter des autorisations de programme pour des projets dont le processus administratif est en cours. C'est d'ailleurs l'un des intérêts de la procédure des autorisations de programme-crédits de paiement.

Monsieur le président, mes chers collègues, tout ce qui concourt à freiner, peut-être même à empêcher la réalisation de ce Grand Stade à Décines Charpieu constitue un coup porté au rayonnement de notre métropole, au développement de l'est lyonnais mais aussi à la politique du Gouvernement, dans la mesure où le Président de la République a récemment fait part de sa volonté de doter notre pays de stades modernes et fonctionnels. Il s'agit aussi d'un manque de discernement car la dégradation gravissime des finances publiques conduira

inexorablement les collectivités territoriales, qu'elles le veuillent ou non, à multiplier les partenariats avec le secteur privé. Or, de ce point de vue, le stade de l'OL à Décines Charpieu est un projet avant-gardiste.

Mes chers collègues, en soutenant ce projet et en récusant les conservatismes de tous bords, nous avons le sentiment d'aller dans le sens de l'Histoire et la certitude d'œuvrer pour le progrès au service de l'intérêt général.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

M. BRAILLARD : Monsieur le président, mes chers collègues, tout d'abord quelques mots d'introduction. Si les magistrats lisent le procès-verbal de cette séance, nous voulons leur rappeler que le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain a eu toutes les informations nécessaires et la position que nous allons exprimer maintenant l'est en toute connaissance de cause. Notre position est très claire. Nous sommes très favorables au Grand Stade à Décines Charpieu sur le site du Montout.

Nous voudrions rappeler trois choses.

La première, que ce soit pour la rénovation ou la construction d'un équipement sportif comme un stade de 40 000 à 60 000 places, il faut maintenant savoir dire la vérité aux citoyens : une collectivité publique n'a plus les moyens de financer toute seule un tel investissement. C'est 250 à 300 M€ et aujourd'hui nous ne pouvons plus financer un tel équipement et nous entendrions, sur la plupart des bancs de cette assemblée, le fait qu'en plus, un tel investissement servirait à un objectif privé.

Nous pourrions peut-être nous dire qu'avec l'aide et le soutien de l'Etat, nous pourrions mener à bien cet investissement. Je vous rappelle le chiffre : 250 à 300 M€. Il se trouve que l'Etat a décidé d'affecter 150 M€ pour les huit stades qui seront amenés à accueillir l'Euro 2016, soit 20 M€ par stade. Donc, même avec le concours de l'Etat, vous voyez que ce financement n'est pas possible.

Ce qui veut dire que lorsque l'Olympique lyonnais et Jean-Michel Aulas décident de la prise de risque d'un tel équipement, nous ne pouvons que nous en satisfaire et les aider dans ce choix par rapport au rayonnement de l'agglomération. Je voudrais simplement rappeler ce soir qu'à travers l'expérience que j'ai pu vivre à titre personnel des différentes visites, des différents stades que j'ai pu connaître, il y a un projet qui m'apparaît très particulier et très similaire à celui du Grand Stade, c'est celui de Munich. C'est une agglomération un peu plus forte que la nôtre, qui était dans la même situation avec un vieux stade olympique. Pour les amateurs de football, tout le monde se souvient de la finale de la Coupe du monde de 1974 ; ce stade de 40 000 places était trop vieux pour pouvoir faire l'objet d'une vraie rénovation. C'est un projet privé qui a vu la construction de l'Allianz Arena. Je ne sais pas si vous le savez -monsieur le président, cela va vous satisfaire- mais les deux architectes qui ont construit l'Allianz Arena, qui est une vraie réussite sur le plan architectural, sont Jacques Herzog et Pierre de Meuron qui travaillent pour le Grand Lyon dans la phase 2 du Confluent.

Il faut savoir que le coût de l'Allianz Arena était de 340 M€ -pour votre information, l'Allianz Arena a été construit en dehors de la ville de Munich, à douze kilomètres du centre-ville de Munich ; le Montout est à treize kilomètres de la place Bellecour-, que l'Allianz Arena a un parking de 9 000 places -alors que le stade

prévu au Montout en comportera 7 000-. La ville de Munich a décidé d'investir dans le transport public afin que les spectateurs puissent s'y rendre par les transports en commun en vingt minutes -c'est ce qui sera prévu quand nous aurons terminé nos investissements-. Aujourd'hui, l'Allianz Arena est un des plus beaux stades d'Europe voire du monde. Il est rempli à chaque fois par 60 000 spectateurs alors que le vieux stade de Munich avait du mal à remplir les 40 000 places.

Je sais que beaucoup d'entre nous sommes attachés au rayonnement du Grand Lyon. Je pense qu'il est toujours bon de voir ce qui se fait ailleurs, surtout quand cela se fait bien. C'est vrai qu'entre le moment où il y a eu la pose de la première pierre et le moment où ce stade a vu le jour, il n'y a eu que deux ans et demi. Je crois qu'aujourd'hui, tous les Allemands, les Bavarois et bien d'autres sont très fiers de cet équipement. Et si un jour vous avez un questionnement, pensez à ce qui s'est passé à Munich et prenons le bon exemple.

Pour conclure, le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain voudrait aussi dire que, dans le projet du Grand Stade, il se dit aussi beaucoup de choses concernant sa qualité environnementale. Je veux intervenir parce que, même si j'ai un stylo vert et que j'ai beaucoup d'amitié pour mes collègues du groupe Les Verts, je voudrais dire qu'ils n'ont pas le monopole du développement durable ni le monopole d'un équipement qui aurait des vertus environnementales exemplaires, il faut le rappeler.

Le projet du Grand Stade s'inscrit dans la continuité écologique du Montout, ce qui est tout de même une performance car on sait qu'il y a des espèces qu'il faut protéger. Cela s'inscrit aussi dans le respect des cycles et du cheminement naturel des eaux, avec notamment une politique de recyclage des eaux usées comme jamais on n'en connaîtra sur un équipement du Grand Lyon. Il s'agit aussi d'une gestion de l'énergie : je vous rappelle qu'il est prévu 13 000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques, investissement exemplaire. Il y a aussi la promotion du transport en modes doux. Et ce qui me fait plaisir c'est que je vois que, derrière, il y a des supporters ; c'est bien, il faut encourager l'Olympique lyonnais, vous avez raison ! Il y a aussi une mise en place d'une stratégie antibruit car je crois qu'il faut aussi préserver toutes les personnes qui seront autour de ce grand équipement et qui ont aussi droit à la tranquillité comme tout le monde. Je pense qu'il fallait rappeler tout ceci car on entend dire un peu tout et n'importe quoi sur le Grand Stade.

Ce Grand Stade sera... -s'il vous plaît, merci ! Le respect est d'écouter les arguments avant de les combattre- ...d'une qualité environnementale et d'une qualité d'usage exemplaires. Rien que pour cela, nous devrions être très fiers de le soutenir. En tout cas, c'est ce que fait le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, nous avons abordé jusqu'à maintenant ce projet à travers les modifications du PLU, aujourd'hui remises en cause. Sans commenter les décisions de justice, je réaffirme, en effet, que nous connaissons tous le cadre général et l'objet de ces rapports, le projet du Grand Stade en jeu. Notre groupe GAEC a approuvé, à une abstention près, ce projet en connaissance de cause, tout en soulevant les questions qui restaient à résoudre ou à éclaircir.

Avec ce rapport, nous rentrons dans les premiers engagements opérationnels sur le site du Grand Montout. L'objet porte sur

les frais de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage, d'études et sur des acquisitions foncières pour un total de 23 M€ TTC. L'ensemble de ces opérations ainsi lancées représenteront, au final, près de 130 M€ pour l'accessibilité du site, entre les transports en commun, les parcs-relais et des ouvrages de voirie ; ces infrastructures seront effectivement utiles au-delà du Grand Stade.

Mais ce sont des sommes très importantes et le rapport ne les situe pas dans une vision globale du coût de cette opération pour le Grand Lyon. A une abstention près, notre groupe votera ces 23 M€ mais ce sera le dernier rapport, tant que nous n'aurons pas une vision précise de nos dépenses à venir, au-delà des 130 M€ énoncés. J'ai pris acte de votre engagement, monsieur le président, à nous donner ces éléments en janvier et nous nous rappelons de l'engagement pris par toute la majorité dans le plan de mandat. Mais il est urgent, maintenant, d'avoir une vision plus précise en ce qui concerne l'emploi et l'insertion des infrastructures de transports en commun et de calendrier de leur réalisation, d'insertion des équipements dans le site et de la nature réelle des engagements de l'Etat.

Je m'en tiendrai là aujourd'hui car nous avons déjà eu, à plusieurs reprises, ce débat sur les principes du projet de Grand Stade et nous aurons à y revenir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Merci, monsieur le président. Chers collègues, avec cette délibération, vous voulez nous faire jouer une nouvelle manche dans le match de l'OL sur le terrain, avec cette fois-ci des investissements publics pour les accessibilités. Sans doute voyez-vous là une passe décisive dans la réalisation du projet d'OL Land.

Pourtant, pour les Verts, il y a au moins huit bonnes raisons de ne pas vous suivre dans ce projet que nous considérons incompatible avec le développement équilibré et durable de l'agglomération.

1° - D'abord, même Jean-Michel Aulas a reconnu récemment que le besoin d'un stade de 60 000 places n'était plus avéré. Par ailleurs, si les 40 000 places actuelles de Gerland étaient vendues régulièrement en totalité, nous pouvons penser que les collectivités arrêteraient d'acheter des milliers de places, comme elles le font chaque année.

2° - Le projet consommera 50 hectares d'espaces agricoles et grignotera du V vert du fait de la création des voiries pour l'accès au stade. Or, il s'agit d'un espace naturel protégé de l'est lyonnais qui participe pleinement à la biodiversité de notre territoire.

3° - Ensuite, la tromperie des 68 % d'accès en transports en commun et en modes doux : en effet, sur les 60 000 spectateurs supposés, il est dit que 68 % viendront en transports en commun et en modes doux, dont 25 500 personnes qui viendront d'abord en voiture jusqu'aux 9 000 places de parking d'Eurexpo, d'une part, et de Meyzieu, d'autre part. Puis ces spectateurs emprunteront des navettes entre ces parkings et le Grand Stade sur les voies nouvelles que vous voulez nous faire créer. Le vrai chiffre, cité dans le rapport "accessibilité au Grand stade, document public sur le site de l'OL Land", est 74 % des spectateurs partiront de leur domicile en voiture, soit 44 500 personnes. Nous sommes donc loin des 68 % en transports en commun !

De plus, pour OL Land, l'accès en voiture au parking d'Eurexpo sera très difficile les soirs de matchs, en effet, quand on voit

déjà aujourd'hui comme il est difficile d'arriver à Eurexpo les jours d'événements à forte attractivité. Donc ce concept d'accès multimodal, si séduisant puisse-t-il paraître en théorie, ne pourra pas fonctionner en réalité. Par ailleurs, non seulement il y aura de la congestion d'abord sur Eurexpo mais aussi aux abords du Grand Stade puisqu'il est prévu un parking de 7 000 places et que, du coup, il faudra bien arriver jusqu'à ces 7 000 places. On peut d'ailleurs se demander si les 44 000 personnes qui auront pris leur voiture au départ de leur domicile ne tenteront pas d'aller jusqu'au Grand Stade.

4° - La tromperie sur la faisabilité du renforcement de T 3 : on nous dit que des navettes supplémentaires seront insérées sur T 3 depuis la Part-Dieu et depuis la Soie. D'abord, cela nécessitera d'enlever des rames sur d'autres lignes de l'agglomération. Ainsi, ce sera tout pour le Grand stade et rien pour les autres ! Pourtant, le reste de l'agglomération a le droit de continuer à fonctionner en dehors du football ! Ensuite, avec une rame toutes les deux minutes sur la ligne, nous ne sommes pas sûrs de savoir vraiment comment faire circuler les tramways dans de bonnes conditions de fiabilité et de sécurité avec un tel niveau de fréquence. Enfin, les soirs de matchs, nous aurons une fermeture quasi permanente des passages à niveaux sur la ligne T 3 ; que d'embouteillages en perspective !

Aujourd'hui, quand nous savons que la ligne B du métro transporte 10 000 des 40 000 spectateurs du stade de Gerland, nous avons tout de même du mal à croire que 9 000 pourraient être transportés avec une ligne de tramway, quand on sait que la capacité d'un tramway est deux fois moindre que celle d'un métro.

5° - La question de la desserte d'Eurexpo, le prétexte de cette desserte : le choix de desservir Eurexpo en tramway par le prolongement de T 2 n'était pas dans le PDU. Celui-ci, en revanche, définit des lignes A 7, situées entre Gerland et La Doua et A 8 entre Vaulx en Velin et Vénissieux. Mais ces projets, pourtant inscrits au PDU depuis plus de dix ans, ne sont pas des projets engagés par le Sytral. Pourtant, les premières études montrent que la ligne A 7 a un potentiel de 55 000 voyageurs par jour alors que le tram T 2 à Eurexpo ne transportera que 11 000 personnes les jours de manifestations à Eurexpo ; A 7 aurait sans conteste une plus grande utilité sociale. Quant à la ligne A 8 figurant dans le PDU, elle serait une excellente opportunité pour desservir Eurexpo par un transport collectif performant. Mais ce n'est pas le choix retenu, hélas ! Quant à la desserte des 22 000 emplois de la zone industrielle de Chassieu, ces gens-là attendront encore longtemps puisque, au quotidien, il n'y aura que les bus actuels et pas mieux.

6° - Par ailleurs, le nombre de voiries nouvelles nécessaires pour OL Land est impressionnant, vous venez de nous l'expliquer. Les accès sud, les accès nord, les nouveaux parkings, la modification de l'échangeur sur la rocade, la création d'une quatrième branche desservant le stade, etc. Avec tous ces projets, la circulation routière augmentera au quotidien ainsi que la pollution et l'émission de gaz à effet de serre. C'est en totale contradiction avec le plan de protection de l'atmosphère et avec le plan climat.

7° - Avant-dernier argument, l'argent public pour un projet privé : pour le Grand Lyon et le Sytral, ce sont des millions d'euros à investir pour les voiries et les transports en commun, plus les millions d'euros du déficit d'exploitation des lignes de bus pour les soirs de matchs. Alors, après la crise financière, les parachutes dorés, est-il vraiment opportun que l'argent public aide pour 200 ou 300 M€ une société cotée en bourse dont le propriétaire est la 262^e fortune de France ? Il y a vraiment

mieux à faire avec notre argent, surtout quand celui-ci devient rare. Comme nous l'avons dit au début de la séance et lorsque l'on interroge les Lyonnais sur leurs priorités, le projet de Grand Stade ne recueille que 3 % des réponses, derrière l'accès au logement pour 38 %, la lutte contre la pollution pour 37 %, les transports en commun et les liaisons entre villes pour plus de 30 %.

8° - Enfin, dernier argument, la décision récente de la Cour administrative d'appel remet en cause la révision du PLU, lui-même indispensable pour délivrer le permis de construire. Même si nous avons compris que vous nous représenteriez un dossier en janvier prochain, nous pouvons tout de même nous interroger : malgré la compétence des services communautaire et l'important travail fourni par nos collaborateurs, la copie est à refaire ; le projet ne serait-il pas intrinsèquement voué à l'échec ? Rappelons qu'en plus, il a fallu modifier une loi pour faire avancer ce dossier et que vous y avez vous-même œuvré, monsieur le président.

Malgré tout cela, le dossier ne va pas et il est donc urgent d'attendre. D'ailleurs, vous en avez pris acte puisque vous avez retiré le dossier de lancement de la concertation ce soir. Par conséquent, nous vous proposons de retirer également le dossier sur l'inscription de ces 23 M€ de financement et de nous reposer collectivement très sérieusement la question de l'extension de Gerland qui est, lui, le vrai choix du développement durable. En effet, il vaut toujours mieux optimiser des infrastructures existantes pour ne pas aggraver l'empreinte écologique.

L'extension du stade de Gerland est possible puisque le stade est sorti des périmètres Seveso. Concernant les monuments historiques, il y a lieu de reprendre la discussion avec l'Architecte des Bâtiments de France. Enfin, le stade de Gerland va bénéficier d'ici trois ans d'une desserte accrue par les transports en commun car, en effet, nous venons d'ouvrir la gare Jean Macé et il y aura le métro à Oullins qui permettra les accès depuis le sud-ouest, le prolongement de T 1 du Confluent à Debourg qui permettra un accès depuis la rive droite et la Presqu'île et il y aura le futur tramway A 7 entre la Doua et Gerland, nous l'espérons.

Donc, monsieur le président, pour toutes ces raisons, vous devriez vraiment donner le coup de sifflet final à ce mauvais projet et reprendre la partie à Gerland ; et là nous pourrions être vos supporters. En attendant, les Verts ne peuvent que voter contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. La parole est maintenant donnée au groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, le moins que l'on puisse dire c'est que le dossier du Grand Stade à Décines Charpieu et tout ce qu'entraîne ce projet, de par l'importance qu'il revêt, ne laisse personne indifférent ; ce qui, somme toute, est bien normal.

Depuis nos délibérations antérieures, il y a eu incontestablement des avancées sur ce dossier, concernant notamment l'accessibilité du site par la prolongation de T 2 à Eurexpo. Nous insistons fortement pour sa continuité sur la ville de Décines Charpieu et au-delà pour un véritable maillage des déplacements urbains. Il a été tenu compte de l'opposition tant des communes traversées que des riverains ainsi que des utilisateurs farouchement opposés à la mise en deux fois trois voies de la Rocade est. Reste à préciser comment seront organisés les modes doux et

le rabattement sur le Grand Montout, Eurexpo et les Panettes afin d'éviter du stationnement sauvage risquant de nuire aux habitants de ces quartiers.

Pour ce qui est de l'accès sud et principalement le site propre, nous ne saurions trop insister pour qu'il ne soit pas seulement dédié à l'accès au Grand Stade mais qu'il serve également à l'intérêt général. L'éventuel prolongement de la rue Elysée Reclus doit se faire avec un traitement particulier de respect de l'environnement. Une véritable concertation doit s'engager avec les habitants de Décines Charpieu, et plus particulièrement dans le secteur concerné. La proposition d'une trémie avenue Jean Jaurès pour permettre le passage du tramway T 3 et d'un maillage paysager ne peut qu'apporter un plus et favoriser les déplacements urbains, avec un souci d'améliorer leurs qualité et capacité, avec toujours le même souci du respect de l'environnement.

Le projet du Grand Stade est ambitieux. Sa force c'est son apport, son impact, son rayonnement et de la solidarité durable auprès des populations du secteur de l'est lyonnais, et plus particulièrement ceux de Décines Charpieu, Meyzieu, Chassieu, Vaulx en Velin, ce qui apporte un plus à l'intérêt général. Des pays comme la Pologne et l'Afrique du Sud construisent des grands stades qui participent à des projets urbains de reconquête de friches et qui enthousiasment les populations. Nous sommes dans une grande agglomération avec un fort développement économique, scientifique, culturel et porteur de solidarité : un grand stade peut contribuer au lien social. Sans être dupe, il faut bien plus que l'ensemble de ces aménagements mais, quel que soit le destin de ce projet, ils ne seront pas voués à la casse et serviront à apporter un plus dans ce secteur comme tout aménagement, ils contribueront à valoriser ces territoires. L'est lyonnais a apporté son lot de solidarité à l'agglomération ; en retour, soyons généreux pour sa population, ne regardons pas uniquement le côté rentabilité !

Engager aujourd'hui une autorisation de programme de 23 M€ peut paraître comme une gageure bien présomptueuse, au regard de l'actualité et d'une certaine opposition à ce projet. Rien n'est simple, rien ne s'impose, tout est question de convictions, de justice et d'équité. Il faut beaucoup de pédagogie et de charisme dans cette période d'incertitudes. Ce projet peut aussi être un vecteur d'emplois, dans une période où nous en avons bien besoin. Nous souhaiterions qu'une étude et des chiffres puissent commencer à être avancés sur cette question.

Dans notre intervention de juillet 2007, nous portions un regard critique sur l'argent-roi dans le sport professionnel. Nous n'avons pas changé d'opinion. Ce qui ne veut pas dire toutefois que nous rejetons le dossier lyonnais. Aussi, nous ne saurions trop insister, dans la mesure où il s'agit d'un des plus grands projets de l'agglomération lyonnaise, de redoubler nos efforts en matière de transparence, de concertation et de participation démocratique.

Si l'ensemble de nos remarques et conditions sont réunies, notre groupe apportera son soutien à cette délibération, hormis deux de nos collègues qui souhaitent s'abstenir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, nous revoilà donc ce soir face à une délibération sur un dossier qui, de rebondissement en rebondissement, est l'enjeu de débats passionnés et devient une véritable saga médiatique.

Le dernier épisode date de l'annulation par la Cour administrative d'appel d'une délibération votée en juillet 2007, pour laquelle nous avons largement débattu et sur laquelle j'avais fait une intervention. Car si le motif invoqué, à savoir celle d'une sous-information des élus, c'est considérer les élus comme irresponsables, de simples godillots votant des délibérations qu'ils ne connaîtraient pas, pour notre part, nous nous inscrivons en faux sur une telle appréciation.

Nous avons à plusieurs reprises manifesté notre position sur ce projet en demandant qu'il s'inscrive dans un véritable projet d'aménagement et de développement de l'est lyonnais. Nous avons exigé que les accessibilités soient prises en compte de façon globale et transversale avec des études de simulation et qu'une étude d'impact approfondie soit réalisée. Nous avons obtenu les réponses satisfaisantes quant au choix de l'emplacement et sa pertinence, quant à l'impact urbain, environnemental et économique de ce secteur.

Il me semble nécessaire de rappeler que les investissements sollicités et prévus ne concernent pas la réalisation même du stade. Celle-ci est à l'entière charge du promoteur privé, contrairement à d'autres collectivités, à l'instar de la communauté urbaine de Lille où l'aménagement d'un tel équipement relève de fonds publics. En ce qui concerne le projet du Grand Stade, nous ne pouvons pas nier l'impact d'une telle réalisation. Les investissements financiers prévus par la collectivité, s'ils sont liés à la création de ce nouvel équipement, relèvent bien de l'intérêt public car ils prennent en compte le développement du secteur dans le cadre du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise. Ils amélioreront la desserte d'Eurexpo et d'autres projets structurants du secteur.

Les accessibilités sont au cœur de cette délibération et l'on ne peut envisager un tel projet sans cette dimension. Ce qui nous a été présenté, les différents scénarii ont fait l'objet de plusieurs études et s'inscrivent dans une politique de développement d'une offre de transport en commun multimodal performant. Un partenariat entre les différents maîtres d'ouvrage concernés dans l'est lyonnais a été instauré.

Le projet de création du Grand Stade et les équipements connexes contribuent non seulement au développement de l'est lyonnais mais participent au rayonnement de notre agglomération, sans doute future métropole.

Si notre groupe est favorable à la réalisation d'un tel équipement, il est et restera toujours vigilant sur l'utilisation et la destination des fonds publics et ne perd pas de vue l'enjeu essentiel : le développement cohérent et harmonieux de notre agglomération. Pour cela, notre groupe votera cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous avons ensuite le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Monsieur le président, chers collègues, nous prenons acte du retrait du rapport numéro 2009-1196 concernant la mise en concertation sur les voiries du Grand Stade. Mais cette demi-mesure nous étonne. Vous maintenez ce soir un rapport sur le site du Montout à Décines concernant l'individualisation partielle d'autorisation de programme de voirie nécessaire exclusivement au Grand Stade.

Vous affichez, monsieur le président, le résultat du match avant même que l'arbitre ait donné le coup d'envoi. En effet, à peine l'enquête publique terminée le 15 décembre 2009 et qui fait suite à une enquête publique de 2007 avec un tout premier avis défavorable du commissaire-enquêteur, vous nous soumettez

un rapport qui engage encore des deniers publics et mobilise beaucoup de collaborateurs sur ces dossiers.

De plus, avec la décision de la Cour administrative d'appel du 10 décembre 2009 et dans votre conférence de presse du 11 décembre 2009, vous nous annoncez une nouvelle mise en révision du PLU sur Décines Charpieu en janvier 2010 et nous voilà repartis pour une troisième enquête publique ! A quand la quatrième ?

Je ne suis pas certain que l'on puisse appliquer, pour cette succession d'enquêtes publiques, l'adage "les procédures se suivent et se ressemblent !" car, en l'espèce, j'ai le fort sentiment que, déjà pour cette deuxième enquête publique, les populations soucieuses de leur cadre de vie et de la bonne utilisation des deniers publics se sont largement mobilisées. En ce qui concerne la commune de Meyzieu, nous avons comptabilisé onze registres d'enquête publique alors qu'il y a en avait quatre pour la première et nous savons pertinemment que, dans ce genre d'enquête, les administrés se déplacent plutôt pour dire non.

Je n'ai pas cessé de vous dire depuis le début de ce projet et dans les conditions où nous l'avons découvert, après que vous ayez décidé seul de son implantation, que celui-ci n'était pas réaliste tant les conditions d'accessibilité étaient difficiles, compte tenu de la saturation du secteur. De plus, j'ai également soulevé les questions de légalité juridique, y compris de validité du protocole d'accord qui a plutôt une signification de communication que de réalité.

Je ne peux que me réjouir de la décision de la Cour administrative d'appel qui a conclu à l'illégalité de la délibération de ce conseil de 2007, au motif qu'elle ne contient pas tous les éléments d'information permettant aux élus d'évaluer de façon perceptible les enjeux du projet et ses aspects en matière d'urbanisme sur le territoire du Grand Lyon.

De plus, il y a même des informations erronées : vous annoncez que toutes les études de déplacements ont été faites et validées. Or, lors de la dernière réunion "sécurité" de novembre 2009, à laquelle m'a convié monsieur le préfet délégué pour la sécurité et la défense, monsieur le représentant de la DDE a indiqué que le Grand Lyon a consenti à la société EGIS une étude de trafic avec simulations sur les points de saturation, que la validation de ces études pourrait intervenir fin 2009, c'est-à-dire après l'enquête publique, et les études de simulation dynamique du CETE au premier trimestre 2010.

Voilà encore la preuve que vous voulez nous faire croire que tout fonctionne, que tout le monde paiera pour tous les investissements publics à réaliser alors que nous avons beaucoup de difficultés à obtenir des chiffres et engagements précis.

Le dossier du Grand Stade ne peut pas être traité au mépris de tout un contexte environnemental et juridique.

C'est avec cette même précipitation du début que vous allez revenir au niveau zéro de la procédure en 2010, alors que vous aviez annoncé l'inauguration du stade au printemps 2010.

Sans être désobligeant à votre égard, permettez-moi tout de même de faire remarquer que l'efficacité de votre management sur ce projet n'est pour le moins aucunement performant. Je pense que si vous êtes, comme je l'espère, un homme de raison, soucieux de la bonne gestion des deniers publics, vous nous proposerez, compte tenu du dernier rebondissement -et

de taille celui-ci-, la décision de la Cour administrative d'appel, de retirer également ce rapport de l'ordre du jour. Pourquoi retirer uniquement le rapport de mise à l'enquête publique ? Par cohérence avec le troisième essai de mise en révision du PLU ? Certes, vous prenez la même décision que le maire de Décines Charpieu qui a retiré de l'ordre du jour de son conseil la proposition de délibération sur la révision du PLU sur le territoire de sa commune.

Engager un rapport de demande d'individualisation partielle de 23 M€, sur un programme de 130 M€ environ, concernant la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage pour des opérations qui vont servir à ce seul projet de stade démontre que les procédures sont lancées en temps masqué, pour gagner à présent une course contre la montre ! De plus, où est le sérieux de lancer des marchés qui ne seront peut être jamais notifiés ? Pour moi, c'est du gaspillage de fonds publics.

Si vous maintenez ce rapport également nous voterons contre et vous ne pourrez pas dire que nous ne vous avons pas suffisamment alerté sur la fragilité juridique de ces actes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Forissier. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président CRÉDOZ : Monsieur le président, mes chers collègues, je suis heureux que mon collègue Forissier suive très précisément l'ordre du jour du conseil municipal de Décines Charpieu.

Par cette délibération -et vous l'avez compris-, le Grand Lyon s'engage de manière très forte et très concrète dans l'accompagnement d'urbanisation de ce secteur stratégique de l'est lyonnais, le Grand Montout, dont le Grand Stade de l'Olympique Lyonnais constitue l'élément majeur.

En effet, vous allez approuver tout à l'heure le lancement de trois opérations communautaires qui sont trois composantes essentielles du schéma global d'accessibilité au site. Ce schéma d'accessibilité, sur lequel les différents maîtres d'ouvrage (l'Etat, le Conseil général, le Sytral, le Grand Lyon et l'Olympique Lyonnais) se sont accordés et travaillent ensemble depuis près de trois ans, est en pleine cohérence avec les orientations du plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise dont l'objectif est, en premier lieu, d'améliorer l'offre de transports collectifs avec la mise en place de plusieurs lignes fortes de l'est lyonnais.

Redisons-le ce soir, les conditions de desserte et d'accessibilité au site du Montout ont bien été pensées dans le cadre d'une organisation globale et multimodale des déplacements. Elles ont fait l'objet d'études très poussées de la part des cabinets spécialisés qui se sont appuyés sur l'expérience précieuse des services des collectivités concernées, de l'Etat et du Sytral notamment.

Le processus du travail, engagé dès la fin de l'année 2006, a ainsi permis tout d'abord d'évaluer le trafic général pour le projet, en termes de quantité et d'origine, d'apprécier les capacités des réseaux de voirie, à moyen terme, de tenir compte de l'évolution du trafic sur l'est lyonnais en cohérence avec les projets de développement urbain du secteur centre-est et donc de définir un scénario multimodal d'accessibilité.

Pendant ces trois années d'études, le bilan de la concertation préalable, les remarques formulées par les personnes publiques associées, les observations émises lors de l'enquête publique ont fortement enrichi le schéma initial d'accessibilité. Nous pouvons citer l'extension de la ligne T2 jusqu'à Eurexpo puis son prolongement futur jusqu'au site du Montout et sa connexion

avec la ligne T3, la réalisation de la station de tramway T3 sur le mail d'accès au stade. N'en déplaise à certains, qui s'adonnent à un véritable matraquage -et le mot est faible quand j'entends ma collègue, madame Vessiller !- de contre-vérités sur ce scénario de desserte, dans lequel les voiries ne seraient aménagées que pour donner libre cours au tout-automobile, réaffirmons une nouvelle fois les principes majeurs, retenus dès l'origine du projet, qui étaient de limiter l'offre de stationnement sur le site du stade à 7 000 places, privilégier l'utilisation des transports en commun soit en liaison directe, soit par rabattement sur des lignes fortes, soit par un système de navettes-bus à partir des parkings de délestage d'Eurexpo et des Panettes à Meyzieu.

S'il n'y avait qu'un chiffre à retenir ce soir, je souhaiterais que ce soit le chiffre 68. Ce sont en effet 68 %, soit près de 40 000 personnes, qui arriveront au stade en transports en commun et modes doux. Le bon fonctionnement du dispositif sera également garanti par un système de billettique rigoureux que mettra en œuvre l'Olympique Lyonnais.

Si le projet du Grand Stade constitue pour le Grand Lyon un atout majeur et qui participera -nous en sommes convaincus- au rayonnement de la métropole lyonnaise, sa réalisation apparaît aussi comme une opportunité de développement pour ce territoire de l'est lyonnais.

En votant ce rapport, notre assemblée, au-delà d'instaurer une bonne desserte du projet OL Land, s'engagera dans la pérennisation de moyens de transports modernes et fiables qui offriront une alternative crédible à l'automobile pour tout ce secteur du Grand est.

Je voudrais souligner que, dans la continuité de la démarche qui a été jusque-là celle du Grand Lyon, ces trois opérations d'accessibilité au secteur du Grand Montout vont bénéficier -monsieur le président l'a indiqué tout à l'heure- d'une très large concertation préalable. Notre groupe s'en félicite et approuve bien évidemment les objectifs poursuivis par ces trois opérations.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Rivalta, peut-être pour préciser l'ensemble des questions de desserte de ce secteur de l'agglomération.

M. le vice-président RIVALTA : Oui, monsieur le président. A l'évidence, ce projet-là est bien plus que le projet du Grand Stade, il est un projet d'agglomération et il est de bonne gestion de faire en sorte que tous les investissements que nous faisons servent à plusieurs activités.

Lorsque nous prolongeons le tramway jusqu'à Eurexpo en passant par Bron, cela veut dire que nous desservons une partie du quartier de cette ville et que nous desservons une activité économique au niveau d'Eurexpo, demandée par l'ensemble des administrateurs d'Eurexpo, qui nous permet de maintenir notre agglomération dans les challenges en cours avec les autres métropoles européennes sur des grands salons, comme Pollutec par exemple : 60 000 visiteurs pendant trois jours, qui font vivre, qui connaissent l'agglomération et qui, quelquefois, sont incités à venir y implanter leur entreprise.

Alors, il y a ceux qui peuvent considérer que cela ne sert à rien et il y a ceux qui considèrent que le développement de l'agglomération, c'est pierre par pierre que nous la bâtissons pour faire en sorte de préparer l'avenir, et l'avenir de nos enfants en particulier.

Cet accès multimodal est la base du système que nous avons mis en place avec le prolongement de T2, avec le branchement

de T 3, avec la possibilité de joindre T 2 à T 3 et de commencer à faire des lignes circulaires au niveau de cette agglomération. Parce que je veux bien entendre parler de A 7 ou de A 8, nous les avons pris en compte, nous travaillons tous les jours mais tout le monde sait qu'un bus ou un tramway ne vole pas et qu'il faut faire de la voirie qui permette justement leur circulation, ce qui signifie que, opération d'urbanisme après opération d'urbanisme, élargissement de voirie après élargissement de voirie, nous créons le système qui permettra à ces engins de circuler.

Quand j'ai entendu que les rames ne suffiraient pas, de la part d'une administratrice du Sytral, c'est qu'elle n'a pas très bien suivi tout ce qui se passait. Moi, je ne suis pas monomane de l'anti, je pense effectivement que nous devons avoir une vision globale et donc, comme nous savons que le T 3 est aujourd'hui surchargé, nous avons prévu d'acheter dix rames de 40 mètres par rapport aux rames de 32 mètres et de passer une partie de ces rames de 32 mètres sur les lignes T 1, T 2 et T 4 pour renforcer -ce qui est un succès pour notre agglomération- tout le système de tramway qui va avec.

J'ai aussi souri en entendant notre collègue, madame Vessiller, nous parler de Gerland et du métro. Comme je sais qu'elle ne l'a pas voté, cela me fait un peu sourire. Elle ne l'a pas voté parce qu'il ne fallait pas aller à Gerland en métro, il fallait y aller en tramway ou en je ne sais trop quoi. Moi, je l'ai voté et je l'ai proposé au conseil d'administration du Sytral qui l'a voté à l'unanimité moins une voix. Donc il faut savoir ce que l'on veut dans la vie, on ne peut pas utiliser les arguments quand cela vous arrange et les oublier quand cela ne vous arrange pas !

Sur le problème de Chassieu, vous avez peut-être aussi entendu parler du projet Atobus. Nous avons fait quelques réunions -j'ai dû en faire une douzaine- avec les différentes assemblées des maires, plus un certain nombre d'associations, pour parler de la réorganisation du réseau.

Quand nous pensons au Grand Stade ou à d'autres secteurs de l'agglomération, nous pensons à coordonner le système des bus avec le système des lignes fortes que nous avons mis en place depuis des années et faire assurer des connexions. Quand, à Chassieu -avec aujourd'hui l'accord de la ville de Chassieu-, nous réorganisons le réseau à l'horizontale et à la verticale pour avoir des jonctions avec le Carré de Soie, avec Eurexpo ou encore avec le T 2, c'est bien que nous prenons en compte un certain nombre de choses, y compris la zone industrielle de Chassieu puisque nous créons et réaménageons la ligne de zone industrielle, qui sera la numéro 6 et qui permettra effectivement de la desservir. Je rappelle que c'est nous qui sommes à l'origine de la création de ces lignes ZI qui ont commencé pour la première fois à Vénissieux pour aller jusqu'à Saint Priest, jusqu'à Corbas, pour faire le tour de l'ensemble des zones qui sont à l'est et pour monter finalement jusqu'à Rillieux la Pape. Tel est le projet que nous avons et qui est mis en place, qui est, à l'évidence, un succès pour ceux qui n'ont pas de voiture et qui vont travailler dans ces zones industrielles. Voilà un petit peu ce que l'on pourrait dire par rapport à ce genre de choses.

Il est à l'évidence aussi une relation avec l'Olympique lyonnais, une relation avec la gestion des transports en commun, avec les attributions de places dans le stade de façon à inviter les gens à prendre telle ligne plutôt que telle autre, à répartir l'ensemble de l'arrivée dans le Grand Stade, par le nord, par le sud, par l'est et par l'ouest, en fonction de leur situation dans le stade et la mise en place de tickets et de billets qui seront en coordination entre l'utilisation des transports en commun et la location de la place dans le Grand Stade.

Que cela vous plaise ou non, 70 % des gens arriveront dans le Grand Stade en transports en commun, que ce soit en métro ou

en tramway, parce qu'ils auront laissé leur voiture au parking. Il faut savoir qu'effectivement, quand il y aura 60 000 places à remplir, les gens viendront de bien au-delà de l'agglomération lyonnaise et donc cela nécessite des parcs-relais, ce qui est la politique du Sytral depuis bien longtemps maintenant et qui permet d'éviter de rentrer dans l'agglomération, que ces parcs-relais, à Meyzieu entre autres, permettront, dans la semaine, aux gens qui viennent de l'Isère et utilisent le parc-relais de Meyzieu ZI aujourd'hui saturé, de justement stationner là et de continuer leur trajet avec la ligne T 3, soit jusqu'à la Part-Dieu, soit jusqu'à la Soie et d'utiliser ensuite le métro.

J'ai entendu quelques réflexions sur l'Olympique lyonnais. Il y en a pour qui l'OL est un grand club, magnifique et impeccable quand il est à Gerland mais plus à Décines. C'est un peu comme la République, l'OL est un et indivisible ; ou cela sert ou cela ne sert pas, ou cela donne une image ou cela ne la donne pas mais vous ne pouvez pas dire que, d'un côté, c'est merveilleux et, de l'autre, c'est nul ! Ce que je voulais vous dire par rapport à cela est que je ne fais pas du populisme et de la démagogie un fond de commerce électoral !

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, mes chers collègues. Nous discutons de ce projet avec la passion qui serait celle d'un projet que nous découvrons et donc nous avons quelquefois l'impression que ce projet est né hier et que les groupes sont amenés à se prononcer pour la première fois. Non ! Ce projet est né en 2006 et, depuis 2006, certes, nous avons voté la révision du PLU en 2007 mais, entre-temps, il y a eu des élections municipales avec un certain nombre de projets et je comprends que ceux qui étaient contre ce projet avant les élections municipales et qui l'ont affiché sur leur profession de foi puissent être encore contre aujourd'hui. Ce que je ne comprends pas, c'est que celles et ceux qui en ont fait un élément fondamental de leur projet municipal puissent aujourd'hui être contre ce projet. A Lyon, dans les projets municipaux qui s'affrontaient à l'époque, tout le monde était pour le stade du Grand Montout, monsieur Perben -qui certes n'est plus là mais il y a tout de même quelques gens qui étaient sur sa liste et qui sont là aujourd'hui- mais, en tout cas, toutes celles et tous ceux qui étaient sur la mienne.

Alors peut-être cela leur a-t-il échappé pendant la campagne mais j'ai toujours eu une certaine conception de la façon dont devait se gérer les problèmes économiques et les problèmes sportifs. La Cour des comptes vient de donner une étude sur l'équilibre des grands équipements sportifs en France et elle constate aujourd'hui que le modèle ancien ne peut plus subsister en l'état, sauf dans toutes les disciplines où l'on joue en seconde division. Au niveau européen, il faut en changer.

C'est ce que j'avais anticipé dans ma campagne électorale. Alors peut-être cela avait-il échappé à certains. C'était la page 129 de mon programme. Peut-être n'avaient-ils lu que les 128 premières pages mais, à la page 129, il était indiqué : "Les équipements sportifs : construire, rénover, innover." Je disais : "Dans ce cadre, plusieurs projets sont prévus : un stade de 60 000 places à Décines Charpieu." Nous poursuivions : "L'Olympique lyonnais véhicule, année après année, dans l'hexagone et en Europe, l'image d'une équipe et d'une ville ambitieuse et conquérante, dominant sans partage -c'est moins vrai aujourd'hui- le football français.

L'Olympique lyonnais fait maintenant partie de l'élite européenne ; membre du G 14, organisation influente des grands clubs continentaux, l'Olympique lyonnais entend se donner les moyens de figurer durablement dans le gotha européen, aux côtés de Barcelone, Munich, Milan ou Manchester. L'objectif à moyen terme est de se préparer à un véritable championnat européen rassemblant l'élite des grandes puissances du football.

Pour y parvenir, l'Olympique lyonnais va construire à Décines Charpieu, sur fonds privés, un stade de 60 000 places, associé à un centre d'entraînement, un espace de loisirs et une galerie commerciale. Ce projet emblématique pour notre ville, valorisant et créateur d'emplois pour l'est lyonnais, sera accompagné et soutenu par le Grand Lyon et la ville de Lyon. La Communauté urbaine réalisera les infrastructures de voirie et l'aménagement immédiat du stade et apportera son concours technique au montage du projet."

Je n'ai donc pris personne par surprise ! Si un certain nombre de Lyonnais, membres des Verts par exemple, n'étaient pas d'accord, il fallait qu'ils le disent ! Je n'ai forcé personne à être sur ma liste. Mais ce que l'on a dit avant les élections j'essaye de le faire après les élections car, mes chers collègues, nous ne pouvons être d'accord ou non avec ce que nous proposons mais nous l'avons au moins annoncé publiquement et nous l'avons fait trancher démocratiquement.

Pour le reste, je comprends le point de vue de monsieur Forissier. Il a toujours été contre le stade du Grand Montout car il le voulait sur la ZAC des Gaulnes. Aujourd'hui, il persiste, c'est bien ! Il est au moins dans la fidélité à sa pensée. On retrouvera, monsieur Forissier, de longs articles de presse où vous avez expliqué cela en 2006. Aujourd'hui, nous allons continuer sur le stade du Grand Montout.

Mes chers collègues, je me souviens que, sur tous les projets quels qu'ils aient été, nous avons beaucoup eu de difficultés. Je me souviens par exemple que, lorsque nous avons lancé le dossier de la Confluence, combien ont ricané sur ces bancs et combien voient aujourd'hui que c'était effectivement un des moteurs du développement de l'agglomération lyonnaise.

J'ai longuement expliqué que je pensais qu'un des moteurs de l'agglomération lyonnaise demain sera l'est de cette agglomération. C'est à cette fin que nous avons effectivement réalisé Lea, quand personne n'y pensait, que nous avons entraîné dans la suite le Conseil général pour réaliser Leslys, que nous avons lancé le grand projet du Carré de Soie ; et je vous demande, sur tous les bancs, de repenser à ce qu'était le terrain du Carré de Soie où nous étions allés et ce qu'il est en train de devenir aujourd'hui. Si demain, de la même manière, une grande clinique vient s'installer à Décines, si j'en parlais avec les responsables de la Mutualité française, c'est parce que nous avons lancé ensemble ce type de projets.

Alors oui, cela sera -pour répondre à votre question, cher Yves Fournel- créateur d'emplois. Dans un document public distribué par l'Olympique lyonnais, il rappelle un certain nombre de chiffres : en phase de travaux, 1 500 emplois dans le BTP ; en phase de fonctionnement, 800 à 1 000 stadiers, les soirs d'événements 800 à 1 000 salariés temporaires (hôtesse, serveurs, vendeurs, contrôles, sécurité) ; en permanence, 800 emplois permanents sur le site OL, (bureaux, centre de loisirs, hôtels, restaurants).

Mes chers collègues, on peut balayer tout cela d'un revers de main mais, moi, je peux vous le dire, à force de balayer un certain nombre de grands projets de l'agglomération lyonnaise, on finira par entraver la dynamique de cette agglomération. Aujourd'hui, si notre agglomération connaît un moindre effet de la crise comme nous l'avons vu tout à l'heure au travers de notre débat, c'est parce que nous avons lancé, dans le passé, un certain nombre de grands projets contre lesquels étaient ceux qui sont toujours contre les grands projets. Sur tous les projets que nous avons lancés, la dynamique est dans l'agglomération.

Messieurs de l'UMP, j'appelle votre attention aujourd'hui. Dans un certain nombre de milieux, on commence à dire : "On commence

à en avoir un tout petit peu assez que, sur tous les projets fondamentaux pour l'agglomération, que ce soit Euronews, que ce soit le Grand Stade ou que ce soit d'autres projets, l'UMP en coulisse va voir tout le monde en disant : "Si vous en voulez, j'en donne un". Il y avait une réunion au Prisme la semaine dernière et madame Nora Bera, par exemple, disait : "Moi, je suis pour le stade au Grand Montout". Alors on ne peut pas avoir deux discours suivant que nous sommes devant un certain nombre de gens au Prisme et après quand nous sommes devant nos amis, à la communauté urbaine de Lyon.

Mes chers collègues, je vous invite à voter ce dossier et nous ferons avancer l'agglomération lyonnaise. Donc nous allons passer au vote.

M. BUFFET : S'il vous plaît, ce n'est pas pour alourdir le débat mais c'est simplement en application de l'article 13 de notre règlement intérieur relatif à l'organisation des débats : je prends la parole pour vous demander de bien vouloir organiser le vote selon les modalités de l'article 21 indiquant "vote au scrutin public". C'est la seule chose pour laquelle j'interviendrai.

M. LE PRÉSIDENT : Parfait ! Cette demande doit, au préalable, réunir le quart des membres présents. Nous sommes 96 dans cette salle. Qui souhaite, comme le propose monsieur Buffet, qu'il soit procédé à un scrutin public sur appel nominal ? Je constate que cette demande réunit plus du quart des membres présents, donc nous allons faire un scrutin public.

Mme VESSILLER : Je veux rappeler la position des Verts qui a toujours été contre le Grand Stade et que ce désaccord était connu au moment de la constitution des listes municipales. Donc vous avez conduit une liste avec des Verts de Lyon dont la position était connue et clairement contre. Ne venez donc pas nous reprocher aujourd'hui de réaffirmer la position que nous avons toujours eue et que vous connaissiez !

Vote sur appel nominal
Grand Stade de Décines Charpieu
(dossier n° 2009-1195)

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, madame Vessiller. Nous allons passer au scrutin public.

Je rappelle que nous allons voter sur le dossier numéro 2009-1195 concernant la commission déplacements et voirie, portant sur les communes de Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu de l'est lyonnais, secteur Grand Montout, individualisation partielle d'autorisation de programme. Vous pouvez voter évidemment avec pouvoir.

Monsieur Cochet.

M. COCHET : Merci, monsieur le président. Je m'étonne que des pouvoirs soient distribués à cet instant alors que, généralement, les pouvoirs sont signés en arrivant en séance. Je suis étonné de ce genre de pratique car je n'ai jamais connu cela dans des conseils municipaux.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet, quelques conseillers sont partis et ont donné des pouvoirs.

Si vous le voulez bien, nous allons passer calmement au vote. Donc nous pourrions voir -et j'en suis très heureux- la position publique des uns et des autres. Pouvons-nous commencer ?

M. GEOURJON : Je vais nommer tous les conseillers un par un et merci de répondre "pour", "contre" ou "abstention".

(Il est procédé à l'appel nominal).

**Désignation des représentants
à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon
(dossier n° 2009-1166)**

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donner les résultats du vote pour le dossier numéro 2009-1166 relatif à la désignation des représentants de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon.

Le président a ouvert le premier tour de scrutin.

Il a été constaté que les urnes ne contenaient aucun bulletin.

Les candidatures suivantes ont été présentées :

- M. Jean-Michel Daclin
- M. Jérôme Sturla
- M. Nadine Gelas
- M. Thomas Rudigoz
- Mme Dounia Besson
- M. Bruno Gignoux
- Mme Fabienne Lévy
- M. Hubert Guimet
- M. Marc Grivel
- M. Christian Réale
- M. Marc Augoyard
- Mme Pascale Bonniel-Chalier

Les conseillers ont déposé leur bulletin dans l'urne.

Les scrutateurs ont procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 140
- à déduire : bulletins blancs ou nuls 5
- suffrages exprimés 135
- majorité absolue 68

Ont obtenu :

Candidats	nombre de voix
M. Jean-Michel Daclin	125
M. Jérôme Sturla	128
Mme Nadine Gelas	130
M. Thomas Rudigoz	125
Mme Dounia Besson	131
M. Bruno Gignoux	128
Mme Fabienne Lévy	116
M. Hubert Guimet	130
M. Marc Grivel	130
M. Christian Réale	129
M. Marc Augoyard	123
Mme Pascale Bionniel-Chalier	29

(MM. Jean-Michel Daclin, Jérôme Sturla, Mme Nadine Gelas, M. Thomas Rudigoz, Mme Dounia Besson, M. Bruno Gignoux, Mme Fabienne Lévy, MM. Hubert Guimet, Marc Grivel, Christian Réale, Marc Augoyard ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du premier tour de scrutin ont été désignés en tant que représentants de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon).

N° 2009-1168 - développement économique - Euro 2016 - Contrat de ville-hôte pour la phase finale du Championnat d'Europe de football de l'UEFA 2016 - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-1168. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération sur l'Euro 2016 entre dans le cadre de la compétence prise par le Grand Lyon sur les événements de notoriété nationale et internationale.

En vue du dépôt de dossiers de candidature de l'Association française de football en salle auprès de l'UEFA, douze villes dans le Grand Lyon ont été désignées en novembre comme villes-hôtes. La participation à la candidature nationale implique la signature du contrat de ville-hôte, contrat tripartite entre l'UEFA, l'AFFS et la ville-hôte, à savoir le Grand Lyon, pour l'assistance organisationnelle de cette manifestation en termes d'hébergement, de déplacements, de sécurité, d'animation et de droits commerciaux, en intégrant des conditions de développement durable et une dimension sociale. Ce contrat est un contrat-type, contrat de principe, aussi proposé aux quatre fédérations sportives en lice et aux villes-hôtes. Si la France est désignée le 28 mai 2010, ce contrat sera rediscuté avec chaque ville dans leur singularité. D'ici là, aucun élément de ce contrat n'entrera en vigueur.

Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, "l'organisation de grands événements sportifs fait l'objet depuis quelques années d'une concurrence de plus en plus forte entre les villes et les pays du monde. Cela n'a rien d'étonnant quand on songe à l'importance que revêt, pour une région et même un pays tout entier, l'organisation de telle manifestation car un grand événement sportif est un facteur de développement économique et touristique aux multiples retombées pour des secteurs aussi divers que l'hébergement, la restauration, les transports et les infrastructures. De façon plus générale encore, nous savons aussi que les événements sportifs, parce qu'ils sont hautement médiatisés, offrent une vitrine exceptionnelle aux pays qui les organisent".

Ces propos sont extraits de la lettre de mission que le Président de la République a adressé à David Douillet, le 24 novembre dernier. Il s'agit de faire des propositions visant à rendre la France plus compétitive en matière d'accueil d'événements sportifs. Il s'agit aussi de définir une stratégie cohérente d'implantation, sur l'ensemble du territoire, d'équipements sportifs performants.

Dans le prolongement de cette initiative, il n'est pas surprenant que le Président de la République et le Gouvernement aient manifesté très clairement leur volonté de s'impliquer dans la réussite de la candidature de la France à l'organisation de l'Euro 2016 et, pour bien montrer le caractère intangible de cet engagement, l'Etat a décidé de participer à hauteur de 150 M€ à l'effort de rénovation des stades qui ont soixante-six ans de moyenne d'âge, y compris dans l'hypothèse où la candidature de la France ne serait finalement pas retenue ; 150 M€, cela représente environ 10 % des sommes qui seront nécessaires pour construire, restructurer ou moderniser les onze stades qui, à côté du Stade de France, constituent les sites de l'Euro.

Notre groupe se félicite que l'Etat s'engage sur cette voie qui concilie les impératifs du développement économique, les exigences de l'attractivité des territoires et la prise en compte d'une forte demande sociale et, de la même manière, notre groupe se réjouit que le Grand Lyon participe à cette démarche de façon éminente en soutenant le projet de Grand Stade initié par l'Olympique lyonnais. C'est la raison pour laquelle nous voterons cette délibération.

**Résultats du vote sur appel nominal
Grand Stade de Décines Charpieu
(dossier n° 2009-1195)**

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais vous donner les résultats des votes pour le dossier numéro 2009-1195.

(VOIR annexe 3 page 55).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le président, chers collègues, il nous paraît tout à fait logique, dans la mesure où le Grand Lyon est une des douze villes-hôtes retenues dans le cadre de la candidature de la France à l'Euro 2016, que nous soyons amenés à signer un contrat de ville-hôte pour la phase finale.

Pour faire un petit peu d'humour, s'il est toujours désagréable de voir une délibération annulée par un tribunal administratif, il serait dommage que celle-ci le soit parce qu'aucune évaluation du coût pour la collectivité n'apparaît dans cette délibération. Des chiffres ont été avancés en commission économique ; pourquoi ne les avoir pas indiqués dans la délibération ? De plus, les coûts sont pour la collectivité, tandis que les bénéfices seraient répartis sur des acteurs privés. Prenons l'hypothèse que la France soit retenue -ce qui est loin d'être évident-, que les matches aient lieu à Décines ou à Gerland, nous ne connaissons pas le calendrier ni la clef de répartition de ces dépenses.

Nous n'acceptons pas signer un chèque en blanc, de surcroît sur des sommes probablement très importantes. Donc nous nous abstenons sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Le groupe Mouvement démocrate.

M. RUDIGOZ : Monsieur le président, chers collègues, pour ce rapport, c'est un avis largement favorable du groupe Mouvement démocrate. Nous soutenons effectivement de façon pleine et entière cette candidature de l'agglomération lyonnaise pour être une ville-hôte de l'Euro 2016. Nous soutenons cette candidature car ce sera, pour notre agglomération, un facteur à la fois de développement économique, de notoriété internationale renforcée et cela constituera bien entendu un grand événement populaire.

Il y a pour cette candidature beaucoup de facteurs positifs puisque nous avons un certain nombre d'atouts et d'expériences, au niveau de l'agglomération lyonnaise, pour organiser de tels événements, que ce soit le Mondial de football en 1998 ou, plus récemment, avec la Coupe du monde de rugby en 2007. Nous avons bien entendu beaucoup d'autres atouts, que ce soit en matière de liaisons avec l'aéroport international de Saint-Exupéry, les capacités hôtelières qui vont augmenter dans les années à venir et également la notoriété internationale que connaît déjà notre agglomération et la ville de Lyon grâce à de grands événements internationaux, le plus récent étant le Festival de cinéma Lumière.

Pour cette candidature, il faudra qu'il y ait un certain nombre de prescriptions écologiques et une stratégie de développement durable ; c'est ce que vous avez présenté à la presse, monsieur le maire, lors de la candidature de Lyon puisque nous développerons une mobilité respectueuse de l'environnement, à l'image de l'Euro 2008 en Suisse. Nous pourrions aussi citer les Championnats du monde de ski de Val d'Isère qui se sont déroulés l'année dernière et pour lesquels plusieurs collectivités territoriales comme la Région ont mis en place de nombreux avantages pour les usagers des transports collectifs. Il y aura également un effort en matière de consommation énergétique mais aussi une volonté de construire des nouvelles infrastructures respectant les principes environnementaux.

Notre groupe est pour cet accueil de l'Euro 2016 à Lyon et dans l'agglomération lyonnaise. Nous aimerions que ce soit le cas de tous les groupes de cette assemblée. Malheureusement, certains sont encore pétris dans des considérations idéologiques. J'ai l'impression, effectivement -comme vous disiez, monsieur le président-, que certains sont contre tout grand événement de nature internationale, à caractère sportif. Pourtant ces événements internationaux à caractère sportif sont avant tout des grands moments populaires. Nous l'avons vécu, un certain nombre d'entre nous, lors de la finale de la Coupe du monde de 1998 à Lyon, un peu partout dans l'agglomération lyonnaise et en France. C'est pour cela que notre groupe Mouvement démocrate soutient cette candidature.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le président, le groupe votera pour cette délibération et retire son intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Donc, si nous n'avons pas de Grand Stade, nous disputerons évidemment un petit match. Donc ce ne sera pas la peine, effectivement, de prétendre inviter l'Euro 2016.

Pour nos amis Verts, je les invite à voir un beau film, quand il sortira, produit par Clint Eastwood, qui raconte la Coupe du monde de rugby en Afrique du Sud et où le président Mandela va voir le capitaine de l'équipe pour lui dire que cette coupe sera liée à l'avenir de l'Afrique du Sud. S'ils font des spots publicitaires sur toutes les télévisions en ce moment pour les prochains jeux, c'est parce qu'ils pensent que le sport peut permettre de développer un pays.

Donc je mets aux voix cette délibération :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche - Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2009-1161 - urbanisme - Limonest - ZAC des Bruyères - Modification du dossier de création - Approbation du dossier de réalisation, du projet de programme d'équipements publics (PEP) et du bilan financier prévisionnel - Participation de la Communauté urbaine à l'équilibre du bilan - Convention-type de participation des constructeurs au coût des équipements de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Je rapporte le dossier numéro 2009-1161. Avis favorable de la commission urbanisme.

M. VINCENT : Simplement, je voudrais dire que cette ZAC qui s'insère parfaitement dans la commune permettra de conforter le pôle économique ouest, deuxième pôle tertiaire de l'agglomération. Cela permettra aussi de créer 82 000 mètres carrés pour des activités économiques, de conforter l'emploi et, en même temps, de préserver le milieu naturel et sa qualité paysagère. Je dirai aussi un mot pour rappeler l'effort important concernant les transports en commun, en particulier avec la collaboration du Sytral.

C'est un très bon projet pour l'ouest lyonnais et nous aurons à cœur de le développer. Nous comptons sur votre appui puisque, vous l'avez dit, le secteur du pôle nord-ouest doit se développer harmonieusement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2009-1162 - urbanisme - Lyon 1^{er} - Périmètre de restauration immobilière (PRI) du bas des pentes de la Croix-Rousse - Clôture de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Je rapporte le dossier numéro 2009-1162. Avis favorable de la commission urbanisme.

Trois minutes pour le groupe Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. HUGUET : Monsieur le président, c'est une intervention que devait faire Fabienne Lévy mais elle a dû partir. Je vais essayer de la lire rapidement

M. LE PRÉSIDENT : Elle est peut-être allée à la soirée organisée par l'Olympique lyonnais pour Sport dans la ville.

M. HUGUET : Je ne suis pas sûr mais je lui poserai la question lorsque je la rencontrerai, monsieur le président. Elle serait chez le Cardinal, d'après monsieur Forissier.

M. LE PRÉSIDENT : Evidemment, c'est la rémission des péchés !

M. HUGUET : A un moment donné, il faut y passer, monsieur le président ! Votre tour viendra !

Je profite de cette délibération pour attirer à nouveau l'attention des élus sur ce quartier du bas des pentes, hypercentre de la ville laissé encore une fois, me semble-t-il, à sa pauvre réputation sulfureuse par manque d'intérêt manifeste de la collectivité.

Cette délibération signe la fin d'une opération d'urbanisme qui n'a pu être menée à bien. Bien sûr, le tribunal administratif a annulé la déclaration d'utilité publique et nous n'avons pu

procéder aux expropriations nécessaires permettant d'achever la rénovation urbaine du quartier, ce qui, pour être très clair, signe le désamour entre la SERL qui n'achèvera pas son travail et notre collectivité qui ne trouve pas les moyens de l'y aider.

Depuis 1999, bien sûr, quelques améliorations ont eu lieu, comme celle du "bébé" de Gilles Buna, c'est-à-dire la rénovation de la montée de la Grande Côte et l'amélioration de l'insalubrité des immeubles voire quelques revitalisations, centrées toujours sur la Grande Côte, de rez-de-chaussée commerciaux.

Mais le premier arrondissement ce n'est pas seulement ce périmètre. Nous sommes en 2009, soit dix ans plus tard et malheureusement, si comme l'indiquent certains la chirurgie lourde a été approximativement faite, il règne dans cet arrondissement une esthétique aléatoire.

J'espère en tout cas que nous allons commencer au moins le plan de rénovation thermique. Un comité de pilotage s'est réuni pour se pencher sur la revitalisation économique de certaines rues -soit dit en passant, où l'opposition n'est pas invitée- et qui n'a toujours pas rendu de conclusions.

Et le temps presse ! Preuve en est la difficulté financière énorme du passage Thiaffait, sous perfusion de nos subventions. De plus, on ne peut se protéger derrière les futures préemptions de rez-de-chaussée tant qu'en amont, il n'y a pas de consultation efficace de commerçants voire de propriétaires de magasins de chaînes volontaires pour s'installer là et qu'il n'y a pas de réelle volonté politique de rendre ce quartier digne de son histoire.

Mais qui peut accepter de venir s'installer quand l'urbanisme du quartier est si contraint, que l'accès n'est facilité ni par une signalétique -la signalétique, monsieur le président, cela peut être d'actualité- attirante et ouverte sur la ville ni par des rues bien éclairées -cela est aussi d'actualité,- nettoyées -monsieur le vice-président Philip a cette charge- et sécurisées -cela concerne votre premier adjoint, monsieur Jean-Louis Touraine-.

Nous sommes dans un quartier qui a été classé et si proche de l'Hôtel de ville que le contraste de traitement est saisissant. Encore que la place des Terreaux soit un drôle d'exemple : vous avez dû, monsieur le président, recevoir la pétition des 500 habitants qui grognent et qui vous disent : "Attention, vous délaissiez cet arrondissement au profit d'autres lieux plus faciles !". Pourtant, vous avez su trouver les mots et les actes pour le neuvième ; alors pourquoi, dans le plan de mandat, avoir si facilement refusé l'aménagement de l'amphithéâtre, la liaison du tunnel premier-quatrième, les petits parkings que l'on aurait pu créer à l'intérieur des immeubles vétustes en étage ou la rénovation de places et l'accessibilité en général, dans le cadre d'une vraie concertation ?

Je sais, on va me répondre que la remise aux normes et l'aménagement du Tunnel sous la Croix-Rousse grèvent fortement les budgets voire l'aménagement des berges du Rhône. Mais ce quartier historique fait bien partie du centre-ville, celle qui rayonne qui s'agit et qui se développe durablement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Vous direz à madame la représentante Lévy, dans le premier arrondissement, que l'on a décidé d'arbitrer -comme vous me l'aviez demandé- pour l'avenue Garibaldi, de manière à en refaire un très beau cours piéton ; c'était à votre demande.

Je mets donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention néant.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2009-1163 - urbanisme - Lyon 2° - Place des Jacobins - Approbation du projet - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Je rapporte le dossier numéro 2009-1163. Avis favorable de la commission urbanisme.

Trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Il s'agit d'un projet attendu depuis longtemps et qui redonnera à cette place un caractère de véritable place publique et non pas celui qu'elle a aujourd'hui : plus un espace plutôt réservé à la circulation automobile.

Nous aurons une seule voie au nord et au sud et, par conséquent, l'espace dédié aux modes doux va être largement augmenté. Ce que l'on voulait aussi noter et qui nous intéresse c'est que les vélos pourront circuler à double sens, au nord et au sud de la place, grâce à des aménagements spécifiques et nous saluons, à cette occasion, les premières applications du décret de juillet 2008, pour les double-sens cyclables dans les zones 30. Nous nous félicitons aussi de la forte réduction du nombre de places de stationnement, même si l'on aurait souhaité qu'il n'y ait plus de place de stationnement sur cette place pour la rendre encore plus belle.

Dernière chose, nous pensons que l'on aurait pu profiter de cette requalification -car se sont des opérations qui coûtent cher- pour transformer cette place -on est en plein cœur de la ville- en une zone de rencontre. Pour ceux qui ne connaissent pas encore les zones de rencontre, c'est une nouvelle réglementation qui permet de limiter la vitesse de la voiture à 20 kilomètres/heure et surtout de donner la priorité aux piétons.

Il faut penser que les aménagements que nous faisons aujourd'hui nous les faisons pour les vingt ou trente années à venir.

Tout cela pour vous dire que le groupe Les Verts est content de ce projet et votera ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes heureux que le groupe des Verts soit content. Ensuite, trois minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. HUGUET : Monsieur le président, notre collègue Brolquier ayant dû nous quitter précipitamment, il m'a confié son intervention que je vais m'efforcer de vous lire.

M. LE PRÉSIDENT : Mais ils n'aiment pas leur arrondissement, ces gens ! Quand j'étais maire du neuvième, je défendais cela jusqu'au bout, je ne parlais jamais des séances parce que j'essayais de faire progresser mon arrondissement.

M. HUGUET : Mais, souvenez-vous, monsieur le président, vous étiez alors écouté par le président Barre, ce qui n'est pas le cas actuellement pour mes collègues.

M. LE PRÉSIDENT : C'est parce que j'avais capté son attention.

M. HUGUET : Ce n'est pas faute d'essayer, monsieur le président !

Je commencerai par un bon point. Je tiens en effet à souligner la qualité de la collaboration avec les services du Grand Lyon sur ce dossier. La concertation menée tout au long de ce projet auprès des habitants, conseil de quartier et autres associations locales, aurait pu, quant à elle, être tout aussi exemplaire si elle avait été plus ouverte. Mais, dans l'ensemble -je le répète- la collaboration a été bonne.

En ce qui concerne l'aménagement même, je ne vous cache pas que ce projet a fait l'objet d'une discussion au sein de notre groupe Ensemble pour le Grand Lyon. Compte tenu de son coût, 7 M€, certains le qualifient de simple voire de simpliste et nombreux trouvent le projet pas assez vert et beaucoup trop minéral.

M. LE PRÉSIDENT : Si la question du maire du deuxième arrondissement était de dire qu'il ne veut plus du projet de la place des Jacobins, il peut me le dire directement et les 7 M€ nous les engageons pour un autre projet.

M. HUGUET : Ce n'est pas ce qu'il a l'air de dire. Vous avez un sens du raccourci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Il faut savoir ce que l'on veut. Vous comprenez, la double face "Je prends mais je critique et je vais dire aux uns que j'étais contre, aux autres que j'étais pour, en fonction de ce qu'on me dira", cela n'est pas une attitude politique. C'est peut-être pour cela qu'avec Raymond Barre, on s'entendait bien, parce que nous disions toujours la même chose, que ce soit en public ou en privé. Allez-y, continuez !

M. HUGUET : Pour ma part, je voudrais plutôt attirer votre attention sur un choix d'aménagement qui a été fait et que nous regrettons profondément. Je veux parler de la piste cyclable sur la partie sud de la place. A notre avis, c'est un choix plus politique que technique, qui est contraire à la règle, à l'esthétique et contraire à l'économie :

- contraire à la règle parce que la place des Jacobins est située en zone 30 et, réglementairement, les vélos doivent circuler sur la chaussée. En outre, la réglementation sur le double-sens cyclable entre en vigueur en 2010 ; elle va aussi à l'encontre de l'idée d'une piste cyclable. Nous avons d'ailleurs interrogé la préfecture sur la légalité de cet aménagement et sommes dans l'attente de sa réponse ;

- contraire à l'esthétique parce que cet aménagement casse littéralement l'harmonie du travail de madame Osty, en dénaturant la place ;

- contraire à l'économie puisque, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, cette piste cyclable n'a aucune raison d'être comme les pistes cyclables Childebert et Jean de Tournes, en zone 30 elles-aussi.

Par conséquent, il s'agit d'une dépense inutile. Vous avez bien senti qu'il n'y avait aucune polémique dans mes propos.

M. LE PRÉSIDENT : Certes, je reconnais bien là monsieur Denis Brolquier : jamais de polémique !

M. HUGUET : Seulement du bon sens et un souci de conformité à la réglementation en vigueur !

Nous allons donc voter ce dossier malgré ses imperfections mais j'espère que vous aurez la sagesse de revenir sur votre décision quant à la partie sud de la place. Nous sommes évidemment favorables au développement des modes doux et particulièrement de l'usage du vélo mais ce développement doit se faire en cohérence dans l'ensemble du Grand Lyon et en adéquation avec le code de la rue, ce qui n'est pas le cas pour ce projet.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la vice-présidente GELAS : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération réjouissante concerne une place emblématique de Lyon, la place des Jacobins.

Nous pouvons nous réjouir tout d'abord que le projet retenu combine avec bonheur, fonctionnalité et esthétique. La place des Jacobins retrouve dans ce projet son caractère de place publique avec une mixité des usages et un équilibre a été trouvé entre l'espace pour piétons, l'espace pour modes doux et l'espace pour les automobilistes.

Le projet montre aussi une grande recherche esthétique *less is more*, que ne connaît peut-être pas monsieur Broliquier, reliant le minéral et le végétal dans ses matériaux et dans la réorganisation de la géométrie de la place autour de la fontaine, dont plusieurs éditions de la Fête des lumières ont montré la beauté et qui sera rénovée en priorité.

Enfin, cette requalification est un signe, à côté d'autres signes (la place Bellecour, les rives de Saône, le quartier Saint Antoine, l'Hôtel Dieu entre autres), du mouvement de rénovation, qui dans ce mandat affecte toute la presque île, appuyée sur le patrimoine mais laissant place à une formidable créativité. Ce mouvement fait écho à ce qui se passe aussi au Confluent et à sa modernité et va faire du deuxième arrondissement un des plus beaux centres-villes existant en France et en Europe. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Buna, vous voulez rajouter deux mots ?

M. le vice-président BUNA : J'hésitais car, sur le végétal et le minéral, c'est à peu près du même type que les propositions qui avaient été faites de mettre la place des Terreaux en pelouse.

Vous avez là un cadre historique qui est remarquable, XVIII^e et XIV^e siècle, un geste spectaculaire, évidemment, de Gaspard André au niveau du bassin et la statue de 1885. Le problème est de valoriser ce cadre. De la végétalisation ? Oui, pas très haute -sur les conseils de l'Architecte des bâtiments de France-, en des endroits très précis pour ne pas occulter les façades. C'est d'abord une place qui sera minérale mais comme vient de le dire Nadine Gelas et comme l'a souligné Denis Broliquier, par la médiation désormais de monsieur Huguet, il est satisfait tout à la fois du projet et il est satisfait de la concertation que l'on a menée avec Gérard Claisse.

Effectivement, un problème a surgi mais nous n'y sommes pour rien. Une concertation a eu lieu en 2008, jusqu'au mois de juin 2008, avec beaucoup de participation, notamment les associations de personnes handicapées, les malvoyants, les riverains, les enseignants, les parents d'élèves du groupe scolaire et d'autres. Puis, en juillet 2008, est paru le code de la rue et il a fallu un peu modifier le projet par rapport aux bases initiales.

Nous avons regardé, nous sommes en zone 30. Sur le nord, effectivement, il était possible techniquement d'appliquer en toute sécurité le principe du double-sens cyclable ; sur le sud, cela n'a pas paru évident. Je vous rappelle qu'il n'y a jamais que douze rues qui arrivent sur cet espace ; donc, pour la circulation vélo, ce n'est pas du tout évident. Alors nous avons choisi la piste cyclable telle qu'elle est recommandée au niveau de la législation européenne, c'est-à-dire pas sur le trottoir mais à côté du trottoir, avec un décalage de niveau et avec une différenciation de matériaux.

Depuis que nous avons envoyé la lettre à la mairie du deuxième arrondissement, nous avons aussi écrit à l'ensemble des associations concernées par les problèmes de vélo. Je dois dire que j'étais très content d'avoir contacté différents services de la Ville, de la Communauté urbaine, différents vice-présidents qui avaient tous un point de vue différent sur le vélo car le problème est complexe parce qu'il n'y a pas des règles qui -je dirai- seraient intangibles mais il faut s'adapter à chaque fois au contexte.

J'étais assez satisfait que nous ayons trouvé un point d'équilibre et que l'on puisse, à cinq vice-présidents, signer la même lettre envoyée à Denis Broliquier. Je dois dire que les rapports avec Denis Broliquier sont des rapports cordiaux. Il a un désaccord, j'en prends acte. Nous tâcherons de lui expliquer pourquoi nous avons fait une piste cyclable -pour des raisons de sécurité- plutôt qu'un double-sens cyclable dans la partie sud et ferons en sorte qu'il soit convaincu ; s'il ne l'était pas, il le sera peut-être par d'autres associations.

En tout cas, il me semble que l'essentiel n'est pas là, l'essentiel -je dirai- est dans la capacité à intervenir sur cette place centrale qui s'articule sur les différents quartiers, d'intervenir pour 7 M€ au niveau de la place elle-même et de 1,5 M€ sur la fontaine. Donc Denis Broliquier ne peut que se réjouir une fois de plus des nombreux investissements que l'on fait dans son arrondissement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Buna. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2009-1170 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et de développement Ciclamen 2 - Convention cadre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2009-1171 - développement économique - Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et de développement 2009 - Convention cadre pour le soutien aux projets Ecopoly et Normacat - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2009-1172 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien aux projets de recherche et de développement Expand ID et Natheb - Convention cadre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéro 2009-1170, 2009-1171 et 2009-1172. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Trois rapports, monsieur le président, de soutien à des projets recherche et développement dans le cadre des pôles de compétitivité, avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quatre minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le président, ces trois dossiers consistent à soutenir des projets de recherche dans le cadre des pôles de compétitivité de Lyon Urban Truck and Bus, Axelera et Lyonbiopôle.

Dans la continuité des interventions faites au nom du groupe Communiste et intervention citoyenne sur ces questions -et ce que je dis là, je le dis toujours à la CCI quand ils m'invitent, je le dis aux salariés de Sanofi, j'ai un discours et je n'en ai pas deux-, je tiens à souligner avec satisfaction les "retombées attendues" selon la terminologie employée dans les délibérations et ce que j'appelle la "critérisation" du financement par notre collectivité.

En effet, avec ces dossiers, il s'agit de :

- développer les compétences d'organismes publics de recherche et de les impliquer dans ces projets (IFP, CNRS et CEA) ;

- d'ancrer les grands groupes et leur recherche développement sur les sites lyonnais et donc les impliquer dans le financement de ces recherches pour un effet de levier réel ;

- réaliser une valorisation industrielle avec Electricfil qui, en cas de succès du projet Cyclamen 2, envisage non seulement de garder son centre de recherche et développement. Encore que je m'interroge : si les recherches échouent, qu'advient-il du centre de recherche ? Mais, s'il réussit, il peut créer un nouveau site avec une centaine d'emplois ! Avec Sanofi Pasteur, par l'extension de l'application du vaccin intradermique ; c'est le projet Expand ID ;

- conforter les différents laboratoires et starts-up, tels que Proxel basé à Gerland ou Edelris situé dans la pépinière avenue Lacassagne dans le troisième arrondissement, qui s'est substitué la pépinière à Mercks. C'est le projet Natheb concernant l'hépatite B, véritable enjeu de santé publique, comme l'indique fort justement le rapport ;

- répondre, dans tous les cas de figures, aux exigences environnementales et, en particulier pour les projets de Cyclamen 2, d'abord concernant le captage de particules, même si je m'inquiète de l'avenir de la filière parce que Bosch menace de se désengager. Donc nous devons être préoccupés, attentifs et intervenir. Mais aussi avec les projets d'Ecopoly et de Normacat qui impliquent les déchets plastiques et le traitement de l'air ;

- conforter l'activité des fabricants comme les équipes de recherche, associant recherche publique et recherche industrielle.

Je propose, à ce stade de mon intervention, que la commission économique de notre assemblée puisse jouer un rôle actif en visitant ces lieux : rencontrer, par exemple, monsieur Ortholand, directeur d'Edelris, visiter la pépinière promise à un développement ; se rendre à Beynost et y rencontrer les chercheurs ou se rendre sur le nouveau site de vaccins de Sanofi Pasteur à Neuville sur Saône encore en chantier -les murs sont enfin élevés- où nous pourrions, après un échange avec le directeur de Sanofi Avantis, rencontrer la commission économique du comité d'entreprise, comme je l'ai fait à titre individuel, pour m'informer de la situation. Cette activité nous impliquerait plus intimement dans ce que fait le Grand Lyon, nous permettant de mieux mesurer l'impact de nos décisions, comme les obstacles rencontrés, les difficultés voire parfois quelques contradictions et donc affiner encore nos critères d'appréciation.

Cette "critérisation" des financements publics, dont nous sommes comptables devant nos concitoyens, ne doit pas nous rendre quitte devant les conséquences des poursuites des pratiques propres aux systèmes d'exploitation toujours en vigueur car aucune leçon n'a été tirée de la crise ni des politiques qui accompagnent ces pratiques à tous les niveaux, du local au mondial. D'ailleurs, actualité oblige, la crise et sa cause, l'exigence de rentabilité financière immédiate et maximum, s'invite à Copenhague et le sommet risque d'exploser en plein vol.

Ces deux derniers jours, vingt-trois sites du groupe Sanofi Avantis Pasteur étaient en grève pour l'emploi, la recherche et les salaires. Vu les résultats en forte hausse du bénéfice net par action de ce groupe laissant envisager une augmentation de la rémunération des actionnaires, les salariés du groupe, dans leur diversité, véritables créateurs des richesses, souhaitent développer leur outil de production et de travail de recherche, souhaitent développer leurs sites, les emplois et souhaitent ne pas payer seuls les pots cassés de la crise et même obtenir un juste retour de leur activité.

C'est d'ailleurs dans le développement des capacités humaines que gisent les issues à la crise systémique qui est loin d'être terminée et ce développement humain passe par la formation tout au long de sa vie, des conditions sanitaires sociales et environnementales de vie, passe aussi par la rémunération et un déroulement de carrière.

Nous serons aussi attentifs à ce que le développement d'activités, si utile soit-il, comme le vaccin, ne soit pas opposé à l'activité médicaments tout autant utile mais au potentiel, il est vrai, de profitabilité immédiate un peu moindre, menaçant d'ailleurs en cela 500 emplois à Neuville sur Saône, d'où ma préoccupation permanente et ma vigilance constante ; d'ailleurs, nous en saurons plus sur cette question en mars prochain.

J'en appelle aussi à votre vigilance, mes chers collègues, et à votre intervention devant des comportements de grands groupes à l'égard de leurs salariés, parfois inacceptables. Les salariés de Teleperformance, menacés de restructuration, délocalisation et fermeture du site, suppressions de postes sont victimes d'atteinte au droit du travail et à leur dignité -voir la presse de la semaine dernière-. Et cela se passe à quelques pas d'ici, dans le troisième arrondissement.

Avec donc ces propositions, ces remarques et cet appel à vigilance et intervention, monsieur le président et chers collègues, le groupe Communiste et intervention citoyenne votera ces délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ces dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2009-1173 - développement économique - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'Union régionale des SCOP (sociétés coopératives de production) pour son programme d'actions 2009-2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1173. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Dans le cadre de Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, le rapport numéro 2009-1173 concerne l'attribution d'une subvention à l'Union régionale des sociétés coopératives de production. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le président, nous avons retiré notre intervention mais nous soutenons largement l'Union régionale des SCOP.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Mme BAILLY-MAITRE : Monsieur le président, la société coopérative de production est encore peu connue du grand public alors qu'elle est peut-être un modèle économique d'avenir. En France, ce secteur représente 9 % des entreprises qui emploient 10 % des salariés, soit deux millions de personnes.

Le secteur coopératif présente des avantages sociaux, permet de développer les valeurs de solidarité des mutualisations et apporte une gestion plus démocratique que le privé en cas de transmission d'entreprises. C'est aussi, comme le défend le parti communiste, une manière pour les salariés d'acquérir de nouveaux droits en développant ainsi un tout autre rapport social.

En cette période de crise financière qui touche l'économie réelle, la reprise par les salariés peut constituer une véritable solution pour les salariés qui connaissent parfaitement le métier et ont déjà une relation avec la clientèle pour reprendre en main leur outil de travail et conserver ainsi leur emploi. La SCOP est bien adaptée à cette forme de reprise régie par des principes coopératifs. Au moins 51 % de ces SCOP sont détenues par les salariés qui disposent de 65 % des droits de vote. Les décisions se prennent en assemblée générale selon le principe démocratique "une personne égale une voix", lorsqu'il s'agit notamment de prendre les grandes décisions stratégiques de l'entreprise, d'élire les dirigeants, les gérants ou le conseil d'administration. Soulignons que les bénéfices vont tout d'abord aux salariés et à la consolidation financière de l'entreprise, à la différence du modèle dominant qui donne tout aux actionnaires.

La SCOP paraît aussi comme socialement plus juste par une création d'emplois plus importante que dans la moyenne des

entreprises : sur les cinq dernières années, les SCOP ont augmenté en moyenne leurs effectifs de 10 %, contre 2 % pour les entreprises classiques. Les salariés d'une SCOP touchent un salaire annuel moyen de 35 000 € contre 30 000 € dans les entreprises.

Malheureusement, tout n'est pas si idyllique ! Ce modèle souffre d'importants problèmes de financement, souvent à l'origine de défaillances d'entreprises et d'une tendance générale au sous-investissement ; d'abord, parce que l'autofinancement y est insuffisant et les coopérateurs sont souvent réticents à investir leurs économies dans l'entreprise ; ensuite, les investisseurs sont rarement intéressés par les coopératives. Il reste comme solution l'endettement mais, bien souvent, les banques ne prêtent que si la SCOP peut financer une partie de ses investissements grâce aux fonds propres.

Notre groupe soutient donc cette délibération, en ne doutant pas qu'il en sera fait bon usage dans le développement de ce modèle alternatif de production. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté, M. Lebuhotel n'ayant pas pris part au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2009-1174 - développement économique - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Rhône développement initiatives (RDI) pour le fonds de prêt d'honneur - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier n°2009-1174. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiatives. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC a demandé un temps de parole.

M. TOULERON : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2009-1175 - proximité et environnement - Limonest - Dardilly - Mise en conformité au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (Deru) sur le bassin versant - Convention avec l'Agence de l'eau - Direction de l'eau -

N° 2009-1176 - proximité et environnement - Saint Germain au Mont d'Or - Mise en conformité au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (Deru) sur le bassin versant - Convention avec l'Agence de l'eau - Direction de l'eau -

N° 2009-1177 - proximité et environnement - Lyon 9° - ZAC de la Duchère - Parc du Vallon - Bassins hydrauliques - Autorisations administratives et aides de l'Agence de l'eau - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coste a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1175, 2009-1176 et 2009-1177. Monsieur Coste, vous avez la parole.

M. COSTE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets les rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. COSTE.

N° 2009-1180 - proximité et environnement - Rapport des délégués de service public - Exercice 2008 - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Véolia eau et SDEI par affermage - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coste a été désigné rapporteur du dossier numéro 2009-1180.

M. COSTE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Intervention retirée. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. COSTE.

M. LE PRÉSIDENT : Merci chers collègues, la séance est levée.

(La séance est levée à 21 heures 36).

Annexe 1

Débat sur les orientations générales du budget 2010
Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le vice-président Darne



**Débat sur
les orientations générales
du budget 2010**

*Conseil de Communauté
17 décembre 2009*

suite

communauté urbaine
GRAND LYON



Les Echos
Le Quotidien de l'Economie

**La Chine retrouve la voie
d'une croissance fulgurante**

● Le PIB a progressé de 8,9 % au troisième trimestre ● L'objectif de 8 % que Pékin s'était donné pour l'année est assuré ● Les consommateurs chinois ne sont toujours pas au rendez-vous

suite

communauté urbaine
GRAND LYON



Liberation

Crise: au bonheur des banques

La finance mondiale affiche une santé insolente un an après le krach qu'elle a provoqué. Le G20 s'en émeuvra-t-il?

COMMUNAUTÉ VALENNIENNE
GRAND LYON

suite **2**



Le Monde

Après la crise financière, la guerre des monnaies

- La faiblesse persistante du dollar menace la reprise économique en Europe
- La chute du billet vert et du yuan chinois pénalise la zone euro

COMMUNAUTÉ VALENNIENNE
GRAND LYON

suite **3**



Les Echos
Le Quotidien de l'Economie

Croissance : le grand écart entre pays riches et émergents

- Pour 2010, le FMI prévoit une croissance mondiale de 3,1 % ● Net contraste entre émergents et pays industrialisés ● En France, redémarrage à petite vitesse, selon l'Insee

COMMUNAUTÉ VALENNIENNE
GRAND LYON

suite **4**

东方早报

2010年以GDP为基础考核增长能力的体系不会发生较大变化，预计2010年，中国国内生产总值将达到36万亿人民币左右，GDP增长仍将保持8%以上，这将成为各地制定区域经济战略的基准点，维持这个增长速度，意味着第一产业增加值仍将占国内生产总值比重的10%以上，第二产业增加值比重仍将维持在50%左右，第三产业增加值的比重仍将在40%左右。

COMMUNAUTE URBAINE
GRAND LYON

suite **5**

THE  TIMES

**Markets tell Chancellor:
time to end the spending**

COMMUNAUTE URBAINE
GRAND LYON

suite **6**

LE FIGARO



**La croissance
revient
en Europe**

COMMUNAUTE URBAINE
GRAND LYON

suite **7**

Les Echos
Le Quotidien de l'Economie

**Le gouvernement veut croire
au retour de la croissance**

COMMUNAUTÉ WALLONNE
GRAND LYON

suite **8**

Le Monde

**Les banques affichent
une insolente prospérité**

- Wall Street enregistre des profits historiques et va verser des bonus record
- En France, les députés envisagent un impôt plus élevé pour le secteur financier

COMMUNAUTÉ WALLONNE
GRAND LYON

suite **9**

НОВЫЕ ИЗВЕСТИЯ

Вчера Минфин озаботился бюджетным дефицитом стран Запада и их огромными долгами. Глава ведомства даже предрек, что в ближайшие несколько лет на рынках капитала будет новая ситуация. Перед Россией формально долговая проблема стоит не так остро: несмотря на кризис, наша внешняя задолженность уменьшается. А вот корпоративные долги, по многим из которых гарантом выступило государство, беспокоят многих экономистов.

COMMUNAUTÉ WALLONNE
GRAND LYON

suite **10**

Acteurs de **l'économie**



Crise

« Le pire est à venir »

COMMUNAUTÉ URBAINE **GRANDLYON**

suite **11**

FitchRatings
KNOW YOUR RISK

Fitch Downgrades Greece to 'BBB+'; Outlook Negative

Ratings
08 Dec 2009 7:27 AM (EST)

Fitch Ratings-London-08 December 2009: Fitch Ratings has today downgraded Greece's Long-term foreign currency and local currency Issuer Default Ratings (IDR) to 'BBB+' from 'A-'. The Outlook is Negative. The Short-term foreign currency (IDR) is downgraded to 'F2' from 'F1'.

COMMUNAUTÉ URBAINE **GRANDLYON**

suite **12**

Les Echos
Le Quotidien de l'Economie

La pression s'accroît sur les finances publiques grecques

Le déficit public de la Grèce

En % du PIB

Année	04	05	06	07	08	09	10
Valeur	-7,5	-5,3	-3,2	-4,0	-7,8	-12,7	-12,2
Source						Prévisions de la Commission européenne	Prévisions de la Commission européenne

COMMUNAUTÉ URBAINE **GRANDLYON**

suite **13**

TA NEA

Η Ελλάδα είναι πλέον ξεκάθαρα η πιο αδύναμη χώρα στην ευρωζώνη», είπε, προσθέτοντας ότι, εάν τα προβλήματα στην Ελλάδα επιδεινωθούν, ίσως υπάρχει κίνδυνος μετάδοσή τους στην υπόλοιπη ευρωζώνη.

COMMUNISÉ VÉLOCE
GRAND LYON

suite **14**

Les Echos
Le Quotidien de l'Économie

Etats-Unis : inquiétante reprise sans emplois

● Le chômage au plus haut depuis 1983 ● Le G7 préoccupé par la chute du dollar ● Les Bourses occidentales cèdent du terrain

COMMUNISÉ VÉLOCE
GRAND LYON

suite **15**

The Washington Post

↑2.8% Q3 GDP | 4.71% avg. 30-year mortgage | ↓10.0% Unemployment

COMMUNISÉ VÉLOCE
GRAND LYON

suite **16**



Le commerce extérieur devrait se contracter d'environ 10% en 2009

La secrétaire d'Etat française au Commerce extérieur Anne-Marie Idrac s'attend à une contraction du commerce extérieur français de l'ordre de 10% cette ...

Cette année, le déficit de l'Etat atteindra 141 milliard, soit 6,5 % du PIB. Du jamais-vu depuis 1945.

communauté urbaine
GRAND LYON

suite **17**



Plan de relance de 184 milliards d'euros au Japon

Le plan prévoit un soutien aux PME, plus de subventions pour les voitures et les appareils électroniques peu polluants. Les logements verts seront encouragés.

communauté urbaine
GRAND LYON

suite **18**



Allemagne : baisse inattendue de la production industrielle

Par rapport au mois de septembre, la production a diminué de 1,8% ; les économistes anticipaient en moyenne une hausse de 1%.

communauté urbaine
GRAND LYON

suite **19**



Après Dubaï, peur sur les "PIGS"

[09/12/09 - 16H50 - actualisé à 18:59:00] 1 [commentaire\(s\)](#)

Le bloc des quatre pays jugés fragiles de la zone euro - Portugal, Irlande, Grèce, Espagne - fait l'objet de rumeurs croissantes sur les marchés. Plus que tout, les experts redoutent l'émergence en Europe d'un scénario "à la Dubaï".



suite **20**



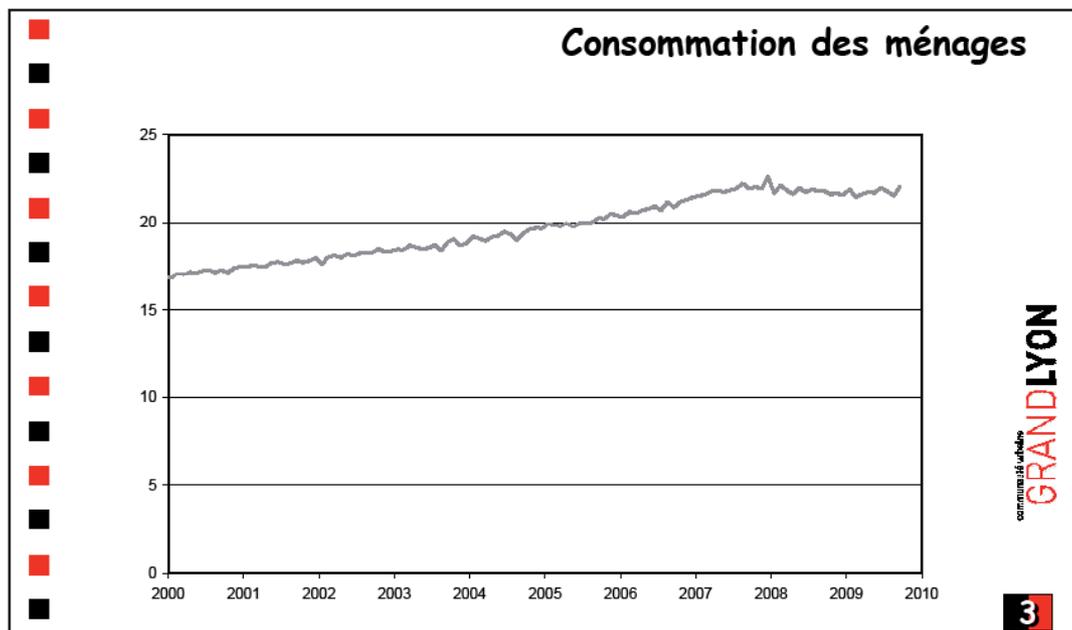
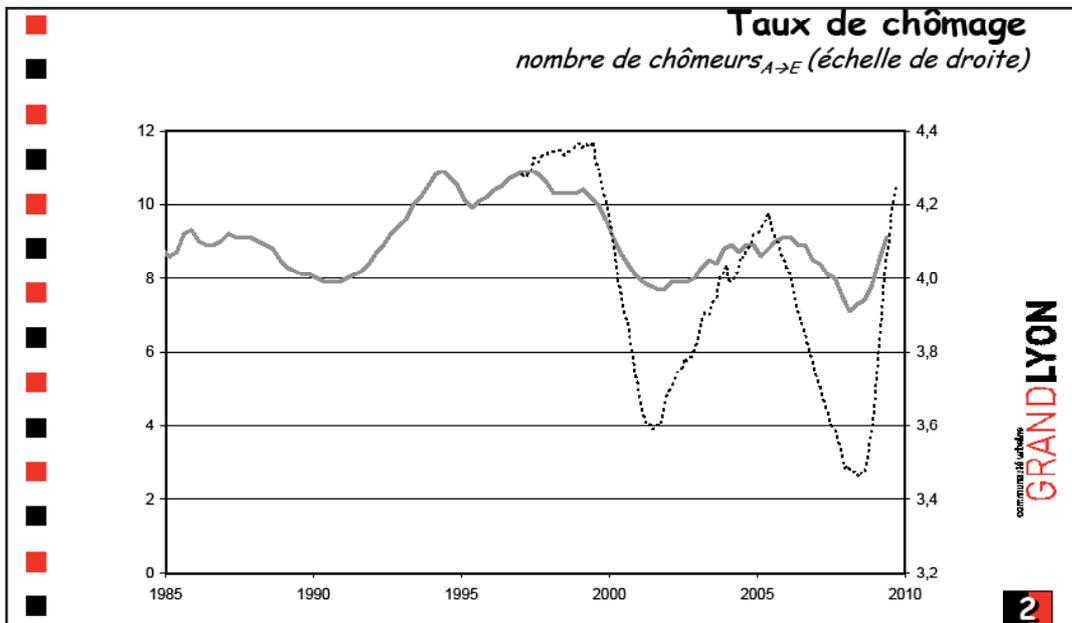
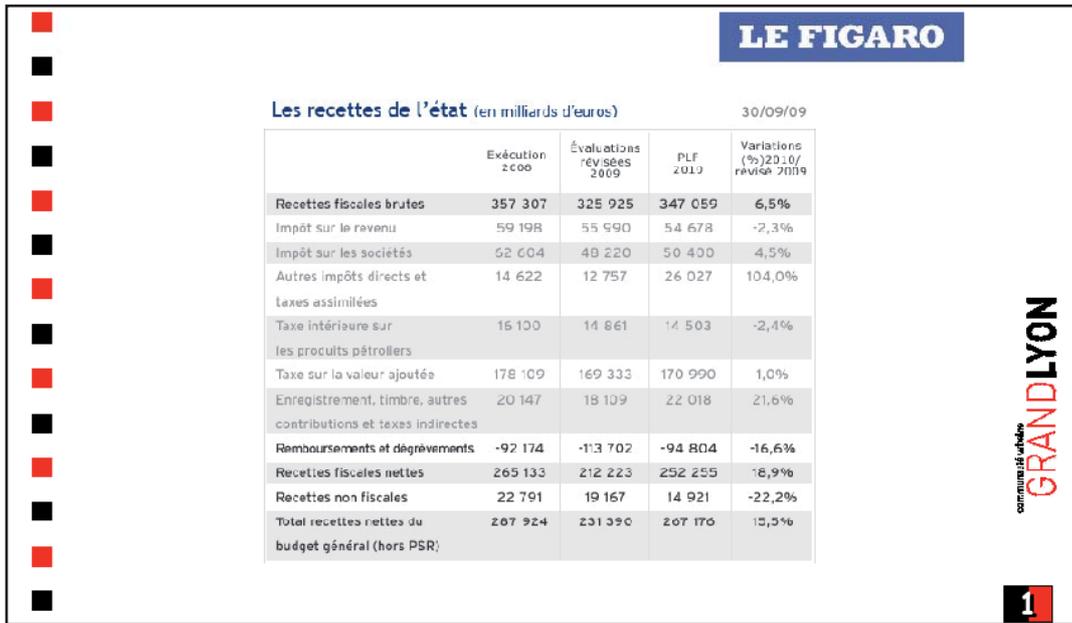
La croissance est enfin repartie au Royaume-Uni, estime l'institut NIESR

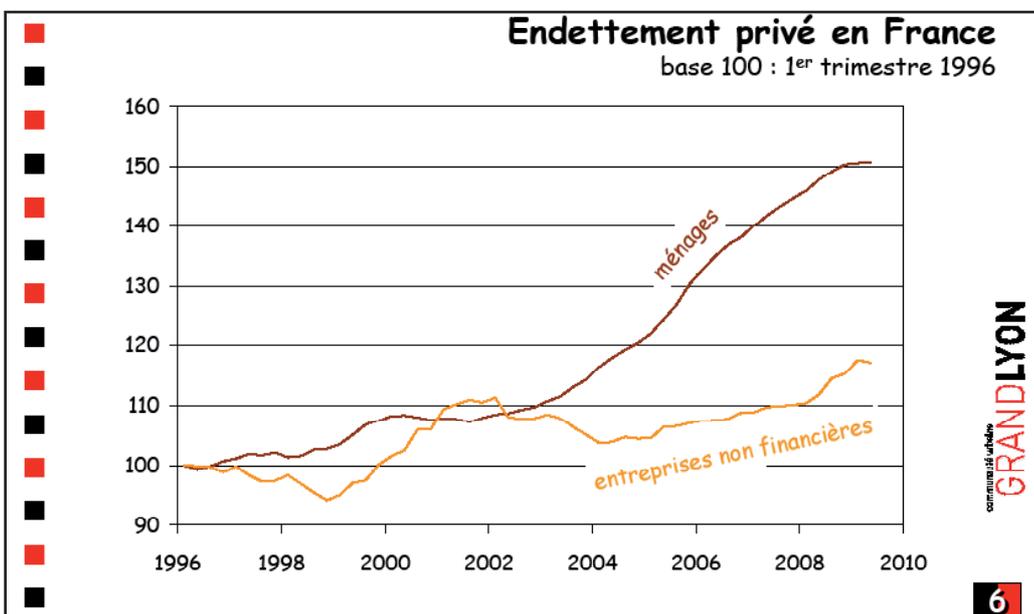
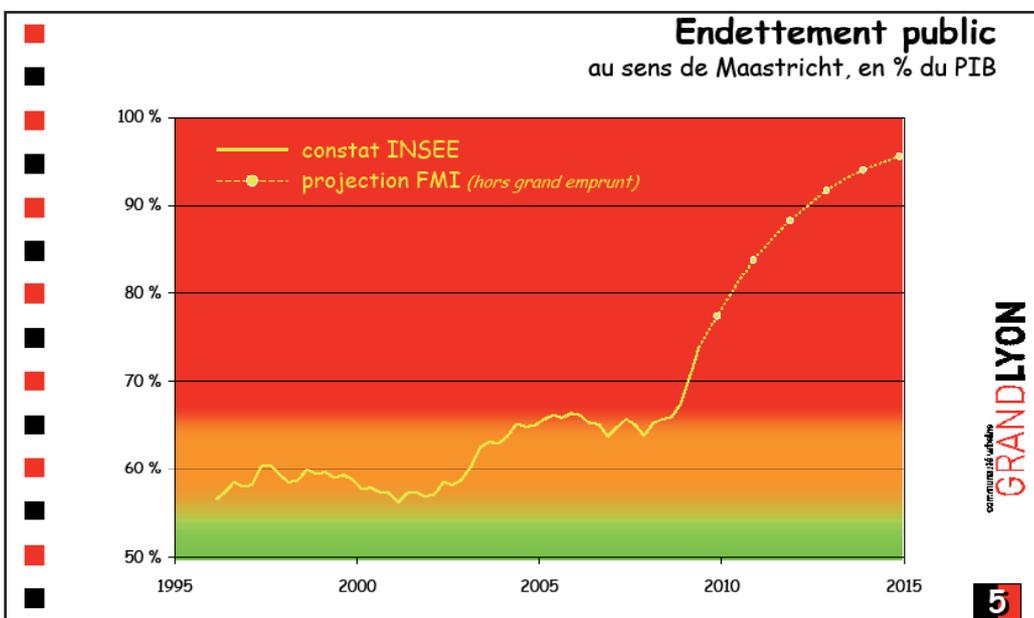
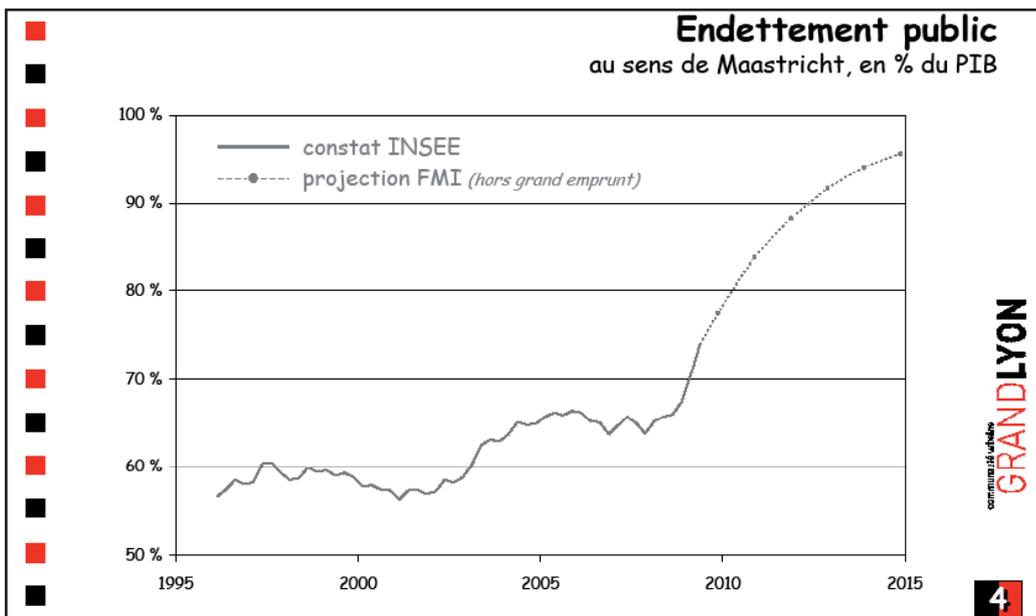
[08/12/09 - 17H08 - AFP]

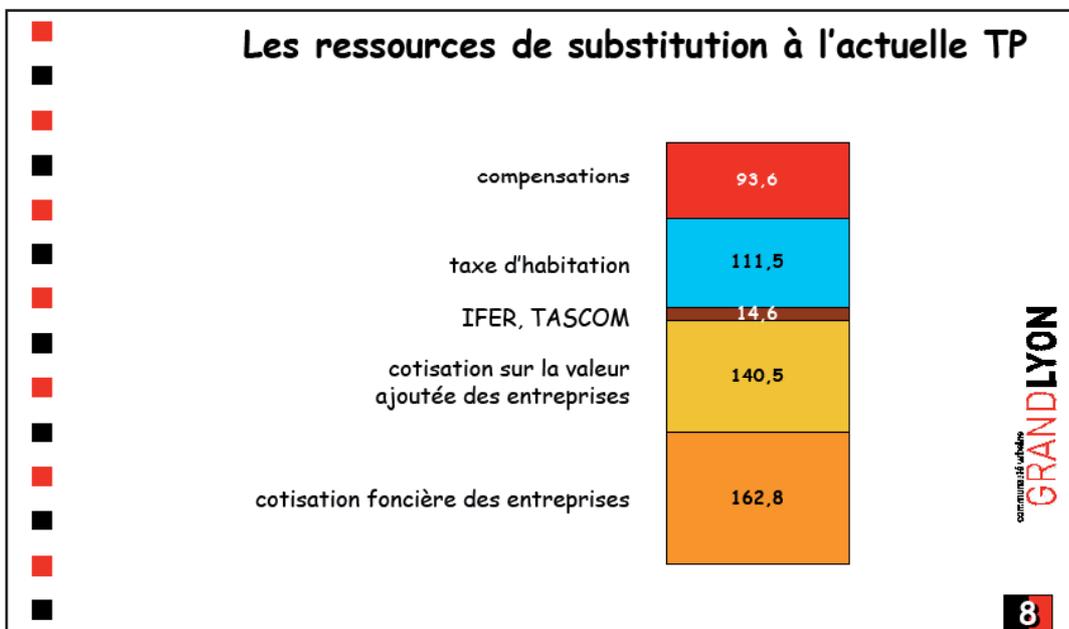
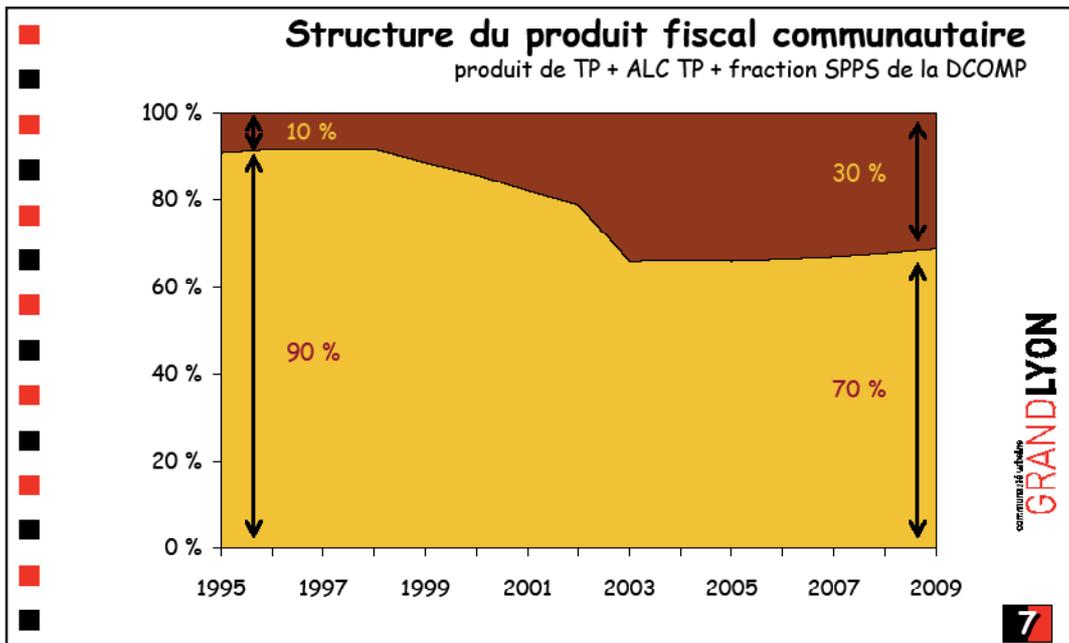
L'Institut national de recherche économique et sociale (NIESR), un cabinet d'études privé, a affirmé mardi que la croissance était finalement repartie au Royaume-Uni,



suite **21**







- ### Un fonctionnement sous contrôle
- ◆ Maintenir une forte politique d'investissement en maîtrisant l'endettement : la nécessité de préserver un bon niveau d'autofinancement
 - ◆ Parce que les marges de manœuvre se resserrent du côté des ressources, l'objectif sera atteint avec des évolutions mesurées des dépenses :
 - ❖ subventions : + 1,5 %
 - ❖ Participations ZAC : + 32 %
 - ❖ charges de personnel : + 2,5 %
 - ❖ autres dépenses à périmètre constant : + 1 %
- 9

Un fonctionnement sous contrôle

- ◆ Total des recettes consolidées : 1 013 M€ (+ 2,2 %)
- ◆ Total des dépenses consolidées : 1 002 M€ (+ 2 %)
- ◆ Autofinancement consolidé : 211 M€ (+ 3,2 %)

Conforter l'investissement

- ◆ Volume 2010 des autorisations de programme globales :
- ◆ Budget principal 410,1 M€
- ◆ Budget annexe de l'eau 13,3 M€
- ◆ Budget annexe de l'assainissement 26,5 M€
- ◆ Budget annexe du restaurant 0,1 M€

Conforter l'investissement

Investissement opérationnel

Crédits de paiement 2010 en charge nette :

- ◆ Budget principal 375,0 M€
- ◆ Budget annexe de l'eau 8,0 M€
- ◆ Budget annexe de l'assainissement 60,5 M€
- ◆ Budget annexe du restaurant 1,9 M€

La dette du Grand Lyon fin 2009

- ◆ Encours : environ 1 200 M€
- ◆ Taux d'intérêt moyen : 3,56 %
- ◆ Durée résiduelle moyenne : 13,3 ans

commune de LYON
GRAND LYON

13

En guise de conclusion

« [...] Scrooge fit encore plus qu'il n'avait promis ;
non seulement il tint sa parole,
mais il fit mieux,
beaucoup mieux. »



Charles Dickens, *Un conte de Noël*

Ce que Scrooge a fait,
ensemble, nous le ferons !

commune de LYON
GRAND LYON

14

Annexe 2

Grand Stade de Décines Charpieu (dossier n° 2009-1195)

Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le vice-président Crimier

Grand Stade à Décines

Opérations D'accessibilité Grand Lyon
Individualisation partielle d'autorisation de programme

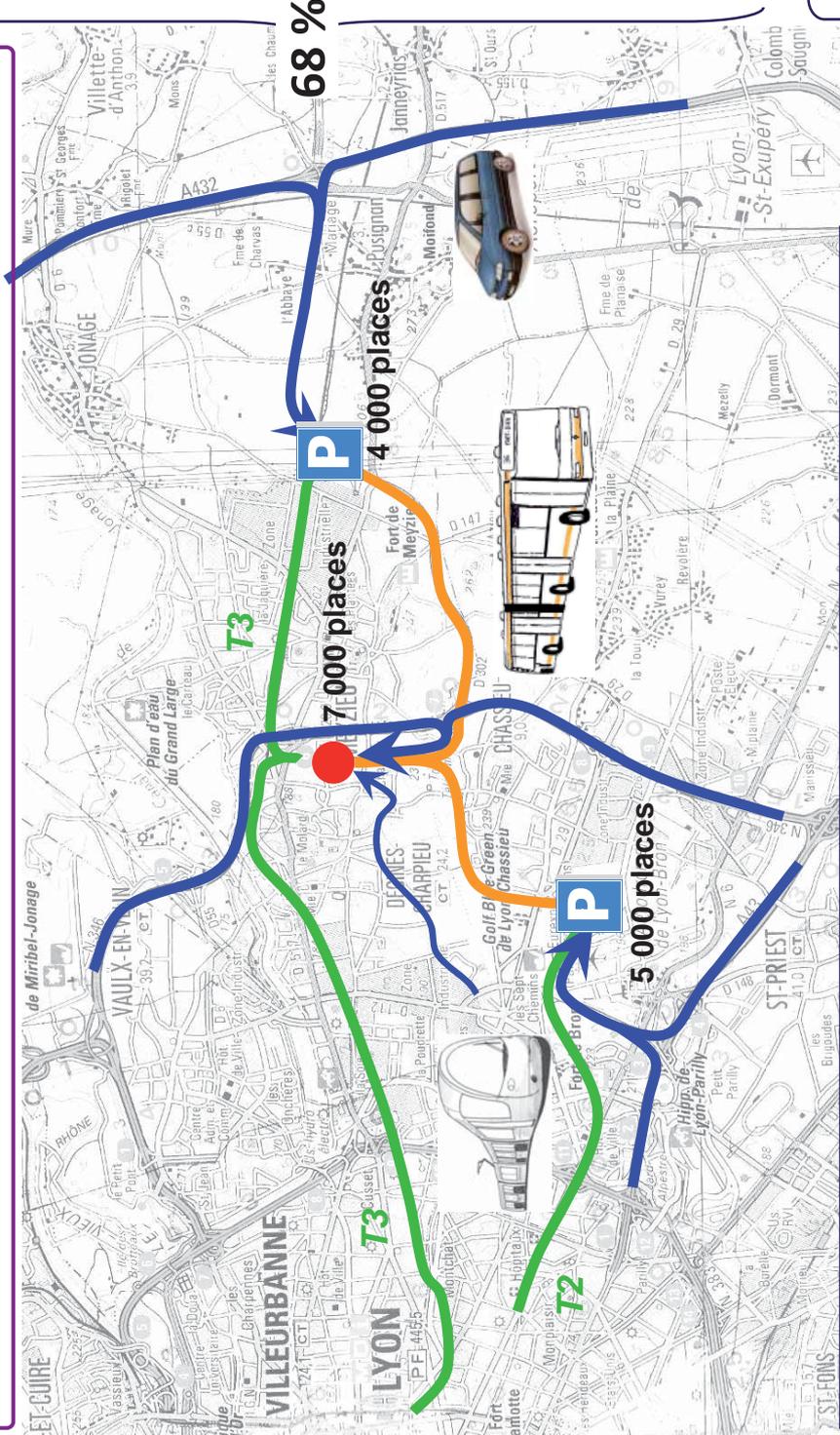
Conseil du 17 décembre 2009

GRAND LYON
communauté urbaine



Scénario d'accessibilité multimodal

Accès en transports collectifs et modes doux : 68 %
 Accès direct en Véhicules Particuliers : 32 %



TC DIRECT :
 9000 personnes

P + 
Parking relais + TC
 25 200 personnes

Cars supporters :
 4800 personnes

Modes doux :
 1700 personnes


 7'000 vhc
 19'300 spect.

● Grand stade : 60'000 spectateurs, 7'000 places
P Parkings de Meyzieu (4'000 places) et d'Eurexpo (5'000 places)



Récapitulatif

- Il est demandé une première individualisation d'AP de :
 - 9 400 000 € TTC pour l'accès sud
 - 4 000 000 € TTC pour l'accès nord
 - 4 700 000 € TTC pour les parking des Panettes
 - 4 900 000 € TTC pour l'opération globale

Soit un total de **23 000 000 € TTC.**

Annexe 3

**Résultats du vote sur appel nominal
Grand Stade de Décines Charpieu (dossier n° 2009-1195)**

	Noms	POUR	CONTRE	ABSTENTION
M.	Abadie Pierre	X		
Mme	Ait-Maten Ladia-Zorah (pouvoir Jeff Ariagno)	X		
MM.	Albrand Jacky			
	Appell Nicolas	X		
	Ariagno Jeff	X		
	Arrue Jean-François (pouvoir Samia Benelkadi)	X		
	Assi Gilles			
	Augoyard Marc		X	
Mmes	Bab-Hamed Nawel			
	Bailly-Maitre Laurence			X
MM.	Balme René	X		
	Barge Lucien (pouvoir Jean-Pierre Calvel)	X		
Mme	Bargoin Nicole	X		
MM.	Barral Guy	X		
	Barret Guy		X	
	Barthélémy Christian	X		
Mmes	Baume Emeline (pouvoir Françoise Chevallier)		X	
	Benelkadi Samia	X		
MM.	Bernard Bruno		X	
	Bernard Roland (pouvoir David Kimelfeld)	X		
Mme	Besson Dounia	X		
M.	Blein Yves	X		
Mmes	Bocquet Florence (pouvoir Michel Forissier)		X	
	Bonniel-Chalier Pascale (pouvoir Béatrice Vessiller)		X	
MM.	Bouju Patrick (pouvoir Denis Bousson)	X		
	Bousson Denis	X		
	Brachet Olivier	X		
	Braillard Thierry	X		
	Bret Jean-Paul	X		
	Broliquier Denis (pouvoir Fabienne Lévy)		X	
	Buffet François-Noël		X	
	Buna Gilles			X
	Calvel Jean-Pierre	X		

	Noms	POUR	CONTRE	ABSTENTION
MM.	Chabert Henry			
	Chabrier Loïc	X		
	Charles Bruno (pouvoir Paul Coste)			X
	Charrier Maurice (pouvoir Alain Touleron)	X		
Mmes	Chevallier Françoise		X	
	Chevassus-Masia Nicole	X		
MM.	Claisse Gérard (pouvoir Roland Jacquet)	X		
	Cochet Philippe		X	
	Colin Jean-Paul (pouvoir Michel Reppelin)	X		
	Collomb Gérard	X		
	Corazzol Guy	X		
	Coste Paul		X	
	Coulon Christian	X		
	Crédoz Pierre	X		
	Crimier Roland	X		
	Da Passano Jean-Luc (pouvoir Max Vincent)	X		
	Daclin Jean-Michel (pouvoir Olivier Brachet)	X		
Mme	Dagorne Laure		X	
MM.	Darne Jacky	X		
	Darne Jean-Christophe	X		
	David Guy (pouvoir Christophe Pili)	X		
Mme	David Martine	X		
MM.	Desbos Eric	X		
	Deschamps Yvon	X		
	Desseigne Jean-Claude	X		
Mmes	Dognin-Sauze Karine	X		
	Dubos Corinne	X		
M.	Dumas Baptiste			
Mme	Elmalan Mireille	X		
MM.	Ferraro Pierre (pouvoir Corinne Dubos)	X		
	Flacconnèche Jean-Pierre	X		
	Fleury Maurice (pouvoir Michel Sangalli)	X		
	Forissier Michel		X	
	Fournel Yves	X		
Mme	Frih Sandrine	X		
M.	Galliano Alain (pouvoir André Gléréan)	X		

	Noms	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Mme	Gelas Nadine	X		
MM.	Genin Bernard			
	Gentilini Bruno (pouvoir François-Noël Buffet)		X	
	Geourjon Christophe		X	
Mme	Ghemri Djamila (pouvoir Willy Plazzi)	X		
MM.	Gignoux Bruno		X	
	Gillet Bernard			
	Giordano Alain (pouvoir Gilles Buna)			X
	Gléréan André	X		
	Goux Daniel	X		
	Grivel Marc	X		
Mme	Guillemot Annie	X		
M.	Guimet Hubert	X		
Mme	Hamdiken-Ledesert Samia (pouvoir Daniel Goux)	X		
MM.	Havard Michel (pouvoir Bruno Gignoux)		X	
	Huguet Patrick		X	
	Imbert Alain (pouvoir Jean-Claude Desseigne)	X		
	Imbert Yves		X	
	Jacquet Rolland	X		
	Joly Alain		X	
	Julien-Laferrière Hubert (pouvoir Guy Corrazol)	X		
	Justet Bernard	X		
	Kabalo Prosper	X		
	Kimelfeld David	X		
	Lambert René	X		
	Le Bouhart Roland (pouvoir Laurence Bailly Maître)			X
	Lebuhotel Bruno (pouvoir Nicolas Appell)	X		
	Lelièvre Alain		X	
	Léonard Xavier (pouvoir Françoise Revel)	X		
	Lévêque Louis			
Mme	Levy Fabienne (pouvoir Laure Dagorne)		X	
MM.	Llung Richard	X		
	Longueval Jean-Michel	X		
	Louis Patrick		X	
	Lyonnet Gaston	X		
	Meunier Philippe		X	

	Noms	POUR	CONTRE	ABSTENTION
MM.	Millet Pierre-Alain			X
	Morales Richard		X	
	Muet Pierre-Alain (pouvoir Jean-Michel Longueval)	X		
	Ollivier Jean-Claude (pouvoir Marie-Françoise Roger-Dalbert)	X		
Mme	Palleja Georgette			X
M.	Passi Martial	X		
Mmes	Pédrini Michèle (pouvoir Prosper Kabalo)	X		
	Perrin-Gilbert Nathalie			
	Pesson Alexandrine (pouvoir Christian Coulon)	X		
M.	Petit Gaël		X	
Mme	Peytavin Yolande			
M.	Philip Thierry	X		
Mme	Pierron Sylvie (pouvoir Mireille Elmalan)			
MM.	Pili Christophe	X		
	Pillon Gilles (pouvoir Gilbert Suchet)	X		
	Pillonel Claude	X		
	Plazzi Willy	X		
	Quiniou Christophe		X	
	Réale Christian			
	Reppelin Michel	X		
Mme	Revel Françoise	X		
MM.	Rivalta Bernard	X		
	Roche Arthur	X		
Mme	Roger-Dalbert Marie-Françoise	X		
MM.	Rousseau Michel	X		
	Rudigoz Thomas	X		
	Sangalli Michel	X		
	Sécheresse Jean-Yves	X		
	Serres Paul (pouvoir Jérôme Sturla)	X		
	Sturla Jérôme	X		
	Suchet Gilbert	X		
	Terracher Raymond (pouvoir Bernard Rivalta)	X		
	Terrot Michel		X	
	Thévenot Robert (pouvoir Michel Vaté)		X	
	Thivillier Henri (pouvoir Pierre-Alain Millet)			X
Mme	Tifra Chafia	X		

	Noms	POUR	CONTRE	ABSTENTION
MM.	Touleron Alain			X
	Touraine Jean-Louis (pouvoir Bernard Justet)	X		
	Turcas François			
	Uhlrich Yves-Marie			
Mme	Vallaud-Belkacem Najat (pouvoir Chafia Tifra)	X		
MM.	Vaté Michel		X	
	Vergiat Eric (pouvoir Gaston Lyonnet)	X		
	Vesco Gilles (pouvoir Thomas Rudigoz)	X		
Mme	Vessiller Béatrice		X	
MM.	Vial Claude	X		
	Vincent Max	X		
Mme	Vullien Michèle (pouvoir Marc Grivel)	X		
M.	Vurpas François	X		
Mme	Yérémiann Madeleine (pouvoir Christian Barthélémy)	X		

SYNTHESE

Nombre de votants : 141

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
TOTAUX	101	31	9

Nombre de suffrages exprimés : 132

Majorité ABSOLUE : 67

RESULTAT DU VOTE : Adopté.